UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Essai d'analyse et d'interprétation socioliguistiques des discours de coups d'etat au Burundi

Nsabumuremyi, Christophe; Sous la direction de : Dr. Melchior NTAHONKIRIYE

2001-10
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2097

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Département de Langue et Littérature Françaises

ESSAI D'ANALYSE ET D'INTERPRETATION SOCIOLINGUISTIQUES DES DISCOURS DE COUPS D'ETAT AU BURUNDI

Par

Christophe NSABUMUREMYI

Sous la direction de :

Dr. Melchior NTAHONKIRIYE

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Langue et Littérature Françaises.

Bujumbura, Octobre 2001

DEDICACE

A toi père, Damien NTABUMWE, disparu avant de nous voir combler une part de tes vœux avec ce travail ;

A toi mère, Cassilde NZOHABONIMANA pour la tendresse et la sollicitude continues ;

A la famille Herménégilde NTITANGURANWA pour les sacrifices et les joies qu'elle nous a donnés sans compter ;

A notre grande sœur Clotilde HAVYARIMANA ;

A notre cousin NGEMERO Arnaud ;

A tous ceux qui nous sont chers ;

Ce travail est le vôtre.

REMERCIEMENTS

Au seuil de ce travail, nous éprouvons le vif plaisir d'exprimer nos remerciements aux personnes dont la contribution a été déterminante pour sa réalisation.

Nous pensons particulièrement aux Professeurs Feu Elie BAKIZA et Monsieur Melchior NTAHONKIRIYE, respectivement promoteur et directeur de ce mémoire. La disponibilité de ce dernier, ses judicieux conseils, ses suggestions et sa rigueur, ont rendu possible et agréable la confection de ce document. Nous lui disons grand merci.

Que tous ceux qui, de l'école primaire à l'Université, nous ont gratifié d'une formation à la fois humaine et scientifique sachent que leurs efforts n'ont pas été vains. Nous les exhortons à trouver ici l'expression de nos sincères et profonds remerciements.

Notre sentiment de reconnaissance s'adresse aussi à Monsieur Herménégilde NTITANGURANWA et Eraste DONDOGORI, à toute notre parenté, à nos amis et connaissances. Leur soutien matériel et moral ont contribué à la réalisation de ce travail.

Enfin, nous tenons à remercier le personnel de la R.T.N.B., spécialement Innocent MUHOZI, Pierre Claver NAHIMANA et Anonciate NZEYIMANA, Sans qui, la documentation nous aurait été impossible à réunir.

Que les uns et les autres trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Christophe NSABUMUREMYI.

SIGLES, ABREVIATIONS ET SYMBOLES UTILISES

P	: Page
Cf	: Confère
C.N.R.	: Conseil National de la Révolution
C.S.R.	: Conseil Suprême Révolutionnaire
C.M.S.N.	: Comité Militaire pour le Salut National
BU.P	: Burundi Politique (Côte adoptée par la Vidéothèque de la R.T.N.B.)
N.R	: Nouveau Régime
A.R	: Ancien Régime
C.E.	: Coup d'Etat
T	: Texte
F.A.	: Forces Armées
U.B.	: Université du Burundi
Op.cit	: Ouvrage déjà cité (opere citato = dans l'ouvrage cité).
Ibidem (ibid)	: Au même endroit
S.n.	; Sans nom
S.M.O	: Service Militaire Obligatoire
F.L.S.H.	: Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Ed	: Edition
J.T.F.	: Journal Télévisé en Français
Mgr	: Monseigneur
N.R.F	: Nouvelle Revue Française
Sa	: Signifiant
Sé	: Signifié
Dét	: Déterminant
N	: Nom
Déf	: Défini
Fém.	: Féminin
Sing.	: Singulier
V	: Verbe
Adj	: Adjectif
Prép	: Préposition
S.P	: Syntagme Prépositionnel
Hum	: humain
Résult	: Résultatif
Prst	: Présent
Pe	: Personne

No	: Nombre
N°	: Numéro
Plur.	: Puriel
PP	: Participe passé
PP	: Pages
G.V.	: Groupe verbal
Pers.	: Personne
Asp	: Aspect
Acc	: Accompli
Dém	: Démonstratif
Art	: Article
tps	: Temps
Aux	: Auxiliaire
Tps	: Temps – Personne – Nombre
Inacc	: Inaccompli
Inac	: Inachevé
Pro	: pronom
S.Adj	: Syntagme Adjectival
S.E	: Son Excellence
UNEBA	: Union des Etudiants Barundi
R.M	: Régime Monarchique
R.RépII	: Régime de la deuxième République
UPRONA	: Union pour le Progrès National
R.T.N.B.	: La Radio et Télévision Nationale ;
(+)	: positif (présence du trait)
(-)	: négatif (absence du trait)

TABLE DES MATIERES

	Pages
Dédicace	i
REMERCIEMENTS	ii
SIGLES, ABREVIATIONS ET SYMBOLES UTILISES	iii
TABLE DES MATIERES	v
INTRODUCTION GENERALE	1
0.1. Choix et intérêt du sujet	2
0.2. Hypothèses	4
0.3. Objectifs	4
0.4. Portée et limites du sujet	4
0.5. Articulations du travail	5
Ière PARTIE : CONSIDERATIONS GENERALES	6
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	6
1.1. CADRE THEORIQUE	6
1.1.1. Introduction	6
1.1.2. L'UNIVERS DISCURSIF	10
1.1.2.1. La situation de communication	10
1.1.2.1.1. La communication (verbale)	10
1.1.2.1.2. La notion de « situation »	11
1.1.2.1.2.1. Le facteur social	12
1.1.2.1.2.2. La situation spatio-temporelle	13
1.1.2.1.2.2.1°. La situation spatiale	13
1.1.2.1.2.2.2°. La situation temporelle	13
1.1.2.2. Les contraintes relatives à une meilleure communication	14
1.1.2.3. La compétence linguistique des protagonistes de la communication	15
1.1.2.4. La notion de représentation	16
1.1.3. PERSPECTIVE ENONCIATIVE	16
1.1.3.1. Le domaine d'énonciation	16
1.1.3.2. Le cadre définitionnel	17
1.1.3.2.1. L'énonciation	18
1.1.3.2.2. L'énoncé	19
1.1.3.3. Les instances émettrice et réceptrice	22

1.1.3.4. La triade énonciative	24
1.1.3.4.1. La personne	24
1.1.3.4.2. La deixis	25
1.1.3.4.3. Le temps	25
1.1.3.5. Le statut intra-textuel des actants de l'énonciation	26
1.1.3.5.1°. Définition	26
1.1.3.5.2°. Le statut linguistique du locuteur	26
1.1.3.5.3°. Le statut linguistique du locutaire	26
1.1.3.5.1. Les isotopies énonciatives au sein d'un texte	27
1.1.3.5.2. La présupposition	28
1.1.3.6. Les concepts relatifs au processus énonciatif	29
1.1.3.6.1. La distance	29
1.1.3.6.2. La modalisation	30
1.1.3.6.3. La transparence	30
1.1.3.6.4. L'opacité	30
1.1.3.6.5. La tension	30
1.1.4. L'ASPECT LEXICO-SEMANTIQUE	31
1.1.4.1. La notion de champ	32
1.1.4.1.1. Le champ lexical	33
1.1.4.1.2. Le champ sémantique	33
1.1.4.1.2.1. La synonymie	34
1.1.4.1.2.2. La polysémie et l'homonymie	36
1.1.4.1.2.3. Dénotation et connotation	37
1.2. CADRE METHODOLOGIQUE	38
1.2.1. La description du corpus	38
1.2.1.1. Les sources	39
1.2.2. Exploitation du corpus	41
CHAPITRE II : CADRE SOCIO-HISTORIQUE	44
2.1. La période post-indépendances en Afrique Noire	44
2.2. Les coups d'Etat en Afrique	45
2.2.1. Définitions	46
2.2.2. L'ère des coups d'Etat	46
2.2.3. La notion de Révolution et son expansion à travers le monde	49
2.2.4. Le cas du Burundi	51
2.2.4.1. La succession des putschs	51

2.2.4.2. L'usure du courant révolutionnaire	51
2.2.4.3. Les conditions particulières de production des différents discours	52
2.2.4.3.1. L'année 1966 ...	52
2.2.4.3.2. Les années 1976 et 1987 ...	53
2.2.4.3.3. L'année 1996 ...	56
IIème PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION SOCIOLINGUISTIQUES DES RESULTATS	60
2.1. LA REVOLUTION ...	60
2.1.1. Les actants 1 ...	61
2.1.1.1°. Les actants 1 des verbes d'état ...	61
2.1.1.2°. Les actants 1 des verbes d'action ...	63
2.1.1.3°. Les actants 1 des auxiliaires modaux	64
2.1.2. Les actants 2 ...	65
2.1.3. Les actants 3 ...	65
2.1.4. Les associations ...	66
2.1.5. Les qualifications ...	67
2.1.6. Les circonstants ...	68
2.1.7. Conclusion ...	69
2.2. LE REGIME ...	69
2.2.1. Les actants 1 ...	70
2.2.1.1°. Les actants 1 des verbes d'état ...	70
2.2.1.2°. Les actants 1 des verbes d'action ...	74
2.2.2. Les actants 2 ...	79
2.2.3. Les actants 3 ...	80
2.2.4. Les associations ...	80
2.2.5. Les circonstants ...	82
2.2.6. Les qualifications ...	82
2.2.7. Conclusion ...	83
2.3. LE GOUVERNEMENT ...	84
2.3.1. Les actants 1 ...	84
2.3.1.1°. Les actants 1 des verbes d'état ...	84
2.3.1.2°. Les actants 1 des auxiliaires modaux	90
2.3.1.3°. Les actants 1 des verbes d'action ...	90
2.3.2. Les actants 2 ...	93
2.3.3. Les actants 3 ...	94

2.3.4. Les associations	95
2.3.5. Les circonstants	96
2.3.6. Les qualifiants	97
2.3.7. Conclusion	98
2.4. LE(S) CHANGEMENT(S)	99
2.4.1. Les actants 1	99
2.4.1.1°. Les actants 1 des verbes d'état	99
2.4.1.2°. Les actants 1 des verbes d'action	104
2.4.2. Les actants 2	107
2.4.3. Les actants 3	108
2.4.4. Les associations	108
2.4.5. Les circonstants	109
2.4.6. Les équivalents	110
2.4.7. Conclusion	111
2.5. LES FORCES ARMEES	112
2.5.1. Les actants 1	112
2.5.1.1° Les actants 1 des verbes d'état	112
2.5.1.2° Les actants 1 des verbes d'action	117
2.5.1.3° Les actants 1 des auxiliaires modaux	123
2.5.2. Les actants 2	125
2.5.3. Les actants 3	126
2.5.4. Les associations	127
2.5.5. Les circonstants	130
2.5.6. Les équivalents	130
2.5.7. Les qualifications	131
ESSAI DE TYPOLOGIE	132
CONCLUSION GENERALE	134
BIBLIOGRAPHIE	136

0. INTRODUCTION GENERALE.

Le phénomène de coup d'Etat date de longtemps. En Afrique et plus particulièrement au Burundi, il est vieux d'une trentaine d'années ; le premier coup d'Etat est intervenu en 1966, tandis que le plus récent date du 25 juillet 1996. Précisons d'avance que notre étude s'occupera des putschs réussis, c'est-à-dire ceux dont les organisateurs sont arrivés à conquérir le pouvoir. Au Burundi comme ailleurs, il y a eu, au cours de l'histoire, des tentatives de coups d'Etat, où les auteurs ont été arrêtés avant de déchoir les dirigeants en place. Ainsi, en octobre 1965 et 1993, il s'est produit des cas pareils. Déjoués, ces putschs ont été pourtant les plus sanglants et leurs effets ont beaucoup marqué l'histoire du Burundi. Entre autres conséquences, il y a eu une grande détérioration des rapports sociaux entre les composantes de la société burundaise.

Signalons que ce genre de changements des institutions est aujourd'hui décrié par le monde entier pour l'unique raison de vulgariser la démocratie. Avec cette dernière, la population choisit elle-même ses dirigeants, et cela par la voie des urnes.

Il est à remarquer que les déclarations faites par les putschistes se dotent d'une structure un peu particulière. La terminologie adoptée est à la fois alléchante et implicite. Toutefois, cette particularité des textes de coup d'Etat réside en l'absence totale du terme « coup d'Etat », pourtant très récurrent dans les discours tenus par d'autres personnalités à l'étranger. On se demandera alors la raison qui pousse à considérer cette réalité comme une pudeur à l'endroit du peuple burundais. Il y a lieu de dégager une alternative : ou bien le coup d'Etat n'existe pas, ou alors au cas contraire, le locuteur essaie de la dissimuler grâce aux procédés discursifs.

Ainsi, nous espérons que l'Analyse du Discours, science habilitée à déchiffrer le non – dit des énoncés pourra dévoiler la réalité. En étudiant la langue, cette discipline laisse voir que le sens peut être différent de celui qui est généralement donné par « la Linguistique ».

0.1 Choix et intérêt du sujet :

Ayant été frappé par la structure terminologique des discours de coup d'Etat, nous éprouvons un souci de les soumettre à une recherche scientifique. Le fait important qui nous a motivé, c'est de découvrir le langage des politiciens burundais pour conquérir le pouvoir et s'y maintenir. Les termes utilisés pendant ces moments cruciaux méritent une analyse rigoureuse pour tenter d'expliquer leur contenu. A ce propos, GONIDEC dit :

> *« Pour faire face au vide politique créé par le coup d'Etat, des formules variées sont utilisées».*([1])

En outre, en choisissant de faire une analyse « scientifique » des discours de putschs burundais, nous voudrions entre autres objectifs faire une rétrospective des moments forts qu'a connu le pays. Ceux-ci se sont manifestés, pense-t-on, par des mouvements pareils. Cette ambition de revoir, de comprendre et d'expliquer le passé burundais est née du slogan quotidien : « *Les conflits entre Burundais datent de longtemps* ». Ainsi, une analyse de l'expression adoptée durant les putschs des années 1966, 1976, 1987 et 1996 pourra sans doute permettre de saisir l'idéologie véhiculée par les maîtres des différents régimes politiques

En parcourant les domaines de recherche scientifique susceptibles de traiter un tel sujet, nous avons opté, rappelons-le, pour « l'analyse du discours ». La rigueur de ce domaine nous a beaucoup séduit , en ce sens qu'il combat à tout prix les probabilismes et toutes autres interprétations textuelles hâtives guidées par le fameux « c'est évident ». Néanmoins, on a à manipuler une discipline nouvelle dans la linguistique structurale qui n'a pas encore acquis son autonomie. Elle dépend largement des autres sciences. En réalité, il y a lieu de dire que l'analyse du discours se présente comme un creuset de la linguistique et des autres sciences humaines, surtout, l'histoire, la psychologie et la sociologie. Par ailleurs, les deux sciences (la linguistique et l'analyse du discours) ont en commun l'objet qu'est le « le langage ».

[1] P.F. GONIDEC, Les systèmes politiques africains, Paris, 1978, p. 275.

La dichotomie saussurienne (langue/parole) permettra de dire que l'analyse du discours s'occupe de l'aspect individuel et actuel du langage, tandis que l'autre s'occupe de l'aspect collectif et virtuel du langage. Comme il n'y a pas de société sans langue, ni de langue sans société, notre étude cherchera à analyser l'interaction entre les faits de langue et les faits de société. De cette manière, nous embrassons la branche de la linguistique, dénommée « sociolinguistique » ou « linguistique sociale ». L'objet de celle-ci n'est rien d'autre que cette interaction entre la langue et la société au point de vue «échange verbal ».

A l'Université du Burundi, les travaux déjà faits dans le cadre de l'analyse du discours sont peu nombreux (à peu près une dizaine). Le coup d'envoi a été donné en 1986 par BAKIZA (E) avec sa thèse de doctorat intitulée : Contribution à l'analyse linguistique du discours politique burundais (1958 – 1966). Comme constat, presque tous ses successeurs se sont trop appuyés généralement sur la linguistique et non sur la sociolinguistique . En outre, ceux qui ont abordé les discours politiques burundais sont en nombre limité. A part BAKIZA, on peut citer KUBWAYO Anne – Marie (1990) et SINDAYIGAYA Révérien (1993) respectivement dans « Le jeu pronominal dans un cadre énonciatif. Application à des discours politiques burundais (1962-1966) ; et « Le discours politique burundais sur l'unité et la démocratie (1987-1992) : essai d'analyse sociolinguistique ». Enfin, signalons aussi que les travaux de HODARI (1990), de NAKINTIJE (1990), de KWIZERA (1990) et même de NSHIMIRIMANA (1994) sont bâtis sur un même modèle, lequel reprend chaque fois dans leurs cadres théoriques, les « approches actuelles » de l'analyse du discours.

Bref, disons qu'en orientant notre recherche en ce domaine, nous espérons contribuer à l'exploration d'un domaine quelque peu ignoré par bon nombre de chercheurs.

0.2 Hypothèses.

1°. Nous sommes convaincu que le discours de coup d'Etat est organisé en une structure qui lui est propre. Pour cela, notre étude essaiera de la circonscrire.

2°. Dans son allocution, le putschiste parle le plus souvent au nom de l'armée, du peuple burundais et d'une instance suprême (C.N.R, C.M.S.N., C.S.R, etc). Ainsi, on pourrait affirmer que son discours est non seulement distant et tendu mais il est aussi opaque.

3°. Puisque nous observons un type de phraséologies particulier dans les discours de C.E., on peut confirmer que celles-là sont tributaires des conditions de production. Ces dernières sont liées à la volonté des putschistes de porter à la connaissance de toute la population l'inefficacité des institutions en place .

0.3. Objectifs.

En face des discours ci-haut évoqués, tout récepteur (ou lecteur) croit en avoir saisi l'énoncé, et cela à juste titre. Cependant, pour un sociolinguiste, l'affirmation gratuite est à bannir, car, pense-t-il, elle est vide de sens.
En conséquence, il opte pour une stricte analyse systématique. Toutefois, la rigueur de cette méthode scientifique exige à répondre aux questions suivantes :

- Qui est le locuteur ?
- Qui est le récepteur ?
- Quel est le contenu ?
- Comment le contenu est-il transmis ?
- Pourquoi est-il transmis ainsi ?

0.4. Portée et limites du sujet.

L' «Analyse de Discours » est une discipline qui n'a pas encore atteint sa maturité. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle est un creuset d'autres disciplines. Pourtant, elle a une importance capitale en sciences de langage dans la mesure où elle essaie de démontrer les affirmations d'un simple récepteur. Celui-ci interprète superficiellement un discours et donne des conclusions hâtives.

L'intérêt primordial de notre étude est donc d'entrer dans la structure terminologique des textes de coup d'Etat. On parviendra peut-être à comprendre l'esprit qui a toujours animé les putschistes et on verra si cela est due à la nature même de la société burundaise. Néanmoins, cette étude se heurtera aux obstacles majeurs. En effet, certains événements que nous aurons à traiter nous sont bien connus et sont souvent délicats. Ce paramètre peut nous amener à une tentative de prise de position. De plus, les « on - dits » et toute autre forme de rumeurs, les faits bien connus mais sans preuves palpables, sont des cas qui pourront menacer notre objectivité scientifique. Enfin, un autre obstacle concerne la documentation : l'année 1966 accuse un grand déficit, où même le peu de documents reçus sont souvent en Kirundi. De même, en 1976, beaucoup de discours sont en langue nationale. Bref, tous ces obstacles peuvent nuire aux résultats de l'étude. Alors, face à ce handicap, nous nous efforcerons d'appliquer la rigueur scientifique que cette science prétend avoir.

0.5. Articulations du travail.

Ce travail aura deux grandes parties. La première sera subdivisée en deux chapitres dont le premier traitera les généralités sur la théorie de l'analyse du discours. On précisera par la suite la méthodologie à adopter. Dans le deuxième chapitre, on se préoccupera du cadre socio-historique en insistant surtout sur les conditions particulières de production des différents textes retenus comme échantillon. Quant à la deuxième partie, elle ne comportera pas de chapitres. On fera en même temps la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats. Après ces deux parties, on tentera de dégager une typologie des discours étudiés. Le tout sera coiffé par une conclusion générale où nous ferons une certaine auto-évaluation pour voir si nos objectifs auront été atteints.

I[ère] PARTIE : CONSIDERATIONS GENERALES

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

1.1. CADRE THEORIQUE

1.1.1. Introduction.

Le terme « discours » est très courant ; il est utilisé par tout locuteur francophone, linguiste et non linguiste. Il y a lieu de comprendre que les contextes d'utilisation sont différents chez l'un et chez l'autre. Dans leurs définitions, certains dictionnaires mettent l'accent sur un sens péjoratif, en prenant comme point de départ le verbe « discourir ». C'est le cas du « Dictionnaire étymologique » et de « l'Encyclopaedia Universalis ». Notons que le verbe « discourir » a comme équivalent latin « discurrere » signifiant « aller de côté et d'autre », « courir ça et là » .

Il est à signaler que les linguistes qui se sont intéressés à ce sujet ont convergé sur un fait : le terme discours est « polysémique ». A ce propos, Maingueneau dit :

> *« La notion de discours est employée avec des acceptions très variées, des plus restrictives aux plus larges».*([2])

Ainsi, du point de vue linguistique, beaucoup de concepts s'entremêlent et s'opposent les uns des autres. Tout d'abord, la première signification s'inscrit dans le cadre de la dichotomie saussurienne « langue/parole ». Par cette opposition, F. de Saussure entendait séparer le social (la langue) de l'individuel (la parole). La linguistique structurale considèrera la parole comme synonyme de discours.
En outre, il y a une autre conception qui assimilera discours à « énoncé ». Cela est dû à la dimension de l'un et l'autre qui dépasse les limites de la phrase. Le discours

[2] MAINGUENEAU, Genèse du discours, « cité dans » KUBWAYO, le jeu pronominal dans un cadre énonciatif. Application à des discours politiques burundais (1962 - 1966), Mémoire, U.B., Bujumbura, février 1990, p. 14.

est donc intégré à l'analyse linguistique. Il est considéré comme l'ensemble des règles d'enchaînement de suites de phrases constituant l'énoncé. Toutefois, dans la perspective de « l'école française » de l'analyse de discours, il y a l'opposition « énoncé/discours ». Dans cette opposition, le discours est pris comme énoncé au cas où l'on prend compte des conditions de production d'un texte. Quant à l'élément « énoncé », il ne serait que l'ensemble des phrases émises pour produire un sens précis. Enfin, la notion de discours s'inscrit dans le cadre de la théorie de l'énonciation. Dans ce sens, il se définit comme :

> *«Toute énonciation qui intègre dans ses structures le locuteur et l'auditeur, avec le désir du premier d'influencer l'autre ».* ([3])

En un mot, ces différentes acceptions débouchent sur une problématique : l'opposition « phrase/discours/énoncé ». Face à un tel fait, Maingueneau entend utiliser le concept d'énoncé pour les unités linguistiques dépassant la dimension de la phrase. Pour ce qui concerne « le discours », il ne s'utiliserait qu'au moment où on prend en compte les circonstances de production d'un énoncé ; celui-ci pouvant comporter une ou plusieurs phrases.

Pour notre étude, nous aurons comme terrain d'investigation « les énoncés politiques ». Ils ont été produits dans le contexte très précis : des coups d'Etat.

Grâce à ce cadre de production, nous pouvons qualifier de « discours politiques » ces énoncés. Cependant, le vocable « politique » mérite une attention particulière. D'où la pertinence des questions suivantes :

- les discours de coup d'état sont-ils nécessairement politiques ?
- les putschistes doivent-ils être obligatoirement des hommes politiques ?

D'aucuns pourraient répondre par un « oui » catégorique. Pourtant, la plupart des coups d'état africains réussis sont dirigés par des militaires alors qu'ils sont statutairement dits apolitiques.

[3] KRISTEVA, J., Le langage cet inconnu. Une initiation à la linguistique. Paris, Editions du Seuil, 1981, p. 17.

A ce propos, GONIDEC dit :

> *« (...) Les coups d'état réussis (...) sont en général des coups d'état militaires. Ceci confirme le rôle de l'armée comme force politique. Cependant, dans un certain nombre de cas, l'initiative est venue, non des militaires, mais des civils ».* ([4])

Pour ce juriste, les militaires collaborent avec les politiciens de la société civile. Le motif fréquent de leur intervention est le redressement du pouvoir civil tombé en faillite.

> *« Si le rôle politique de l'administration civile n'est pas toujours souligné, nul n'ignore plus maintenant les mystères de l'intervention des chefs militaires sur la scène politique ».* ([5])

Concernant la seconde question, nous pouvons affirmer que les auteurs de coups d'état sont des politiciens. Il reste à voir si leurs propos ont un caractère politique. Dans son mémoire, citant Jean Dubois, KUBWAYO écrit :

> *« Un discours n'est pas nécessairement politique parce qu'il est prononcé par un locuteur statutairement politique, ni parce qu'il contient des idées ou un vocabulaire reconnus politiques. Il l'est (...) à la fois par sa situation et par sa structure interne ».* ([6])

En effet, pour Jean DUBOIS, le discours sera reconnu comme politique au cas où son auteur lui donne un sens qui permet aux interprétants de le déchiffrer politiquement. Il sera constitué de façon à être interprété sans référence aucune aux intentions de l'auteur. En outre, il doit avoir un ton persuasif. Autrement dit, le locuteur doit rejeter les idées de ses adversaires en se servant des siennes, opposées à celles-là.

[4] GONIDEC, Les systèmes politiques africains, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1978, p. 262.

[5] Ibid., p. 74.

[6] KUBWAYO, (A-M), op.cit, p. 15.

Alors, qu'allons-nous faire de ces discours politiques, une fois reccueillis ? En tant qu'interprétant, nous avons l'ambition d'en faire une étude sociolinguistique pour essayer de saisir l'idéologie qu'ils véhiculent. A cette étape, il convient d'évoquer un peu la genèse d'une telle étude.

Le point de départ fut la thèse de Jean DUBOIS (1962) intitulée :
« Le vocabulaire politique et social en France, de 1869 à 1872 ».
Partisan du structuralisme, DUBOIS reste convaincu que tout lexique renferme des unités qui s'associent ou qui s'opposent. Ses recherches démontrent qu'il y a lieu de structurer le lexique de la vie sociale et politique sur une période donnée. Il a été ainsi mis en place des « réseaux relationnels ». Ces derniers furent encore une fois soumis au laboratoire lexicologique de Saint-Cloud pour un ajustement ou un enrichissement éventuel. Si l'on croit à R. ROBIN (1973), ces réseaux sont de trois ordres : les « oppositions », les « associations » et les « identités ». Au terme des travaux du centre de lexicologie de l'Ecole Normale de Saint -Cloud, lesdits réseaux se trouvèrent détaillés comme suit :

- le réseau des liaisons thématiques ou notionnelles : il se subdivise en deux sous-groupes :
 1°. les associations (liaisons positives).
 2°. les oppositions (liaisons négatives).
- le réseau des qualifications : il relève de tout ce qui indique l'être ou la manière d'être d'un sujet ou d'un acteur ;
- le réseau verbal de l'action exercée soit par le sujet, soit sur les sujets;
- le réseau des équivalences : il s'agit des mots qui se substituent les uns aux autres dans le corpus constitué.

Sous forme de tableau ([7]), ces réseaux se présentent comme suit :

Qualifications	Associations	Oppositions	Action de	Action sur	Equivalents

[7] BAKIZA (E), Contribution à l'analyse linguistique du discours politique burundais (1958-1966), Thèse de doctorat, Université de Montréal, Janvier 1987, p. 29.

Précisons que le réseau verbal (« Action de » et « Action sur ») fut jugé quelque peu obscur par les successeurs de Jean DUBOIS dont Elie BAKIZA. Ce dernier ignore surtout le dernier sous-groupe (Action sur) et adopte la notion « d'actants » prônée par TESNIERE (1976). En plus des actants, celui-ci mentionne des « circonstants » comme constituants du réseau verbal. Ce sont des adverbes ou leurs équivalents.

Schématiquement, on a le tableau suivant :

Actants	Circonstants

Cette case des actants peut être subdivisée en plusieurs catégories dès lors que le « comportement verbal » est quelques fois complexe. Notre corpus nous contraint à faire trois catégories, dénommées « Actants 1 », « Actants 2 » et « Actants 3 ».
Le premier actant est le sujet de l'action alors que le second et le troisième correspondent respectivement au complément d'objet direct et au complément d'objet indirect. Pour le 3ème actant, l'action se fait à son détriment.

1.1. 2. L'UNIVERS DISCURSIF.

Par « Univers du discours » on entend le milieu et/ou le moment favorable à l'émission et à la réception d'un discours donné. Ce domaine « matériel » suppose deux mondes ; l'un représenté par toute personne en position de locuteur et l'autre par celle en position de locutaire.

1.1.2.1. La situation de communication.

1.1.2.1.1. La communication (verbale).

Selon Le Lexis (1988), la communication est « l'ensemble des processus d'échanges signifiants entre un sujet parlant qui produit un énoncé et un interlocuteur dont il sollicite l'écoute et/ou une réponse explicite ou implicite ». ([8])

[8] MEVEL (J.P.), et coll. Dictionnaire de la langue française : Le Lexis, France, Librairie Larousse, Août 1988. p. 382.

On sait déjà que toute communication verbale suppose nécessairement deux individus, le producteur et le déchiffreur de l'énoncé. Ils sont respectivement le premier et le deuxième sujet parlants.

> *« Le langage est un processus de communication d'un message entre deux sujets parlants au moins, l'un étant le destinateur ou l'émetteur, l'autre le destinataire ou le récepteur ».* ([9])

On a l'habitude de séparer le destinateur du destinataire alors que chacun des deux peut être les deux à la fois. Selon Julia KRISTEVA, « parler c'est se parler ».
En effet, étant capable d'émettre un message et de le déchiffrer, tout sujet parlant est non seulement un destinateur mais aussi un destinataire. Sauf dans des cas rares, l'émetteur est toujours capable de déchiffrer son message.
Voici un schéma proposé par KRISTEVA :



> *« De même que le destinateur envoie un message tout en étant capable de le déchiffrer, le « destinataire - déchiffreur » ne déchiffre que dans la mesure où il peut dire ce qu'il entend ».* ([10])

1.1.2.1.2. La notion de « situation ».

Dans la perspective communicationnelle, Le Lexis, (op.cit, 1988 : 1747) définit la situation comme étant :« *l'ensemble des conditions psychologiques, sociales et historiques qui déterminent l'émission d'un ou plusieurs énoncé (s) à un moment donné du temps et en un lieu donné* ».
Le fait social, psychologique et historique rythment la communication. Celle-ci doit être datée dans le temps et située dans l'espace.

[9] KRISTEVA (J.), op.cit, p. 13. [9]

[10] Ibid.

Ainsi, « la situation de communication sera définie (...) par les composantes majeures que sont les participants et le monde extérieur. » ([11]) En un mot, il s'agit des circonstances de production d'un message. Toutefois, plusieurs facteurs doivent être combinés pour qu'il y ait un échange verbal.
A ce propos, NDUWABAGABO écrit :

> *« La situation de communication est définie par de nombreux facteurs (...). Tout acte de parole met en jeu un message et quatre éléments qui lui sont liés : l'émetteur, le récepteur, le thème du message et le code utilisé ».* ([12])

L'émetteur déclenche la communication en formulant un message à l'intention du récepteur. Cependant, la compréhension du message dépend non seulement du contexte de production, mais aussi d'un code commun aux deux sujets parlants. De plus, le message exige un contact. Celui-ci est « un canal physique ou une connexion psychologique entre le destinateur et le destinataire ». ([13]) Cela permet d'établir et de maintenir la communication.

Bref, si important dans l'échange verbal est l'ensemble de ces facteurs, plus éloquents sont l'élément « social » et la « spatio-temporalité ».

1.1.2.1.2.1 Le facteur social.

Ce facteur pousse à songer, en premier lieu, aux relations existants entre le locuteur et le locutaire. On ne prétendra pas donner le portrait de ce dernier sans évoquer ses relations avec le premier.

[11] GSCHWIND - HOLTZER (G), Analyse sociolinguistique de la communication et didactique : Application à un cours de langue. De vive voix, Hatier, 1981, p. 34.

[12] NDUWABAGABO, J.P., Les conditions favorables à une bonne réception d'un message oral : cas du discours de circonstance au Burundi, Bujumbura, U.B., Mémoire, septembre 1997, p. 37.

[13] KUBWAYO, op.cit, p. 44

KERBRAT - ORRECCHIONI dit :

« Dans la définition du récepteur, il faut faire intervenir la relation sociale et affective qu'il entretient avec le locuteur ». ([14])

GSCHWIND - HOLTZER ajoute que la situation sociale se détermine par la conjonction de trois facteurs que sont « les relations de rôle, le lieu et le moment ». ([15]) Dans tous les cas, les relations peuvent être explicitées soit par le biais du degré d'amitié ; soit par une éventuelle hiérarchie qui lie les deux protagonistes ; soit enfin par d'autres paramètres circonstantiels. Des trois facteurs évoqués par G. HOLTZER, les deux derniers constituent l'idée de la spatio-temporalité. Exprimée à travers les mots « lieu » et « moment », celle-ci est un élément indispensable à la production d'un discours.

1.1.2.1.2.2. La situation spatio-temporelle.

1.1.2.1.2..2. 1° La situation spatiale.

L'espace physique est un élément important pour produire un discours. Au cours de l'acte énonciatif, le locuteur se situe par rapport à un endroit précis. Ce dernier doit être le même pour tous les partenaires de l'échange verbal. Cependant, il y a des fois où l'échange se fait convenablement malgré l'absence physique des sujets parlants. Il s'agit des cas comme la communication téléphonique et la communication épistolaire. Il importe de signaler que ce fait d'actualiser spatialement le discours va de pair avec le « moment » de sa production.

1.1.2..1.2.2. 2°. La situation temporelle.

De même que le locuteur se situe spatialement, il doit aussi se situer temporellement. Cela est mis en évidence par des indices spécifiques : les déictiques de temporalité. On en distingue trois sortes, à savoir « les désinences verbales, « les prépositions temporelles » et « les adjectifs temporels ».

[14] KERBRAT - ORECCHIONI, C., L'énonciation : de la subjectivité dans le langage, Paris, Armand Colin, 1980, p. 27.

[15] GSCHWIND - HOLTZER, G. op.cit, p. 34.

Pour les premiers, KERBRAT - ORECCHIONI (1980 : 47) affirme que l'utilisation des formes de « passé/présent/futur » est apparentée à la déictique. Elles montrent respectivement que le procès d'énonciation est antérieur, simultané ou postérieur au temps d'énonciation. De même, les prépositions temporelles comme « depuis », « à partir de », « depuis aujourd'hui », « depuis hier », « à partir d'aujourd'hui », « à partir d'hier » et « à partir de demain » montrent l'antériorité, la simultanéité et la postériorité au procès d'énonciation. Enfin, plus importants sont également les adjectifs temporels, notamment « ancien », « dernier », « prochain », « actuel », etc.

Bref, le locuteur se situe par rapport au temps présent qu'est le « maintenant », l'instance discursive.

1.1.2.2. Les contraintes relatives à une meilleure communication.

Pendant l'acte énonciatif, la liberté d'expression n'est pas toujours garantie. D'une manière générale, une bonne maîtrise des mécanismes de la langue facilite le triage des mots qui constituent le stock lexical et grammatical du sujet parlant. Bien triés et reformulés selon les exigences syntaxiques et sémantiques, ces mots parviennent à l'interlocuteur. Le choix de tel mot, de telle expression ou de telle structure est tributaire du « statut » d'un locuteur et de son partenaire verbal.
Par statut, on entend :

> *« La place qu'un individu donné occupe dans un système donné à un moment donné ».* ([16])

Le trieur - locuteur médite sur sa place et celle de son correspondant avant de parler. A son tour, le locutaire fait une méditation similaire après la réception du message. Ainsi, l'un et l'autre se préoccupent d'une place déterminée au sein de la société.
A cela, M. PECHEUX écrit : *« Destinataire et destinateur désignent des places déterminées dans la structure d'une formation sociale... ».* ([17])

[16] LINTON (R), Le fondement culturel de la personnalité, « cité dans » GSCHWIND - HOLTZER (G), op.cit, p. 34.
[17] PECHEUX (M), L'analyse automatique du discours, « cité dans », MAINGUENEAU (D) op.cit, p. 143.

Bref, on doit savoir son statut avant d'émettre le message. Ce préalable fait partie des contraintes limitatives des possibilités de manier aisément « le patrimoine langagier ». Certains mots ou vocabulaires seront plus privilégiés que d'autres selon le climat socio-politique régnant, c'est-à-dire selon les « conditions concrètes de la communication ». De plus, la nature du thème et le type de récepteur constituent eux aussi l'obstacle à la liberté de communication. Il est visible que seul un « sujet compétent » franchira toutes les embûches.

1.12.3. La compétence linguistique des protagonistes de la communication.

La compétence linguistique met en évidence la façon dont les sujet parlants manient leur outil de communication.

A ce propos, BRONCKARDT écrit ceci :

« La compétence est présentée comme la connaissance dont dispose le sujet parlant et qui préside à la réalisation de tout acte langagier. Cette communication prend la forme d'une grammaire, d'un système de règles »([18]).

Pour produire un énoncé si petit soit-il, il faut un minimum de maîtrise des mécanismes langagiers. Une fois développés, ces derniers permettront à l'émetteur de faire passer aisément son message ; et au récepteur d'en saisir le contenu, sans difficultés. C'est donc pendant l'acte énonciatif proprement dit que les protagonistes démontrent leur capacité d'encoder et de décoder le message. Toutefois, le facteur « image » reste prépondérant.

[18] BRONCKARDT (J.P), Théorie du langage. Une introduction critique, Bruxelles, Ed. Pierre MARDAGA, 1977.

1.1.2.4. La notion de représentation.

La mise en jeu des mécanismes linguistiques chez les sujets discursifs ne serait concrétisée que par la « représentation » de l'autre et de soi.
Selon Kerbrat - Orecchioni, la représentation est « l'image » dont les deux partenaires de l'échange verbal se font d'eux-mêmes, se font de l'autre et finalement l'image qu'ils pensent que l'autre se fait d'eux-mêmes.

Tableau 1 : Diptyque proposé par M. Pêcheux .

Représentations	Questions
1°. Image de la place de l'émetteur pour le sujet placé en émetteur.	- Qui suis-je pour lui parler ainsi ?
2°. Image de la place du récepteur pour le sujet placé en émetteur	- Qui est-il pour que je lui parle ainsi ?
3°. Image de la place du récepteur pour le sujet placé en récepteur	- Qui suis-je pour qu'il me parle ainsi ?
4°. Image de la place de l'émetteur pour le sujet placé en récepteur.	- Qui est-il pour qu'il me parle ainsi ?

Ce tableau montre que les protagonistes discursifs se considèrent mutuellement comme des sujets idéologiques. L'émetteur agit suivant des idées préconçues. De même, le récepteur interprétera le message sur base des idées toutes faites, le discours étant considéré comme un produit distinct de son producteur.

1.1.3. PERSPECTIVE ENONCIATIVE.

1.1.3.1. Le domaine d'énonciation.

On se plaint souvent que la théorie de l'énonciation n'est pas abondante. Pour combler ce vide, on fait recours à la « syntaxe » et à la « sémantique ».

C'est ce que MAINGUENEAU précise en ces termes :

> *« L'énonciation ne constitue nullement un domaine bien défini qu'il suffirait d'articuler sur le syntaxique et le sémantique pour obtenir une théorie enfin complète. »* ([19])

En tout cela, le souci primordial est la recherche des « procédés linguistiques » susceptibles de traiter tous les phénomènes énonciatifs. Il est à signaler que les traces du locuteur dans le discours, l'énonciation, constituent la « trame énonciative ». Ces traces font donc partie de ces phénomènes qu'on vient d'évoquer.

Cependant, l'apport de la Grammaire Générative et du structuralisme dans l'élaboration de la théorie du discours est important. Ainsi, à une époque donnée, la linguistique du discours a vu le jour.

> *« La linguistique du discours a pu se constituer quand deux dépassements de la perspective dite « structuraliste » se sont produits : dépassement de la limite de la phrase et dépassement d'une linguistique de l'énoncé, centrée sur l'analyse d'un corpus compact en dehors de toute référence à une activité du locuteur ».*[20]

Les recherches continuèrent au fil des temps. Avec les études de CHOMSKY, l'énonciation atteignit son apogée. Ce linguiste se limita à la « Phrase » au moment où d'autres comme le distributionnaliste HARRIS allaient au -delà d'elle. Toutefois, l'analyse du discours a intérêt à incorporer d'un seul coup ces deux options (celle de Chomsky et celle de Harris).

1.1.3.2. Le cadre définitionnel.

Ce cadre va contenir les diverses acceptions de « l'énoncé » et de « l'énonciation ».

[19] MAINGUIENEAU, op.cit, p. 99.
[20] Ibidem, p.p ; 100-101.

1.1.3.2.1. L'énonciation

On remarque une multiplicité des définitions. Celles-ci sont orientées différemment selon les individus mais convergent sur certains points communs.

L'énonciation a comme sens général, voire premier, « *l'action d'énoncer* ». ([21]) Cette acception met en évidence les termes par lesquels on énonce quelque chose. Cependant, le même dictionnaire donne une définition suivante :

> « *L'attitude que le sujet parlant adopte vis-à-vis de son énoncé consistant à assumer plus ou moins ce dernier (peut-être, sans doute, etc.) ; acte de production du discours par opposition à l'énoncé, résultat de l'énonciation* ». ([22])

Pour BENVENISTE (197° : 12), l'énonciation est :« [*La]mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* ».

Ici, l'accent est mis sur l'appropriation de la langue par un énonciateur. Abondant dans le même sens, Jean Dubois et Kerbrak - Orecchioni écrivent respectivement ceci :

> « *L'énonciation est présentée soit comme le surgissement du sujet dans l'énoncé, soit comme la relation que le locuteur entretient par le texte avec l'interlocuteur, ou comme l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé* ». ([23]) ;
>
> « *L'énonciation est définie comme le mécanisme d'engendrement d'un texte, le surgissement dans l'énoncé du sujet d'énonciation, l'insertion du locuteur au sein de sa parole* ». ([24])

Comme rappel, les différents théoriciens de l'énonciation ont orienté différemment leurs idées. Ainsi, on a des gens comme ANSCOMBRE et DUCROT (1976 : 18) qui s'éloignent un peu de la vision des précédents. Voici ce qu'ils disent :

[21] Le lexis, p. 641.
[22] Ibidem.
[23] « Enoncé et Enconciation », Langages 13, « cité dans » MAINGUENEAU, op.cit, p. 99.
[24] KERBRAT - ORECCHIONI, op.cit, p. 29.

« L'énonciation sera pour nous l'activité langagière exercée par celui qui parle au moment où il parle. [Mais aussi par celui qui écoute au moment où il écoute] » ([25])

Donc, pour ces linguistes, le destinataire du discours accomplit l'acte d'énonciation autant que le destinateur. De plus, pour eux, l'énonciation ne peut pas avoir lieu deux fois identiques. C'est ce qu'ils disent en ces termes :

« L'énonciation est donc par essence historique, événementielle, et, comme telle, ne se reproduit jamais deux fois identiques à elle-même » (1976, ibid).

FOUCAULT (M) semble être du même avis quand il dit :

« Un seul et même sujet peut bien répéter plusieurs fois la même phrase ; il y aura autant d'énonciations distinctes dans le temps. L'énonciation est un événement qui ne se répète pas ; elle a une singularité située et datée qu'on ne peut pas réduire. Cette singularité laisse passer pourtant un certain nombre de constantes : grammaticales, sémantiques, logiques, etc. » ([26])

Grosso modo, la langue étant considérée comme un répertoire de signes « combinés systématiquement », on dira qu'il y a énonciation quand le destinateur fait sien l'appareil formel de la langue en énonçant sa position de destinateur par le biais « des indices spécifiques ». Alors, qu'en est-il de l'énoncé ?

« Il faut distinguer nettement ce qui est dit (l'énoncé) et l'inscription du locuteur au sein de son discours (l'énonciation). » ([27])

1.1.3.2.2. L'énoncé

D'après Le Lexis (1988), le verbe « Enoncer » signifie « exprimer par des mots », tandis que le substantif « Enoncé » veut dire « phrase dans laquelle une pensée est exprimée ».[28])

[25] KERBRAT - ORECCHIONI, op. cit, p. 30
[26] FOUCAULT (M.), *L'archéologie du savoir*, N.R.F., Ed. Gallimard, 1969, p.p.133-134.
[27] KERBRAT - ORECCHIONI, ibidem.

[28] Le Lexis, op.cit, p. 641.

Appliqué à la linguistique, il est défini comme étant :

> *« La séquence de paroles d'un locuteur précédée et suivie de silence ; résultat de l'activité du locuteur sous forme d'une certaine phrase (par opposition à l'énonciation) »* ([29])

Comme l'énonciation, l'énoncé est lui aussi polysémique. La littérature y relative tourne autour des mots-clefs : « séquence », « actualisation » et « position » (du sujet parlant »). DUBOIS et SUMPF (1969 : 3) diront que l'énoncé est *« La séquence de phrase actualisée »* ([30])
Dans le même ordre d'idées, KUENTZ (1969 :86) dit que l'énoncé est : « *Une unité transphrastique, séquence structurée de phrases* ». ([31])

Dans ces deux acceptions, nous remarquons l'omniprésence du mot « séquence », qui, selon Le Dictionnaire de Linguistique signifie « une suite ordonnée d'éléments linguistiques ». Cependant, il existe une certaine nuance entre l'énoncé et les éléments linguistiques.
Pour déterminer si ces derniers constituent le premier, il faut d'abord examiner les relations existant entre le sujet et son produit (l'énoncé). C'est ce que FOUCAULT exprime en ces termes :

> *« Un énoncé se distingue d'une série quelconque d'éléments linguistiques par le fait qu'il entretient avec un sujet un rapport déterminé ».* ([32])

Pourtant, dans le domaine linguistique, l'énoncé implique la séquence des unités linguistiques construites suivant les règles syntaxiques et sémantiques préconisées par la grammaire normative.

[29] Ibidem
[30] « Cité dans », KERBRAT - ORECCHIONI (C.), op.cit, p. 28.
[31] « Cité dans », KERBRAT - ORECCHIONI (C.), op.cit, p. 28
[32] FOUCAULT (M), op. cit, p. 121.

« L'énoncé est ce qui fait exister [des] ensembles de signes et permet à ces règles ou ces formes de s'actualiser. » ([33])

A cette idée d'actualisation, l'auteur rejoint en quelques sortes RUWET (1967 : 368), LYONS (1970 : 42 et 102) et SPERBER (1975 : 389) qui disent que l'énoncé est : « *Une phrase actualisée* ». ([34])

Par « phrase », on entend :

« *Une unité élémentaire de l'énoncé, comprenant un ensemble de termes représentant le message d'un sujet parlant* » (Lexis : 1988 : 1400) Il y a donc l'actualisation des formes et des règles régissant l'énoncé. Jusqu'ici, les notions de « phrase », « énoncé » et « éléments linguistiques » s'entremêlent. Somme toute, disons que l' « énoncé » est l'ensemble des éléments linguistiques réalisés suivant les normes grammaticales pour produire un sens précis. Certains linguistes préconisent des conditions d'existence des éléments linguistiques qui constituent l'énoncé. Parmi eux, nous pouvons citer FOUCAULT, qui écrit ceci :

« Pour qu'une séquence d'éléments linguistiques puisse être considérée et analysée comme un énoncé..., elle doit avoir une existence matérielle. » ([35])

Selon l'auteur, la matérialité est très indispensable pour témoigner de la véracité des séquences linguistiques. Elle implique à la fois « une substance, un support, un lieu et une date ». Par substance, il faut comprendre une articulation des mots, toute activité des cordes vocales faisant ressortir la voix. Quant aux éléments « support, lieu et date », l'auteur fait entendre qu'on ne peut pas parler d'énoncé si une surface n'en portait pas les signes ou s'il n'avait pris corps dans un élément sensible et enfin s'il n'avait pas laissé une trace dans une mémoire ou dans un espace.

Enfin, la position du sujet parlant constitue un élément complémentaire des précédents. Par ailleurs, la description d'une formulation en tant qu'énoncé consiste à déterminer quelle est la position que peut et doit occuper tout individu pour en être le sujet.

[33] Ibidem, p. 116.
[34] KERBRAT - ORECCHIONI, ibidem.
[35] FOUCAULT, ibidem, p. 132.

FOUCAULT écrit :

« Si une phrase, une proposition, un ensemble de signes peuvent être dits « énoncés », ce n'est donc pas dans la mesure où il y a eu, un jour quelqu'un pour les proférer ou pour en déposer quelque part la trace provisoire ; c'est dans la mesure où peut être assignée la position du sujet ». [36])

En gros, les divergences qui existent dans le traitement du concept d'énoncé sont dues peut-être à la complexité des instances communicatives. Ces dernières posent des problèmes d'interprétation de certains cas d'énoncés voire d'énonciations.

11.3.3. Les instances émettrice et réceptrice.

Elles sont quelque fois complexes puisqu'à un certain moment, on ne parvient pas à distinguer nettement ni les énoncés produits, ni les locuteurs et les différentes énonciations.

Pour la rubrique « énoncé », certains types d'exemples témoignent d'une confusion quant au nombre d'énoncés réalisés. Prenons le cas d'une récitation de prière par un groupe de chrétiens et la déclamation d'un poème par les élèves à tour de rôles.

- Y-a- t-il autant d'énoncés que de chrétiens récitants ?
- Chaque déclamation constitue-t-elle un seul énoncé ou bien l'ensemble des déclamations faites forment un seul énoncé ?

Bien plus, que dire d'un discours prononcé en français et traduit fidèlement en Kirundi ? S'agit-il d'un seul énoncé ou de deux ?

Ici, nous avons l'impression que les deux versions (française et kirundi) sont similaires. Pourtant, elles ne sont pas totalement formées des mêmes mots et expressions. En effet, ce qui est intéressant dans les deux cas est le contenu informatif.

[36] Ibidem, p. 126.

> *« On peut considérer qu'il n'y a qu'un seul et même énoncé là où pourtant les mots, la syntaxe, la langue elle-même ne sont pas identiques... Une information donnée peut être retransmise avec d'autres mots, avec une syntaxe simplifiée, ou dans un code convenu si le contenu informatif et les possibilités d'utilisation sont les mêmes, on pourra dire que c'est bien ici et là le même énoncé ».* ([37])

D'après cet auteur, l'énoncé (c'est-à-dire ce qui est dit) a un caractère répétitif. Ainsi, la déclamation du poème et la récitation de la prière constitueront chacune un seul énoncé mais qui se répète.

Quant à la rubrique « énonciation », la répétitivité n'est pas vérifiée. Les instances émettrice et réceptrice sont beaucoup plus complexes. On a des difficultés à déterminer le nombre de locuteurs et les énonciations y afférentes. Tout d'abord, on est parfois confronté à une multitude d'individus qui se réclament émetteurs. Pour cela, plusieurs niveaux d'énonciations se trouvent juxtaposés (cf. l'exemple de récitation de la prière par les chrétiens).

> *« On dira qu'il y a énonciation chaque fois qu'un ensemble de signes se trouve émis ».* ([38])

De cette réflexion, on retient qu'une émission « d'un ensemble de signes » a son individualité limitée dans le temps et dans l'espace. Foucault arrive même à dire que deux personnes qui disent la même chose et en même temps, font qu'il y ait deux énonciations distinctes pour la simple raison qu'ils sont deux. De plus, un seul et même sujet d'énonciation peut bien répéter plusieurs fois les mêmes phrases et il y aura autant d'énonciations distinctes dans le temps.
Bref, contrairement à l'énoncé, l'énonciation est un phénomène qui ne se produit pas deux fois identiques. Elle a une singularité située et datée qu'on ne peut pas réduire. Elle est donc événementielle. Toutefois, précise Foucault, cette singularité laisse passer un certain nombre de constantes : grammaticales, sémantiques et logiques.

[37] Ibidem, p. 136
[38] Ibidem, p. 133.

Enfin, signalons en passant que pour l'instance réceptrice, on peut avoir en même temps destinataires et non-destinataires en face d'un même message. Ces derniers sont étrangers à la relation d'allocution. Il s'agit « *des destinataires indirects... qui sont là comme des témoins de l'échange verbal et l'influencent beaucoup* ». ([39])

Une conférence tenue sur un lieu public en constitue l'illustration. Dans le même ordre d'idées, un message peut tomber accidentellement dans « les mains » d'un non-destinataire auquel l'émetteur n'a pas prévu la nature de l'interprétation. Ainsi, une lettre confidentielle reçue par un non-destinataire est un exemple très éloquent. L'émetteur ne saura en aucun cas évaluer l'impact de réception du message, c'est-à-dire la nature du décodage.

1.1.3.4. La triade énonciative.

« *De l'instance de l'énonciation, nous ne savons qu'une chose, à savoir qu'elle s'appréhende comme un JE – ICI – MAINTENANT* ». ([40])

Abondant dans le même sens, ROSIER (L) dit que toute activité énonciative fait intervenir trois éléments fortement liés : la personne, le temps et la deixis.

1.1.3.4.1. La personne.

Toute activité discursive tourne autour du sujet parlant. Se désignant par « Je » (ou par ses variantes), ce dernier désigne par « Tu » toute personne susceptible d'être son interlocuteur. Ces deux personnes sont dites « locutives ». La première renseigne sur l'énonciateur tandis que la seconde renvoie à l'énonciataire durant la même instance discursive. Maingueneau (1976 : 102) dit que BENVENISTE (E) oppose les pronoms « Je » et « Tu » à « Il » puisque, précise-t-

[39] KERBRAT - ORECCHIONI (C.), op.cit., p. 21.
[40] ZILBERBERG, (C.), Modalités et pensée modale, F.L.S.H., Université de Limoges, Novembre 1989, p. 24.

il, celui-ci désigne un « invariant non personnel » alors que ceux-là renvoient à l'instance de discours où ils sont produits. En effet, le « il » n'est pas une personne de l'échange verbal, c'est pourquoi, on l'appelle « la non-personne ».

1.1.3.4.2. La deixis.

Deixis et déictique sont des mots de même famille. Selon Le Petit Robert (1993), le terme deixis vient du grec et signifie « désignation ». Quant à « déictique », il provient du mot grec « deiktikos » signifiant « démonstratif ».

En un mot, ces termes ont un même objet : désigner du doigt, montrer, localiser, etc. Ici dans la triade, il s'agira de la désignation du lieu, de l'espace, etc. Cette signification cadre bien avec « l'ici », terme propre à Maingueneau et à Zilberberg. Ainsi, deixis est un indice de spatialisation ; ce qui est évident d'autant plus que le locuteur doit se situer dans l'espace. Par ailleurs, son allocution est souvent conditionnée ou animée par une atmosphère de l'espace occupé durant le moment du discours (le maintenant).
Signalons enfin que la deixis fait partie des indices dits « d'ostension ». Ce sont des éléments qui font coïncider l'acte de désigner l'objet et l'instance énonciative. Ils prennent source dans l'énonciation et sont nouveaux à chaque énonciation nouvellement produite. Selon Le Petit Robert, ces éléments « *servent à montrer, à désigner un objet singulier déterminé dans la situation (...) [ils] dépendent de l'instance du discours de l'énonciation* ».

1.1.3.4.3. Le temps.

L'activité discursive étant centrée sur le locuteur, l'indice « temps » que Maingueneau et Zilberberg appellent le « maintenant » occupe une place importante. Il est le point de référence pour le récepteur du message. (Cf. la situation temporelle).



1.1.3.5. Le statut intra-textuel des actants de l'énonciation.

1.1.3.5.1°. Définition.

On appelle actants « ... *les unités désignant les êtres ou les choses qui, d'une manière ou d'une autre ... participent au procès exprimé par le verbe* ». ([41])
Avec cette définition, disons que l'actant est un acteur d'une action accomplie par un verbe. De plus, le terme « statut » tel que défini par LINTON, nous poussera à faire intervenir les deux protagonistes de la communication verbale : le locuteur et le locutaire.

1.1.3.5.2° Le statut linguistique du locuteur.

La présence du locuteur dans l'énoncé peut se manifester de plusieurs façons. L'insertion peut être directe grâce à l'usage du pronom « Je » ou de ses variantes. Toutefois, la présence indirecte est aussi fréquente. Cette insertion se traduit, selon Kerbrat - Orecchioni, par des expressions affectives, interprétatives, évaluatives, modalisatrices, etc. En outre, par ses talents, le locuteur peut laisser des traces grâce à sa façon de manier la langue : le style, la syntaxe, etc. Il reste à savoir si le locutaire possède des talents similaires.

1.1.3.5.3°. Le statut linguistique du locutaire.

Le rôle énonciatif du locutaire est souvent négligé. La raison en est qu'il semble être impalpable par rapport à celui de son partenaire. Pourtant, c'est sa « figure » qui détermine la forme et l'attitude d'allocution.

Comme chez le locuteur, cette personne de l'interlocution doit être perceptible elle aussi à travers les énoncés produits. Parmi les procédés - indicateurs, on peut signaler les « appelatifs » définissant d'une manière ou d'une autre les relations sociales qui lient les deux protagonistes de la communication. De plus, certains procédés rhétoriques peuvent témoigner de la présence du locutaire.

[41] DUBOIS et Alii, Dictionnaire de linguistique, Paris, Larousse, 1973, p. 8.

Ils ont pour particularité de circonscrire dans l'énoncé un groupe de destinataires à qui le message est destiné au premier chef.

Exemple : - « Nous mettons en garde quiconque voudra compromettre le processus de redressement du pays que nous venons d'entamer ». ([42])

- « C'est ainsi que certains ministres se sont érigés en roitelets et que les différentes équipes ministérielles ont perdu le moindre sens de solidarité gouvernementale » ([43])

En somme, l'omniprésence du destinataire dans l'énoncé est une réalité incontournable. *« L'écoute est productrice, et le récepteur n'est que le réceptacle passif des significations discursives. »* ([44])
Il doit être pris au même pied d'égalité que l'émetteur dans son rôle énonciatif.
Bref, l'émetteur produit le message, mais c'est son partenaire qui le motive et qui est à la tête de l'initiative discursive.

1.1.3.5.1. Les isotopies énonciatives au sein d'un texte.

« Un texte n'est pas une entité énonciative homogène. C'est une succession ou un emboîtement selon le cas, d'isotopies énonciatives, qui s'opposent les unes aux autres. » ([45])

Avec cette conception, l'appareil formel énonciatif n'est perceptible qu'après avoir nettement repéré la personne qui parle à chaque niveau d'énonciation. Quant à WEINREICH, le texte est *« une succession signifiante de signes linguistiques entre deux ruptures manifestes de la communication. »*

[42] BUYOYA (P.), « Déclaration de S.E. le Major P. BUYOYA » in Renouveau du Burundi n° 4850, le 25/7/1996.
[43] BAGAZA (J.B.), « La proclamation des membres du conseil Suprême Révolutionnaire » in Flash Infor n° 1799 du 3/11/1976.
[44] KERBRAT – OREOCHIONI, op.cit, p. 161.
[45] Ibidem, p. 162.

Ces signes linguistiques constituent chaque fois des niveaux d'énonciation, ce qui implique logiquement qu'il doit y avoir autant d'énonciateurs.

Ainsi, dans tout énoncé, on peut identifier au moins deux locuteurs (L_1 et L_2) ; L_2 pouvant être « collé » à toute séquence portant des mots introducteurs, accompagnés souvent de guillemets (« selon X », « X estime que », ...). Une telle séquence est dite « rapportée ». C'est elle qui détermine la position du locuteur par rapport au contenu du message. Cette position se perçoit grâce aux différentes marques d'adhésion ou de rejet selon les options du locuteur.

> *« Rien de ce que l'on dit n'est véritablement inédit, et parler c'est se débrouiller dans les broussailles du déjà dit, c'est s'approprier les mots de l'autre. »* ([46])

Un sujet parlant peut se dédoubler linguistiquement. Ce cas se manifeste par l'usage de guillemets et par le procédé présuppositionnel. Hormis les exceptions, L_2 assume toujours les propos qu'il fait siens. Il en est le responsable malgré la tentative de prendre une certaine distance si minime soit-elle. Derrière L_2, on peut déceler évidemment une autre instance énonciative.Prenons une phrase comme : « Papa a mal à la tête » prononcée par un gamin donné. On sous-entend qu'il y a eu antérieurement un papa qui disait : « J'ai mal à la tête ». Ceci prouve l'existence d'une superposition d'instances énonciatives.

1.1.3.5.2. La présupposition.

Cette notion de présupposition rejoint le cas d'un locuteur qui se dissimule derrière un autre. Pourtant, certains auteurs, comme M.J. BOREL, propose qu'on rattache les présupposés à une source anonyme et collective, à un sujet de type universel. ([47]) Pour lui, les présupposés semblent provenir d'une instance extérieure et par conséquent L_1 ne peut pas en assumer la responsabilité. La phrase comme : « Le Burundi a changé de constitution » présuppose que le Burundi possédait déjà

[46] BAKHTINE, « cité dans », ibid, p. 166.

[47] M.J. BOREL, « Stratégies discursives et aspects logiques de l'argumentation, in Langue Française 12, mai 1972.

auparavant une constitution. Cette présupposition ne peut être assumée que par l'anonymat collectif. Notons que certains présupposés sont liés à des implications. Ainsi, la phrase « Marcel s'est remarié » présuppose, mais également implique que « Marcel était marié ». On peut se demander le rôle de l'implication voire de la présupposition en analyse du discours. Paul LARREYA dit que : *« L'implication permet de transmettre des informations sans les « dire » ou sans les « écrire » (mais, naturellement, en disant ou en écrivant d'autres informations, qui les impliquent) ; elle peut donc jouer dans le « non – dit » un rôle extrêmement subtil, tout comme la présupposition. »* ([48])

Toutefois, il est à noter que ces deux notions (présupposition et implication) ne sont pas synonymes l'une à l'autre. Selon cet auteur, la présupposition fait partie intégrante du mécanisme de la communication par le langage alors que l'implication appartient au domaine extra-linguistique. Donc, les deux notions se complètent mais ne s'interchangent pas.

Grosso modo, la « Perspective énonciative » est riche de détails. Ceux-ci sont en général complexes et s'entremêlent les uns les autres.

1.1.3.6. Les concepts relatifs au processus énonciatif.

Dans le but de promouvoir la théorie de l'énonciation, quelques concepts furent élaborés par des linguistes comme WEINREICH, DUBOIS et ROBIN ; il s'agit des notions de « distance », de « modalisation », de « transparence », d' « opacité » et de « tension ».

1.1.3.6.1. La distance.

C'est le comportement du locuteur à l'égard de son discours. Notons qu'il peut assumer totalement ou non l'énoncé suivant ses prétentions. D'une part, l'énoncé sera considéré comme complètement assumé par le sujet au cas où la distance tendrait vers zéro. Ainsi, ce fait se manifestera par l'usage du pronom

[48] LARREYA (P), Enoncés performatifs. Présupposition, France, Ed. Fernand Nathan 1979, p. 87.

« je ». D'autre part, il sera considéré comme appartenant au « monde distinct du locuteur » si la distance est maximale. Ici, le pronom « je » devient le « il » ou le « on ».

1.1.3.6.2. La modalisation.

Ce concept montre la façon dont le locuteur adhère à son discours. Il se manifeste souvent par l'usage des adverbes dits d'opinion : « peut – être », « sans doute », « évidemment », etc. Il existe des verbes modaux (devoir, pouvoir et vouloir) impliquant une nécessité, une obligation, une possibilité et une probabilité.

1.1.3.6.3. La transparence.

La transparence laisse voir l'effacement complet du sujet d'énonciation. Celui-ci se trouve identifié au récepteur à tel point qu'on dirait que ce dernier est un émetteur. Le poids de l'énoncé est transféré du premier au second.

1.1.3.6.4. L'opacité.

Il arrive que le sujet d'énonciation soit difficilement localisable. Il est dans ce cas anonyme et, par conséquent, tout récepteur devient sujet potentiel d'énonciation. Ce dernier assume alors l'énoncé dont il ne maîtrise pas les modalités.

1.1.3.6.5. La tension.

Ce concept concerne la relation entre le sujet parlant et l'interlocuteur. Il y a usage des auxiliaires modaux (vouloir, pouvoir, devoir, falloir et aller) qui sont mieux indiqués pour désigner le degré de tension. Ainsi, le locuteur exprimera-t-il le désir de prendre en charge une action, c'est-à-dire « un faire », un « non accompli ». Evoquons au passage la notion de « performatif » qui désigne des verbes dictant un comportement quelconque au récepteur et provoquant par conséquent une action. Enfin, les temps verbaux comme le futur, l'impératif et le subjonctif peuvent exprimer la tension.

1.1.4. L'ASPECT LEXICO – SEMANTIQUE.

Nous avons déjà parlé du « Discours » et des concepts inhérents. On signalera que les recherches en ce domaine datent de longtemps, puisque déjà en 1952, l'américain Harris publia Discourse Analysis, œuvre fondamentale en Analyse du Discours. Cependant, avant lui, les formalistes russes essayèrent d'appliquer la méthode structuraliste aux textes littéraires. Il naquit donc les premières réflexions théoriques sur le discours. Pour Robin (1973), le point de départ de Harris dans le cadre du distributionnalisme américain fut la « phrase ». De même, la structure théorique de la Grammaire Générative et Transformationnelle de CHOMSKY prend pour point de départ le symbole « **P** ». (c'est-à-dire la phrase).

Bref, disons que la « phrase » fut considérée comme le fondement de la théorie linguistique. D'où l'analyse lexico-sémantique des lexèmes récurrents d'un discours donné doit se baser sur des « phrases – noyaux ». Linguistiquement parlant, le noyau (P) est formé de deux parties principales : le Syntagme Nominal (S.N) et le Syntagme Verbal (S.V).

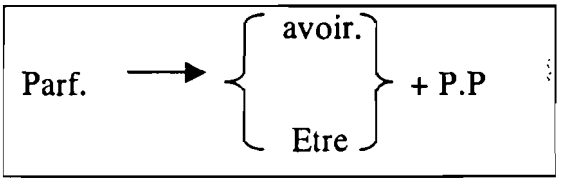
Ainsi, la phrase – noyau (P) se réécrit comme suit :

$$P \longrightarrow SN + S.V$$

Jean Dubois ([49]) préconise d'autres symboles pour élargir cette formule de base. En effet, il propose le symbole « Tps » qui a une interprétation de « temps », de « personne » et de « nombre ». C'est un constituant indispensable de l'auxiliaire (Aux). Toutefois, on peut avoir d'autres constituants, cette fois-ci facultatifs, comme par exemple le Parfait (Parf.) et le Modal (M). On entendra par « modal », les « modalités » comme « Pouvoir » et « devoir » (suivis de l'infinitif) et les « aspectuels » comme « aller », « venir de », etc. (suivis de l'infinitif).

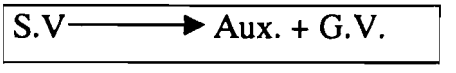
[49] DUBOIS (J), Eléments de linguistique française : Syntaxe, Paris, Librairie Larousse, 1970, p.p. 93-94 et 101.

Quant au parfait, il s'agira d'une suite formée des verbes « avoir » et « être » et suivie du participe passé (P.P) :

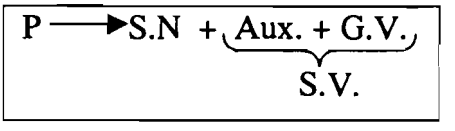


Il est à signaler que dans l'articulation de la phrase, le type de parfait approprié est conditionné par le trait du verbe du Groupe Verbal (G.V) ; ce dernier étant un constituant obligatoire du S.V. Enfin, Jean Dubois reste convaincu que l'auxiliaire (Aux.) est un élément important du S.V et du verbe.

La réécriture du S.V devient alors la suivante :



La formule de la phrase – noyau devient par conséquent élargie :



Grosso modo, toute « phrase – noyau » peut être segmentée sur base de la formule précédente. La linguistique essayera par la suite d'expliquer le fonctionnement interne d'un discours en se servant des théories disponibles.

En outre, l'on sait qu'une phrase est composée de beaucoup de mots. Selon Saussure, la signification de chacun d'eux résulte du rapport entre le signifiant et le signifié.

1.1.4.1. La notion de champ.

En général, un mot n'a pas de signification prédéterminée ; seul le contexte d'utilisation peut en donner le sens adéquat. Face à la pluralité sémantique, il faut

révoir un « champ ». Il s'agit de *« découvrir l'ensemble à l'intérieur duquel tels mots s'intégreraient comme des éléments liés par des relations, dont le réseau constituerait la structure d'ensemble ».* ([50])

Autrement dit, concevoir un « champ » équivaut à « structurer » un domaine donné. Toutefois, la notion de « champ » est vaste. Pour le sémanticien MATORE, G (1953), le champ fait appel à deux aspects : l'aspect lexical et l'aspect sémantique.

1.1.4.1.1. Le champ lexical.

Selon le Lexis (1988), le champ lexical est *« un ensemble de mots groupés autour d'une notion qui peut être l'objet d'une étude lexicologique ».* Avec cette définition lexicographique, on constate qu'à l'intérieur des mots groupés, les éléments lexicaux tournent autour d'une même notion. L'étude de ces éléments doit tenir compte du « sens » et de la « signification » des unités lexicales. Le champ lexical étant à l'origine du champ sémantique, il faut remarquer qu'il renferme des signifiants dont les signifiés se localisent au sein de ce dernier. Pour TODOROV et DUCROT, *« la signification d'un lexème (unité lexicale) est la relation établie entre sa face signifiante et sa face signifiée ».* ([51])

Ainsi, le champ lexical est un système fait d'un ensemble d'unités significatives de la langue. Celles-ci « tirent leur valeur de la position qu'ils occupent à l'intérieur de ce que, depuis TRIER, il est convenu d'appeler un champ ». ([52])

1.1.4.1.2. Le champ sémantique.

Au champ lexical correspond un champ sémantique dès lors que les constituants du premier sont dotés de sens. Il s'agit d'un « ensemble des mots pouvant être groupés, d'après leur forme et/ou leur sens, autour d'une notion clef. »

[50] MOUNIN, (G), (1972), « Cité dans » NDAYIKENGURUKIYE (N), Quelques phytonymes en Kirundi : Essai d'exploitation d'un champ lexical et conceptuel. Mémoire, Bujumbura, U.B., 1988, p. 15.

[51] TODOROV et DUCROT (1972), « cité dans » NDAYIKENGURUKIYE, op.cit, p. 13.

[52] DUBOIS (1962), « cité dans », NTIBURUMUSI, A., Une étude lexico-sémantique du vocabulaire relatif à la parole. Mémoire, Bujumbura, U.B., 1991 ? p. 9.

(Le Lexis 1988). Dans leur dictionnaire de linguistique, Mounin et Alii définissent le champ sémantique comme étant « *un domaine bien délimité de signification constitué soit traditionnellement, soit scientifiquement par l'expérience humaine* » (Mounin et Alii, 1976 : 72). De toutes ces acceptions, disons que le champ sémantique se préoccupe du sens des items lexicaux , ceux-ci étant liés entre eux par un ensemble de relations justement sémantiques.

On peut distinguer deux types de champ sémantique à savoir le champ sémantique « conceptuel » et le champ sémantique « linguistique ». Le premier concerne les unités lexicales découpant un domaine homogène du référent. On dira par exemple que le champ sémantique du concept de « famille restreinte » regroupe les mots père, mère, fils, filles. Quant au second, il concerne les unités lexicales regroupées suivant des critères exclusivement linguistiques. L'exemple que l'on peut donner est celui du champ sémantique des désinences verbales.

En somme, « champ sémantique » et « champ lexical » sont non seulement complémentaires, mais aussi liés. En outre, il convient de préciser que lorsque l'on cherche à reconstituer le champ sémantique des items lexicaux, on heurte de front certaines structures linguistiques qui sont définies par la sémantique structurale comme la synonymie, la polysémie, l'homonymie, la connotation et la dénotation.

1.1.4.1.2.1. La synonymie.

« *Deux termes sont synonymes quand ils ont la possibilité de se substituer l'un à l'autre dans un énoncé isolé.* » ([53])

Selon Dubois, cette possibilité de substitution ne serait possible qu'au cas où il y aurait « une identité de signification entre des séquences de signes linguistiques . » Quant au « Dictionnaire de la langue française », la synonymie « établit une équivalence superficielle car les synonymes se distinguent suivant le

[53] DUBOIS, J., « dictionnaire de linguistique », op.cit, p. 476.

niveau de langue, les emplois syntaxiques et les expressions figées, où seul un des synonymes peut entrer ». ([54])

De ces deux ouvrages, on peut déjà déceler certains indices de la synonymie : l'identité et l'équivalence. Disons que seul le sens est à la base de la synonymie des unités linguistiques. A ce propos, BREKLE écrit :

« *la conception traditionnelle de la synonymie ne s'attache pas à une identité stricte des significations de deux mots, elle recherche plutôt une parenté sémantique. Les dictionnaires de synonymes les plus courants fournissent mille exemples de mots liés par cette parenté.* » ([55])

Bref, le terme de « synonymie » est très courant et a suscité beaucoup d'intérêt chez beaucoup de linguistes. En Grammaire Générative et Transformationnelle, il permet de « caractériser des classes de paraphrases. Une structure profonde est choisie comme représentant d'une classe de paraphrases et, en partant d'elle, des processus transformationnels doivent permettre de dériver tous les éléments de cette classe. » ([56])

Ici, la notion de paraphrase mérite une attention particulière parce qu'elle inspire la manière de traitement du corpus. Etant parfois complexe, ce dernier ne peut être analysé qu'à partir des procédés paraphrastiques.

Dans son ouvrage, Syntaxe et Sémantique dans la grammaire traditionnelle, WUNDERLICH distingue quatre types de paraphrases : les paraphrases lexicales, les paraphrases avec converses lexicales, les paraphrases déictiques et les paraphrases pragmatiques. ([57]) Les premières peuvent être lexicalement différentes malgré la similarité de définition. Quant aux secondes les termes constitutifs doivent être en rapport converse.

Ex : La phrase « J'ai acheté un véhicule à Pierre » est synonyme de « Pierre m'a vendu un véhicule ».

[54] Le Lexis, Op.cit, p. 1825.
[55] BREKLE (E.H), Sémantique, Paris, Armand Colin, 1974 , p. 69.
[56] WUNDERLICH (1970), « cité dans », sémantique, pp. 68-69.
[57] Ibidem, pp. 71-72.

Cependant, le contexte extérieur et la situation spatio- temporelle seront caractéristiques du troisième type de paraphrases. L'équivalence de deux phrases proviendra du contexte de production. De même que le cas précédent, le quatrième type de paraphrase fait intervenir le contexte d'énonciation.

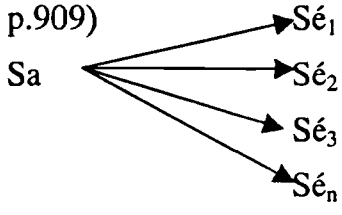
1.1.4.1.2.2. La polysémie et l'homonymie.

Ces deux termes ont en commun la « pluralité de sens ». Le terme homonyme se dit de « deux ou plusieurs mots qui se présentent dans la langue parlée ou écrite comme formellement identiques, mais qui ont des contenus (des sens) différents ». ([58]) Il s'agit d'une simple ressemblance formelle. Il n'y a aucune ambiguïté puisque les sens sont déjà différents. Pour Dubois et Alii, il est question de « l'identité phonique (homophonie) ou graphique (homographie) de deux phénomènes qui n'ont pas, par ailleurs le même sens ». ([59])
Schématiquement, le phénomène se présente comme suit :

$Sa_1 \longrightarrow Sé_1$
$Sa_1' \longrightarrow Sé_2$
$Sa_1'' \longrightarrow Sé_3$
(...) (...)

A un même son, correspondent plusieurs sens. L'homonymie peut être seulement une homophonie ou une homographie. Souvent, l'homographie accompagne l'homophonie.

Quant à la « polysémie », il s'agit d'« un caractère d'un mot, considéré comme unique, qui présente deux ou plusieurs contenus (sens) différents ». (Le Lexis, op.cit, p.909)



[58] Le Lexis, op cit, p. 908.
[59] Dubois et Alii, « cité dans » NTIBURUMUSI, op.cit, p.115.

D'un seul signifiant, il y a éclatement de plusieurs signifiés. A ce propos, BREAL (1986) dit que la polysémie est « un phénomène diachronique qui consiste dans l'addition d'acceptions nouvelles au sens fondamental ».

Ainsi, on aura deux types de polysémies, la polysémie « lexicalisée » et la polysémie « régulière » (systématique). Elles se constituent grâce aux « classes » et aux « traits » distinctifs. En linguistique, on appelle classes, « les espèces de mots ou noms par lesquels on désigne les catégories de mots (unités significatives) selon la fonction que ces mots remplissent ou selon les différences fondamentales de sens qu'ils présentent ». (Le Lexis, op.cit p. 306). Mais, le « trait » n'est autre que le caractère distinctif des classes. Que ce soient les lexicalisées ou les régulières, la notion de classe reste déterminante. Pour les premières par exemple, les classes, combinées avec les traits, permettent de distinguer les différents emplois du mot. Concernant les secondes, leur fonctionnement est un peu différent. Il s'agit du « cumul » d'emplois au sein d'une même classe. Seuls le contexte et la nature des prédicats déterminent les emplois. Prenons comme exemple le mot « fenêtre ». Quand on dit, « la fenêtre a été repeinte », on comprendra qu'il s'agit d'un « objet physique ». Mais la phrase « Léa s'est glissée à travers la fenêtre » laisse entendre qu'il s'agit d'une « ouverture ». Dans ces deux phrases, le verbe « repeindre » exige un emploi concret, alors que « glisser » (à travers) a besoin d'un complément locatif.

1.1.4.1.2.3. Dénotation et connotation.

« Le couple dénotation/connotation » permet habituellement d'opposer signification essentielle et significations accessoires (secondes), la dénotation étant pensée comme un état « neutre » de la langue. » ([60])

Alors que la connotation est conçue comme l'ensemble des significations accessoires et secondes, la dénotation sera conçue comme étant une signification essentielle et neutre. Pour Maingueneau, la connotation renferme des valeurs sans doute subjectives acquises par un mot mis à part sa signification reconnue comme permanente. A l'inverse, la dénotation comprend des valeurs permanentes du mot,

[60] MAINGUENEAU, D., op.cit, p. 49.

qui ne sont influencées par aucun contexte. Selon le Petit Robert, la dénotation est « un élément invariant et non subjectif de signification », tandis que la connotation est « un sens particulier d'un mot, d'un énoncé qui vient s'ajouter au sens ordinaire selon la situation et le contexte. »

1.2. CADRE METHODOLOGIQUE.

On a parlé précédemment de la théorie relative à l'Univers discursif. Ainsi, les grandes orientations étant déjà évoquées, il est temps de préciser la méthodologie qui sera adoptée pour entrer dans le coeur de la présente recherche.

1.2.1. La description du corpus.

Dans cette rubrique, nous entendons parler de la collecte et du traitement du corpus. Celui-ci renferme le lexique qui nous préoccupera durant notre travail d'analyse et d'interprétation sociolinguistique. Tout d'abord, qu'est – ce qu'un corpus ?

C'est « *l'ensemble des documents pris en compte pour être soumis aux procédures analytiques. Sa constitution implique souvent des choix, des sélections et des rejets* ». ([61]) Ajoutons aussi que Georges MOUNIN et Alii conçoivent la notion de corpus comme étant : « *Un ensemble d'énoncés écrits ou enregistrés dont on se sert pour la description linguistique.*» ([62])

De ces deux acceptions, nous pouvons dire que le corpus n'est rien d'autre que tout ensemble d'énoncés produits, susceptibles de faire l'objet de données d'analyse linguistique. En ce qui nous concerne, le corpus est constitué par des discours tirés des documents tant sonores qu'écrits.

[61] BARDIN Laurence, Analyse de contenu, Paris, P.U.F, 1977, P. 95.
[62] MOUNIN, G. et Alii, Dictionnaire de linguistique, Paris, PUF, 1974, P. 89.

1.2.1.1. Les sources.

Notre corpus est issu de trois journaux, à savoir l' « Infor – Burundi », le « Flash – Infor » et le « Renouveau du Burundi. » Nous nous sommes principalement intéressé aux discours du 28 novembre 1966 ; du 1er novembre 1976 ; du 5 septembre 1987 et du 25 juillet 1996. Les discours prononcés à ces dates sont structurés de la même manière, ce qui dévoile l'analogie des conditions de production. C'est peut-être ce fait qui donne l'homogénéité même de tous les textes recueillis et retenus comme échantillons pour notre étude.

Il s'agit de :

- « La proclamation de la République du Burundi par le Capitaine Michel MICOMBERO » ;
- « Le communiqué des Forces Armées et la déclaration du Président BAGAZA » ;
- « La déclaration du Président du Comité Militaire pour la Salut National » ;
- « La déclaration de son Excellence Pierre BUYOYA, Président du Burundi ».

Mis à part les déclarations émanant des nouveaux dirigeants et/ou éventuellement les communiqués des Forces Armées diffusés les jours même des changements institutionnels, nous avons jugé bon d'ajouter d'autres textes. C'est notamment les discours produits pendant la période « post-coup d'état ». Ils ont été choisis en tenant compte de leur teneur et de leur tonalité. Suite à ce choix arbitraire, on a préféré ne pas se prononcer sur les bornes supérieures des dates mentionnées ci-haut. Seules les bornes inférieures ont été précisées puisque justement elles constituent le début du changement de régime. Un tel choix est certainement conditionné par les objectifs de la recherche.

A ce propos, DUBOIS dit :

> *« Si le choix du corpus est nécessairement arbitraire, déterminé par des critères qui sont la conséquence de l'objectif de l'analyse, il n'en*

reste pas moins que ce corpus se présente avec des propriétés qui le rendent valide. » ([63])

En plus de l'homogénéité évoquée à la page précédente, d'autres critères pour le choix du corpus sont principalement la « représentativité » et la « pertinence ». Ainsi, ces trois règles ont guidé la collecte des discours qui composent notre corpus.

Tableau 2 : Liste des textes choisis comme échantillon.

N° de Textes	T	Date de Production	Titres
	1966		
$Texte_1$	T_1	28/11/1966	- Proclamation de la République du Burundi par le Capitaine Michel MICOMBERO
$Texte_2$	T_2	3/12/1966	- Le parti sera l'organe suprême de l'Etat.
$Texte_3$	T_3	4/12/1966	- Le Conseil National Révolutionnaire se penche sur les tâches immédiates.
$Texte_4$	T_4	31/12/1966	- Message de nouvel an de S.E. le Colonel MICOMBERO, Président de la République
$Texte_5$	T_5	1/1/1967	- Au seuil de 1967...
	1976		
$Texte_6$	T_6	1/11/1976	- Communiqué des Forces Armées.
$Texte_7$	T_7	2/11/1976	- Déclaration du Président BAGAZA ; raison de la chute du régime MICOMBERO
$Texte_8$	T_8	8/11/1976	- Message à la Nation par le nouveau Président
$Texte_9$	T_9	20/11/1976	- Déclaration sur les objectifs fondamentaux du Mouvement du premier novembre
$Texte_{10}$	T_{10}	1/1/1977	- Message du Président de la République le Colonel J. Baptiste BAGAZA à la Nation à l'occasion du nouvel an 1977.
	1987		
$Texte_{11}$	T_{11}	5/9/1987	- Déclaration du Président du Comité Militaire pour le Salut National (C.M.S.N).
$Texte_{12}$	T_{12}	8/9/1987	- Le Président du C.M.S.N s'adresse à la population
$Texte_{13}$	T_{13}	9/9/1987	- Rencontre du Chef de l'Etat avec les diplomates accrédités au Burundi : Discours du Président de la République et Président du C.M.S.N le Major Pierre BUYOYA.
$Texte_{14}$	T_{14}	17/9/1987	- Interview du Président de la République et Président du C.M.S.N, le Major Pierre BUYOYA avec la presse étrangère (A.F.P., le monde, R.F.I, Paris Match) à propos du putsch.
$Texte_{15}$	T_{15}	3/10/1987	- Discours – programme du Chef de l'Etat.
	1996		
$Texte_{16}$	T_{16}	25/7/1996	- Déclaration de S.E. P. BUYOYA, Président du Burundi.
$Texte_{17}$	T_{17}	26/7/1996	- Conférence de presse du nouveau Président P. BUYOYA.
$Texte_{18}$	T_{18}	26/7/1996	- Discours du Président BUYOYA et entretien des officiers de la garnison de Bujumbura.
$Texte_{19}$	T_{19}	27/7/1996	- Rencontre du Président BUYOYA avec la société civile.
$Texte_{20}$	T_{20}	29/7/1996	- Rencontre du Président P. BUYOYA avec les diplomates.
$Texte_{21}$	T_{21}	06/8/1996	- Lancement des travaux du gouvernement de transition par Président Major Pierre BUYOYA.
$Texte_{22}$	T_{22}	16/8/1996	- Message à la Nation du Président de la République.

[63] DUBOIS, 1969b, « Cité par « BAKIZA (E.), op.cit, p. 55.

En analysant ce tableau, on constate que les discours de la période « post-coup d'état » sont qualitativement et quantitativement intéressants pour notre étude. Les locuteurs s'y expriment à propos de la situation socio-politique passée et présente, le putsch étant le centre de celles-ci. En outre, les différentes allocutions contiennent des perspectives d'avenir pour le redressement éventuel du pays. Mentionnons aussi que ces discours sont tantôt sur des bandes enregistrées, tantôt édités dans les journaux. Toutefois, le constat a été que les bandes reprenaient parfois des discours qui se trouvaient déjà édités dans la presse écrite. Ceci étant, nous reconnaissons qu'elles ont joué un rôle de complément et d'enrichissement des documents écrits. Parfois infidèles dans la transcription, ces derniers pourraient trahir le locuteur. Ainsi, on a préféré traiter à la fois un même texte enregistré (sur bande) et transcrit (dans les journaux). Les bandes nous ont donc donné la possibilité de traiter les discours originaux et d'être en contact avec le locuteur malgré son absence physique.

1.2.2. Exploitation du corpus.

Tout au début de l'exploitation, il nous a été difficile de circonscrire l'unité de base, le socle commun. Totalement embarrassé, on a opté pour la relecture des 22 textes, plusieurs fois ; ce qui nous a permis de nous familiariser avec eux.
Hélas, tout critique avisé comprendrait qu'il s'agit d'un travail assidu et aléatoire.

Citant Lévi STRAUSS, MAINGUENEAU (1976) dit ceci :

> « *(...) on dira que l'analyse du discours se constitue par un travail de « bricolage » et qu'elle n'en est encore qu'au stade où elle essaie un peu tous les outils méthodologiques disponibles* ». ([64])

Ainsi, grâce à de multiples lectures, on a pu au fur et à mesure, dépister certaines orientations. Celles-ci ont en général cassé les préjugés d'avant la collecte (des discours). En effet, à part les différentes dénominations de coup d'état, d'autres lexèmes méritent d'être pris en compte. Ici, on peut dire que la terminologie adoptée

[64] MAINGUENEAU, D, op.cit, p. 21.

par les différents politiciens burundais avait pour objet la dénomination du « putsch », mais sous une forme occultée.

Il est à remarquer que chaque époque a connu une terminologie appropriée. Lors du putsch de 1966, on parlait de « Révolution » alors que le coup de force de 1976 est désigné non seulement sous le nom de Révolution du 1er novembre mais aussi sous la périphrase de « Mouvement du premier novembre ». En 1987 et 1996, l'appellation était respectivement « le changement » et « le (s) changement (s) du 25 juillet ».

Toutes ces quatre appellations ont eu des équivalents au cours des années et ce sont elles qui constituent la base de tout le corpus. On précisera par là que seul « le mouvement du premier novembre » ne sera pas retenu comme lexème récurrent parce que sa fréquence dans le corpus est peu élevée. Cependant, ses équivalents ressemblent mot à mot à ceux des autres lexèmes ; un fait qui montre que lesdites dénominations et leurs équivalents oscillent autour d'un thème central et unique : « le coup d'état ». Voici certains de ses équivalents : les changements ; l'opération ; l'acte ; le refus de l'inaction ; l'acte patriotique ; la décision salutaire ; le mouvement du peuple ; l'action historique ; l'entreprise nationale, ... etc.
Bref, des vingt-deux textes analysés, nous avons relevé cinq lexèmes les plus récurrents. Il s'agit de :

1. La Révolution
2. Le Régime
3. Le Gouvernement
4. Le (s) changement (s)
5. Les Forces Armées (F.A.).

Après ce relevé, on a songé à extraire du corpus toutes les phrases contenant les cinq lexèmes. Etant quelquefois complexes, ces phrases ont subi une réduction afin d'obtenir des phrases simples appelées « phrases-noyaux ». Ce sont, selon certains linguistes – LE GOFFIC et FUSHS – des phrases « affirmatives, actives, déclaratives et simples ». ([65])

A partir de ces « phrases – noyaux », on a appliqué les réseaux relationnels dont il a été question plus haut. L'analyse et l'interprétation ont été faites suivant

[65] Cf. Syllabus du cours de sociolinguistique en 1ère licence, dispensé par BAKIZA Elie.

chaque réseau. Ce dernier est lui aussi déterminé par la structure syntaxique des phrases ou des groupes de mots.

Enfin, les traits lexico – sémantiques appliqués à chaque réseau ont permis de faire une analyse générale de tous les lexèmes, de tous les textes. Du reste, les éléments du cadre spatio – temporel, notamment les conditions particulières de production (de ces textes) nous ont donné l'occasion de saisir l'idéologie véhiculée par le type de discours étudié.

Tableau 3 : La récurrence des lexèmes.

Date de production	**N° de textes**	**Fréquence**					**TOTAUX**
28/11/1966	T_1	2	6	10	0	5	23
3/12/1966	T_2	4	4	0	0	0	8
4/12/1966	T_3	5	0	2	0	0	7
31/12/1966	T_4	14	12	25	2	0	53
1/1/1967	T_5	2	6	7	0	0	15
1/11/1976	T_6	0	0	1	1	4	6
2/11/1976	T_7	3	2	3	2	9	19
8/11/1976	T_8	7	8	0	1	4	20
20/11/1976	T_9	17	15	12	7	12	63
1/1/1977	T_{10}	0	2	3	0	0	5
5/9/1987	T_{11}	0	7	1	3	4	15
8/9/1987	T_{12}	0	10	1	0	0	11
9/9/1987	T_{13}	0	6	4	4	1	15
17/9/1987	T_{14}	3	21	7	7	13	51
3/10/1987	T_{15}	4	20	23	3	3	53
25/7/1996	T_{16}	0	0	0	2	3	5
26/7/1996	T_{17}	0	2	4	8	1	15
26/7/1966	T_{18}	0	1	1	3	27	32
27/7/1996	T_{19}	0	1	2	4	1	8
29/7/1996	T_{20}	0	0	4	6	4	14
6/8/1996	T_{21}	0	0	14	5	1	20
16/8/1996	T_{22}	0	0	5	3	2	10

TOTAUX ⟶	61	123	129	61	94	468
	(I)	(II)	(III)	(IV)	(V)	

I = Révolution
II = Régime
III = Gouvernement
IV = Changement (s)
V = Forces Armées.

CHAPITRE II : CADRE SOCIO-HISTORIQUE

2.1. La période post-indépendances en Afrique noire

Notre étude s'étend sur une période allant des années' 60 aux années'90. La borne inférieure coïncide avec les années d'indépendances pour la plupart des pays africains, alors que l'autre borne coïncide avec la période du récent coup d'Etat burundais. Signalons d'emblée que le courant des indépendances a précédé un courant connu sous le nom de « Révolution ». De ce dernier courant, il est né un phénomène de « coup de Force » qui s'est vite répandu à travers toute l'Afrique. Toutefois, c'est avec « l'après – indépendances » que l'Afrique a connu des agitations de ce genre.

En effet, cette période a enregistré de profondes mutations dues au passé de l'Afrique. Pesant encore lourd sur le dos des Africains, ce passé devenait l'obstacle à la modernité. C'est alors que deux blocs ont vu le jour : les partisans de la modernité et les conservateurs, allergiques aux changements. Cet état de choses a retardé la naissance d'une société favorable au développement . Il s'est observé une lente transformation des mentalités traditionnelles et coloniales. Néanmoins, comme on le verra avec la révolution africaine, le monde africain essaie de suivre de près l'évolution des autres mondes. Ainsi, l'humanité assistera à la naissance de certaines réalités qui lui sont étrangères.

La nouvelle société émerge avec des mécanismes tout à fait neufs pour l'Afrique. Il s'agit notamment de la corruption, de la concussion, de la malhonnêteté, des malversations, de l'affairisme de la classe dirigeante, etc.
Tous ces maux « dévastateurs » témoignent que la préoccupation majeure des grands décideurs fut la course à l'enrichissement en biens matériels. En outre, ces maux donnent l'image des nouveaux maîtres d'Afrique et ont été, dit-on, les causes majeures de certains coups d'Etat enregistrés ici et là.

2.2. Les coups d'Etat en Afrique.

C'est avec le début de la deuxième moitié du 20ème siècle que le phénomène de C.E s'est répandu en Afrique. Cette période s'est caractérisée par un profond sentiment de désillusion dû aux régimes issus des indépendances. Les nouveaux maîtres que sont les élites africaines n'ont pas répondu aux attentes de la masse populaire. Face à un tel constat, certaines gens se sont exprimées sur le système de gouvernement en vigueur, le jugeant de néo-colonialiste. Citons à titre d'exemple l'écrivain guinéen Alioum FANTOURE qui, dans son œuvre « Le cercle des tropiques » a évoqué les épisodes de l'histoire africaine contemporaine. Il parlait justement de « l'agonie du colonialisme » et de « l'arrivée au pouvoir des nouveaux maîtres de l'Afrique ». Il y a lieu de citer aussi l'Ivoirien Ahmadou KOUROUMA avec son œuvre au titre révélateur, « Les soleils des indépendances ». Il a stigmatisé la traîtrise des politiciens d'alors. Ceux-ci ont défailli, estimait-il, au moment où le peuple croyait retrouver le bonheur .

En outre, étaient aussi critiqués les régimes monarchiques en vigueurs dans la plupart des pays, entre autres le Burundi. Les Burundais des années '60 ne regardaient pas d'un bon œil la monarchie. La devise « Imana –Umwami – Uburundi » était considérée comme surannée et deviendra avec la Révolution « Ubumwe – Ibikorwa – Amajambere » (Unité – Travail – Progrès). Peu à peu, la forme gouvernementale monarchiste évolua vers la républicaine.

Excepté le Burundi, (cf. le tableau), beaucoup de pays africains ont proclamé leurs Républiques avant ou tout juste au début de l'année 1960. Le Togo (1956), la Tunisie (1957), le Niger (1958), le Gabon (1958), la Côte d'Ivoire (1958), le Soudan (1958), la R.C.A. (1958), la Haute Volta (1958), L'Algérie (1958), le Mali (1960), la Somalie (1960), le Ghana (1960), La R.D.C. (1960), sont des exemples éloquents à ce sujet. Dans les pays des Grands Lacs dont fait partie le Burundi, on remarque que le Rwanda a eu sa République déjà en 1961 et l'Ouganda en 1963, tandis que le Kenya et la Tanzanie ont proclamé les leurs en 1964. (Cf. le tableau) Dans la plupart des cas, la première République a chaque fois précédé le premier coup d'Etat. Pour le Burundi, les deux évènements historiques (République

et C.E) ont eu lieu en un seul et même jour. Dans tous les cas, la première République était un prélude au premier C.E, lequel était d'ailleurs exécuté sous l'angle d'une « révolution ».

Bref, la période fut prolifique en putschs au niveau de toute l'Afrique.

2.2.1. Définitions.

D'origine allemande, le terme « **putsch** » signifie :
« Un soulèvement d'un groupe politique armé ». (Petit Larousse Illustré).
Son synonyme, « **coup de force** » se définit comme :
« les mesures violentes prises par les autorités contrairement au droit ». (Grand Larousse Encyclopédique). Quant au terme « **coup d'Etat** », il se définit comme « une action d'une autorité qui viole les formes constitutionnelles ; conquête du pouvoir politique par les moyens illégaux ». (le Petit Larousse, Edition 1987).

Avec ces quelques définitions, on voit que le changement politique de ce genre, se caractérise par une certaine violence, à l'aide des armes d'ailleurs. On viole les lois en vigueur tout en intimidant les autorités en place. Par ailleurs, cet usage de la force s'explique, dès lors qu'on sait que les coups d'Etat africains sont généralement l'œuvre des Forces Armées. Rare est donc la réussite d'un coup d'Etat dirigé contre un pouvoir en place à l'exclusion de ces derniers. Le renversement des institutions est quelques fois décidé lors d'un voyage d'un chef d'Etat afin de limiter les catastrophes qui peuvent en découler. Ce fait a comme conséquence l'exil forcé des anciens dignitaires.

2.2.2. L'ère des coups d'Etat.

Il nous semble un peu superflu de signaler la fréquence des putschs durant la période post-indépendances. A ne considérer que les coups d'Etat consommés complètement, il y a eu en Afrique Noire, affirme GONIDEC, depuis 1963 [à 1978] plus d'une trentaine de putschs ; ce qui équivaut à plus de deux putschs en moyenne par an. ([66]) Ces chiffres pourraient tripler voire quadripler si l'on tenait compte de ceux qui ont été déjoués. Pourtant, ces derniers révèlent bel et bien l'ère

[66] P-F GONIDEC, op.cit, Ed. 1978, p. 261.

des C.E, au même titre que les premiers. Au point de vue social et/ou politique, les C.E manqués sont plus influents. Ils créent un climat de tension et de suspicion mutuelle. Les autorités politiques éprouvent à ce moment, de la peur du lendemain ; l'avenir devient incertain. C'est d'ailleurs dans ce cadre que parfois les tenants du pouvoir fuient leurs pays. On se souvient par exemple que le Roi du Burundi, Mwambutsa IV, est parti pour la Suisse le 2 novembre 1965 suite au putsch manqué du 18 au 19 octobre de la même année.

Au Rwanda, deux tentatives ont été observées en 1963 et 1964 tandis qu'au Congo – Léopoldiville (actuelle R.D.C), on en observera une (en 1966) quelques temps après la prise du pouvoir par MOBUTU SESE SEKO. A l'extérieur du Burundi, on peut citer le Togo (en 1966) et le Maroc (en 1971, 1972 et 1973),...

Bref, C.E et tentatives de C.E ont été nombreux.

Pour donner une idée de cette ère, voici un tableau renfermant respectivement les pays, dates (années) d'indépendances, de Républiques et de C.E. Il comprend une vingtaine de pays africains pris comme échantillon selon la situation géographique.

Tableau 4 : Les événements historiques de l'Afrique indépendante

Pays	Indépendance	République	Putsch
1. Burundi	1962	1966	1966
2. Rwanda	1962	1961	1973 (1959 : Révolution sociale)
3.Congo Léo (R.D.C.)	1960	1960	1965 (fin novembre)
4. Ouganda	1962	1963	1964
5. Kenya	1963	1964	-
6. Tanzanie	1961(Tanganyika) 1963 (Zanzibar)	*1962 *1964 (26/4/64) (Zanzibar+Tanganyika)	- 1964 (à ZANZIBAR) 12/1/1964
7. Dahomey (Bénin)	1960	-	1964
8. Congo-Brazzaville	1960	1958	1963
9. Algérie	1962 (Juillet)	1962 (Septembre)	1965
10. Nigéria	1960	1963	1966
11. Ghana	1957	1960	1966
12. Haute Volta	1960	1958	1966
13. R.C.A	1960	1958	1966
14. Somalie	1960	1960	1969
15. Mali	1960	1960	1968 (1966 : création du comité national de défense de la Révolution)
16. Togo	1960	1956	1967
17. Sierra Léone	1961	1967	1971
18. Soudan	1956	1958	1958 1964 1969
19. Lésotho	1966	Monarchie constitutionnelle	1970
20. Niger	1960	1958	-
21. Côte d'Ivoire	1960	1958	-
22. Gabon	1960	1958	-

Ce tableau montre que toute l'Afrique a connu l'ère des coups d'Etat.
De plus, les deux événements (l'indépendance et la République) ont été dans la plupart des cas, des signes avant – coureurs de l'imminence des C.E.

Remarquons que tout ce courant politique est orienté dans le sens de ce que l'on appelait à l'époque « Révolution ». Presque tous les pays africains cherchaient à « honorer » ce système de changement politique devenu monnaie courante.

2.2.3. La notion de révolution et son expansion à travers le monde.

Dans le cadre de notre recherche, le concept de « révolution » a le sens de « changement brusque et violent dans la structure sociale ou politique d'un Etat (...) » (Petit Larousse, Ed. 1987). Dans son Dictionnaire de Synonymes, René BAILLY dit que la révolution signifie :
« Un changement violent dans le gouvernement d'un Etat ». Ce qui implique un changement accompagné d'une révolte.

Ainsi, affirmons d'emblée qu'il s'agit de la transformation complète d'une structure sociale et/ou politique donnée.

Alors qu'en Afrique cette réalité date du début de la deuxième moitié du 20ème siècle, elle est vieille de quelques siècles ailleurs dans le monde. Depuis longtemps, il y a toujours eu ce genre de changement de la structure politique et sociale. En effet, au 17ème siècle déjà, l'histoire reconnaît deux révolutions anglaises, l'une de 1641 – 1649 et l'autre en 1688. Un siècle après, on aura deux grandes révolutions au niveau mondial : la Révolution américaine de 1775 à 1783 ainsi que la Révolution française qui mord d'ailleurs sur le 19ème siècle (elle date de 1789 à 1815). Citons également pour le 19ème siècle, le cas de la Révolution belge de 1830. Quant au 20ème siècle, il comprend les fameux pays africains imitateurs du système. Tout à son début, on a la Révolution russe de 1905, qui reprendra dans l'Entre-deux-guerres en 1917. Il est à noter qu'avant cette dernière date, il s'est déclenché avec le début de la seconde décennie la Révolution républicaine chinoise en (1911). Vers la fin de cette deuxième décennie, on a la Révolution communiste chinoise, qui a duré trente ans (1919 à 1949).

Bref, la révolution est née trop tôt dans le monde ; mais l'Afrique a calqué ce système avec la deuxième moitié du 20ème siècle. Cependant, le Rwanda, pays lié au Burundi par l'histoire et la géographie, constitue un cas à part puisque déjà en 1959, il a fait la « révolution sociale ». Il s'est agi d'un soulèvement populaire mettant fin au pouvoir tutsi, alors dominant. De plus, les hutu ont fait à ce moment là la chasse aux tutsi. Ceux-ci se réfugièrent massivement au Burundi. La singularité de cette révolution rwandaise est qu'elle ne rentre pas dans un cadre de coup d'Etat proprement dit. Pourtant, les pays voisins tentèrent de l'imiter dans un cadre autre que le sien. Il s'agit cette fois-ci des putschs pour leur cas. Ainsi, en 1964, l'Ouganda et le Zanzibar déclaraient avoir fait chacun une révolution alors qu'il s'agissait tout simplement de putschs. Au mois de novembre de l'année suivante, le Congo – Kinshasa faisait un autre et parlait également de révolution. En 1966 le Burundi proclame la sienne, qu'il qualifie d'ailleurs de « grande » (cf. « Vive la « grande révolution » du 28 novembre 1966 »).

A part ces pays de l'Afrique centrale (Burundi et Zaïre) et orientale (Zanzibar et Rwanda) en général et de la sous-région en particulier, d'autres coins africains ont connu « la révolution ». C'est le cas du Ghana (1966), de l'Algérie (1965), du Congo – Brazzaville (1963) et du Lesotho (1970).

Grosso modo, on peut dire que les mouvements révolutionnaires africains ont vu le jour à partir des années'60. Avec la fameuse révolution, les Africains croyaient mettre fin à tous les problèmes, surtout politiques. Selon les propos des politiciens d'alors, ladite période est digne d'être révolutionnaire ; elle est favorable à une transformation radicale des structures des pays africains. En effet, en 1966, le président tanzanien d'alors, Mwalimu Julius NYERERE s'exprimant sur le C.E d'Accra (24/2/1966) affirmait qu'il était temps de faire une révolution en Afrique :

> *« ... En ce qui concerne la vague des coups d'Etats enregistrés ces dernières semaines (en Afrique), l'Afrique ne doit pas craindre la « REVOLUTION », car l'état actuel de l'Afrique trompée et méprisée par d'autres Nations, exige une REVOLUTION. Toutefois, elle doit tendre au bien du peuple et non simplement au remplacement des dirigeants... »* ([67])

[67] Infor – Burundi N° 166 (du 19 février au 26 février 1966).

2.2.4. Le cas du Burundi

2.2.4.1. La succession des putschs.

Chronologiquement parlant, on peut dire qu'au Burundi les décennies rythment les C.E dès lors que le deuxième et le troisième ont eu lieu chacun après dix ans de règne. Par ailleurs, même le quatrième a été fait à la veille de la fin de l'autre décennie. Toutefois, la particularité de ce dernier putsch est que le pays a connu durant les neuf ans, quatre Présidents au lieu d'un seul comme les cas précédents. Il s'agit de Pierre BUYOYA, de Melchior NDADAYE, de Cyprien NTARYAMIRA et de Sylvestre NTIBANTUNGANYA. Particulière est également la façon dont ces quatre hommes se sont passés le pouvoir. BUYOYA l'a cédé par la voie des urnes alors que les deux suivants ont trouvé la mort au cours de leurs règnes. Quant à NTIBANTUNGANYA, il a pris le pouvoir par ce qu'on a appelé le « Consensus » mais il le perdit suite à un putsch. En guise de rappel, NTARYAMIRA a pris également le pouvoir par le même système qu'est le « Consensus. (cf. infra).

2.2.4.2. L'usure du courant révolutionnaire.

Au fil des années, le courant révolutionnaire a peu à peu diminué d'intensité. En fait, les putschs qui ont eu lieu après une quinzaine d'années ont changé de cachet. En cette période, il s'agissait généralement du second « round » de putschs ; de nouveaux hommes politiques émergeaient pour destituer les révolutionnaires des années'60. « Autres temps, autres moeurs », ces gens amenaient une autre idéologie politique, mettant en cause la précédente. Cependant, malgré la différence au niveau de la terminologie, il s'agissait d'un putsch non seulement similaire à celui de 1966 mais aussi à ceux de 1987 et 1996. Ces deux derniers sont connus sous la dénomination de « Changement (s) ».

Etant tous des C.E, l'auteur de ces « changements » de 1987 et 1996 n'a parlé de révolution dans ses discours que très rarement.

2.2.4.3. Les conditions particulières de production des différents discours.

Dans cette rubrique, il s'agira d'un bref aperçu sur les « moments chauds » pendant lesquels les différents coups d'Etat ont été opérés.

2.2.4.3.1. L'année 1966.

La chronologie des faits montre que la « révolution » du 28 novembre 1966 a eu des causes lointaines. Depuis la fin de la colonisation belge, la politique du Burundi a connu bien d'agitations. En fait, les troubles ethniques au Rwanda en 1959 et la crise congolaise depuis 1960 (qui s'accentua en 1964 avec la rébellion à l'Est) ont eu des incidences sur la politique burundaise. D'une manière générale, il y a lieu de dire que tout est né avec « la révolution rwandaise » de 1959 et la proclamation de la République en 1961 par Grégoire KAYIBANDA. Ces deux événements ont engendré une double mésentente ; l'une se situant entre le Burundi et le Rwanda et l'autre entre les Burundais eux-mêmes (Hutu et Tutsi). Tout d'abord, la révolution rwandaise visait la chasse à une ethnie (les Tutsi) qui se réfugia au Burundi. Cette révolution ne pouvait pas passer inaperçue aux yeux des Burundais qui, par ailleurs, connaissaient les mêmes composantes ethniques que les Rwandais.
Thérence NSANZE écrit à propos :

> *« Les rapports sociaux au Burundi ont été lourdement influencés (...) par les relations entre Hutu et Tutsi au Rwanda. »* ([68])

Signalons qu'avec le mois de décembre 1963, la rébellion armée formée de Tutsis Rwandais installés au Burundi a attaqué le Rwanda. Cet acte ranima la méfiance entre les deux pays et entre les composantes ethniques burundaises. Les rapports amicaux (entre les deux pays) et sociaux (entre les Tutsis et Hutus du

[68] NSANZE, T., L'édification de la République du Burundi au carrefour de l'Afrique. Ed. Remarques africaines, Bruxelles, 1970, p. 84.

Burundi) se dégradèrent davantage. A partir de cette année-là, le tribalisme devint un problème épineux au Burundi.

En mai 1965, le Mwami Mwambutsa IV organisa des élections législatives pour essayer de faire face aux problèmes ethniques. En cette période, le Burundi vivait sous le régime du parti politique unique. Celui-ci s'était segmenté en branches pro-tutsi et pro-hutu. Les élections terminées, la victoire revint à cette dernière aile. Après cinq mois, les vainqueurs organisèrent un putsch sanglant qui fut contrecarré par les éléments fidèles au Roi. La situation étant ce qu'elle était, le secrétaire d'Etat à la Défense, Michel MICOMBERO, proclama l'Etat d'exception, deux jours après la tentative de putsch. Inquiété par le chaos, le roi partit pour Génève le 2 novembre 1965 pour ne plus revenir. En juillet 1966, son fils, le Prince Charles NDIZEYE prit la couronne. La jeunesse estudiantine réclama et obtint MICOMBERO au poste de Premier Ministre du futur gouvernement. Ce dernier fut formé et présenté au peuple le 27 juillet de la même année.

Depuis cette période, le gouvernement et la cour royale commencèrent à se quereller ; le prince héritier et son premier ministre ne se sont pas entendus sur l'orientation de la politique nationale. Il s'agira des luttes entre les « monarchistes » et les « progressistes ». Après quelques temps, NTARE V (NDIZEYE Charles) arracha des mains de ces derniers les « ministères-clés » qui leur avaient été attribués. Prise à l'insu du premier ministre, alors en voyage, cette décision choqua les « progressistes » dont MICOMBERO lui-même. La seule alternative, selon les gens qui l'avaient mandaté au gouvernement était la démission ou le refus catégorique de « l'Arrêté Royal ». Ainsi, sans tarder, le capitaine se résolut à destituer le Roi en proclamant d'un coup la République et la Révolution le 28 novembre 1966.

2.2.4.3.2. Les années 1976 et 1987.

Depuis le 28 novembre 1966, le Burundi a connu la première expérience du régime républicain présidentiel . Les Burundais se croyaient en arrière sur le plan politique par rapport à leurs voisins du Nord qui avaient déjà proclamés la République en 1961. Par ailleurs, l'abandon du royaume par le Roi Mwambutsa IV

et les querelles au gouvernement dues en partie à Ntare V ; avaient inspiré au peuple Burundais la nécessité de changer le système de Gouvernement. Cependant, après ces acquis, il est né la période de désenchantement. Comme tous les régimes post-indépendances, le régime de la première République se serait heurté de front aux obstacles du développement national. La plupart des dirigeants africains étaient plus préoccupés par l'enrichissement personnel que par l'intérêt commun. Ceci occasionnait entre autres conséquences la corruption, la concussion , la malhonnêteté, les malversations, etc.

C'est alors qu'en date du 1 novembre 1976, BAGAZA a pu proclamer la deuxième République. Ce nouveau président améliorera-t-il la situation ? selon ceux qui l'ont destitué dix ans plus tard, BAGAZA n'a pas beaucoup différé de son prédécesseur :

> *« Les raisons qui ont motivé notre action sont multiples et l'on pourrait, presque mot pour mot les retrouver dans la déclaration qui a qualifié, il y a onze ans, la chute de la première République. En effet, alors que dans cette déclaration, il avait été stigmatisé* :
>
> *[l'appropriation par une seule personne de tous les pouvoirs de l'Etat et du Parti, le blocage des institutions, la violation constante de la constitution à, peine promulguée ; l'incohérence d'une politique économique favorisant particulièrement la croissance d'une classe de fonctionnaires et de privés tant nationaux qu'étrangers rompus aux techniques de la spéculation, de la corruption et de la fraude...][69] force nous est de constater qu'après seulement quelques années, le régime de la deuxième République était retombé dans les mêmes errements* ».

Ces accusations peuvent être vraies ou fausses moyennant des preuves palpables. Néanmoins, de tout ce qui a été fait, l'histoire retiendra la tentative de supprimer l'Eglise Catholique dans un pays fortement catholicisé. Voici ce que BAGAZA lui même disait aux cadres de l'Etat lors de la Conférence Nationale du 19/04/1987 :

[69] Ce petit extrait entre crochets se trouve intégralement dans la déclaration faite par BAGAZA le 2 novembre 1976 (au lendemain du putsch).

« ... C'est pour cela que régulièrement des mesures se fixent pour empêcher l'Eglise Catholique de nuire. Et, nous l' avons mis en garde que le moment venu (...) elle pourrait être supprimée. En ce moment là, nous vous demanderons d'embrasser d'autres religions (...). Il ne faut pas que les églises deviennent des tribunes politiques ». ([70])

On notera que c'est avec l'année 1987 que les conflits entre l'Eglise et l'Etat ont éclaté au grand jour. La cause majeure fut dit-on, la tentative d'exclure les religieux des affaires autres que la formation spirituelle. Rappelons que depuis la colonisation, le catholicisme avait un grand rôle à jouer dans les affaires de la vie nationale. Ce fait n'était pas étonnant dès lors que le missionnaire et le colonisateur étaient tous européens et devraient travailler de commun accord ; le missionnaire étant le défenseur et le propagateur de l'idéologie coloniale. Ainsi, la tâche devenait simple pour le colonisateur puisque le missionnaire exerçait une forte emprise sur la population. A cette époque-là, le pouvoir était entre les mains de l'Etat, du Parti UPRONA et de la Religion. Notons par exemple que les affaires sociales et culturelles étaient contrôlées par l'Eglise. Elle a beaucoup aidé dans la formation de la première intelligentsia burundaise en créant des écoles dans le pays. Après le départ du colonisateur, l'Eglise a toujours voulu garder ses prérogatives .

Au cours de la deuxième République, les hautes autorités du Pays ont refusé la collaboration des religieux. Habituée au partage du pouvoir, l'Eglise considéra ce refus comme une violation de ses droits élémentaires. Elle essaiera alors de dénigrer le pouvoir politique en place. C'est ce que le Président de la deuxième République a dit lors de la conférence ci-haut citée :

« Depuis dix ans, l'Eglise Catholique a voulu de l'extérieur renverser le gouvernement par toute une campagne de désinformation, et à l'intérieur, elle a agi par des tracts, des sermons qui ne prêchent pas seulement la parole de Dieu ». ([71])

[70] Extraits du « Commentaire sur la deuxième Conférence Nationale des Cadres de l'Etat le 19 avril 1987 ».

[71] « Deuxième Conférence Nationale des Cadres de l'Etat » ; op.cit.

Il est donc visible qu'il y avait un conflit ouvert entre les deux institutions qui ont pourtant chacune une mission spécifique. Selon le Président de la République, l'Eglise risquait de perturber l'ordre public.

Le reporter de la conférence citée-haut, Athanase MUTANA disait ceci :

> *« Le premier heurt entre l'Eglise et l'Etat a été au niveau de l'organisation de la vie locale, les organisations sahwanya, l'enseignement, (...). Du coup, on se trouvait en présence de deux pouvoirs qui s'affrontaient. Ou bien, il fallait confirmer à l'Eglise ses pouvoirs, ou alors les lui retirer (...) on ne peut pas permettre à l'Eglise d'exercer un pouvoir qu'elle n'avait pas négocié ».*

Face à ces faits, Monseigneur Evariste NGOYAGOYE, alors Président de la Conférence des Eglises du Burundi, a reconnu l'ambition de l'Eglise de partager le pouvoir avec l'Etat quand il disait :

> *« Durant la période de la tutelle belge, on doit reconnaître que l'Eglise a exercé des responsabilités sociales qui allaient même au-delà de sa mission spécifique. Il n'y a aucune honte à le reconnaître. Elle a exercé dans beaucoup de domaines un devoir de suppléance. » ([72])*

Suite à ces conflits ouverts, certaines mesures contre l'Eglise ont été prises .
Il y eut entre autres, un chambardement de l'organisation monastique par la fermeture de certains lieux de culte, la laïcisation des écoles qui étaient entre les mains des moines, etc. De telles mesures doublées peut-être d'autres actes, rendirent impopulaire le Chef de l'Etat. Il sera renversé en date du 3 Septembre 1987.

2.2.4.3.3. L'année 1996.

Après la mort du Président NDADAYE, les autorités politiques se sont consultées pour voir comment doter le pays d'un nouveau chef d'Etat et arrêter les massacres en cours, dans tout le pays. Les grandes décisions furent celles relatives à

[72] BU. P.136 et 137, « Interview de Mgr. Evariste NGOYAGOYE à propos des rapports Eglise - Etat, le 9 mai 1987 ».

outrepasser certains articles de la constitution de la République, notamment les articles 85, 71, 72 et 167. En date du 11 janvier 1994, l'Assemblée Nationale a repris la session d'octobre pour procéder à l'élection du nouveau chef de l'Etat. Les élections furent programmées deux jours après . Sur septante neuf membres de l'Assemblée Nationale présents, septante huit ont voté en faveur du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, à l'époque Monsieur NTARYAMIRA Cyprien.

Elu le 13/01/1994, ce nouveau président sera investi à la présidence de la République le 5 février de la même année, le nouveau chef de l'Etat trouvera la mort deux mois plus tard (le 06/04/1994) . Le pays plongea encore une fois dans la crise institutionnelle qui sera dénouée après cinq mois de pourparlers entre les partis politiques agréés. Ainsi, le10/09/1994, un accord connu sous le nom de « *Convention de Gouvernement* » fut conclu et signé par huit partis politiques ([73]) sur treize qui étaient en négociations. Les cinq ([74]) qui restaient apposèrent leurs signatures quelques temps après.

Par définition, « la Convention de Gouvernement » était « *un accord conclu entre les partis politiques agréés en vue de la mise en place d'institutions de consensus, du retour de la paix, de la sécurité, de la confiance ainsi que de l'émergence d'un Etat de droit et du redressement économique du pays* ». ([75])

Il s'agissait donc de la convention négociée entre la coalition de « l'opposition » et la « mouvance présidentielle ».

Après ce consensus, il a été demandé à quiconque qui voudrait présenter la candidature à la magistrature suprême de déposer son dossier. C'est alors que du côté de la mouvance, on a présenté Président a.i. de la République, Monsieur NTIBANTUNGANYA Sylvestre. De l'autre côté, il a été proposé le président du parti UPRONA et candidat du Forum des partis politiques de l'opposition, Monsieur Charles MUKASI En date du 30 septembre 1994, le bureau du Forum des négociations entre les partis politiques a porté à la connaissance de la population

[73] FRODEBU, R.P.B, P.P, P.L ; UPRONA, INKINZO, P.S.D et ANNADE.
[74] P.I.T., P.R.P, RADDES, ABASA et PARENA.
[75] Article 4 de « la convention du gouvernement ».

que seule la candidature du président intérimaire avait été retenue. Le même jour, le Président intérimaire déclara qu'il vient d'être retenu comme chef de l'Etat burundais définitif (BWEGU selon ses propres mots)durant la période couverte par la « convention de Gouvernement ». En ses articles 7 et 14, cet accord stipulait que le Président devrait gouverner jusqu'au 9 juin 1998. Pourtant, il sera investi le premier octobre 1994 (un jour après) à la magistrature suprême, qu'il quittera le 25 juillet 1996 à l'issu d'un putsch militaire.

Au cours de l'année 1996, les massacres de la population se sont intensifiés dans tout le pays, et particulièrement à Bugendana, Gihanga, Teza et Buta. Ce régime fut dénigré par toute la population. Des « marches - manifestations » dans la municipalité de Bujumbura furent organisées pour exprimer le mécontentement de la population. A titre illustratif, on peut citer les deux dernières, qui ont précédé le putsch : celle de la société civile (le 21/7/1996) et celle des étudiants de l'Université du Burundi (le 23/7/1996). Le souhait commun de tous les manifestants était de « voir le pouvoir en place tomber ». ([76]) On affirmait au vu et au su de tout le monde que certaines autorités du pays avaient planifié le génocide qui était en cours d'exécution ; d'où l'exigence de la « destitution inconditionnelle du pouvoir ». Lors de la manifestation de la société civile, l'orateur du jour, l'Ambassadeur Gamaliel NDARUZANIYE, disait que :

> *« Pour arrêter le génocide, il faut aussi viser ceux qui l'entretiennent. C'est ainsi que les fortes présomptions qui pèsent sur les hautes autorités du pays devraient être très rapidement vérifiées afin d'écarter les génocidaires de la gestion de la chose publique ».*

Quant au premier ministre de l'époque, Antoine NDUWAYO, il promit de tout faire pour changer la situation. C'est ce qu'il exprime en ces mots :

> *« Le pouvoir doit coûte que coûte changer puisqu'il n'y a pas de démocratie quand les gens meurent ».*

[76] BUP 3427 et 3428, « Manifestation (Société Civile) »
« Manifestation (Etudiants) ».

Alors que le chef du gouvernement affirmait et exigeait le changement de pouvoir, le chef de l'Etat n'était pas du même avis. Dans sa « déclaration sur les massacres de Bugendana du mois de juillet », ce dernier condamnait tous les partisans du changement, en ces termes :

> *« Il y a des déstabilisateurs identifiés et identifiables qui clament que le démantèlement des institutions et organes de l'Etat actuel serait la meilleure solution à la crise que vit notre pays depuis trois ans (...). Ceux qui préconisent une telle voie manifestent qu'ils ont opéré déjà une jonction avec les criminels qui tuent sadiquement des populations innocentes sous la prétention de combattre l'Etat... »*([77])

Enfin, le but du soulèvement des étudiants était, disaient-ils de « manifester contre ce pouvoir qui a échoué à assurer sa mission première, celle de garantir la sécurité du citoyen ». Notons qu'en cette date du 23 juillet, le Président NTIBANTUNGANYA s'est rendu à Bugendana pour les funérailles des victimes du génocide. Hué par la population qui était sur le lieu, il retourna à Bujumbura pour enfin se réfugier dans l'ambassade des Etats Unis d'Amérique. Le pays fut livré à lui-même deux jours durant. En date du 25 juillet, le haut commandement de l'armée mit fin au régime consensuel et investit le Major Pierre BUYOYA. Ce fut le quatrième putsch burundais.

[77] BUP 3427, « Déclaration du président sur les massacres de Bugendana ».

II ème PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION SOCIOLINGUISTIQUES DES RESULTATS.

Nous consacrons cette partie à une analyse des traits lexico-sémantiques des lexèmes cités plus haut. Durant l'exploitation du corpus, nous avons constaté que les verbes qui se combinent avec les thèmes choisis appartiennent principalement à deux catégories : les verbes d'état et les verbes d'action. Néanmoins, dans certains cas, on aura une catégorie des « auxiliaires modaux ». Les traits lexico-sémantiques donneront le sens du lexème qui les renferme. Il est à préciser que chaque lexème sera étudié suivant son emplacement dans la phrase. Dans tout cela, nous ferons recours à la notion « d'actants ».

Après cette étape, il nous restera à tenter une interprétation sociolinguistique. En effet, par définition, « *la Sociolinguistique est une science qui détermine la corrélation existant entre les faits de langue et les faits de société. Ces faits s'influencent réciproquement au gré des conditions variables d'une situation à une autre.* » ([78])

De plus, pour BIZIMANA, le socio-linguiste focalise son attention sur les conditions de production du fait linguistique sans chercher à briser l'unité du discours comme cela est fait par le linguiste. Notre rôle sera donc de mettre « face à face » le processus de communication et les conditions sociales de l'échange verbal.

2.1. LA REVOLUTION.

Ce thème est connu au Burundi dans les années '60 et plus particulièrement depuis 1965. Cette année correspond au Coup d'Etat manqué du 18 au 19 octobre 1965. Cependant, il apparaîtra substantiellement dans les discours prononcés en 1966 et 1976 respectivement par les Présidents Michel MICOMBERO et Jean Baptiste BAGAZA.

[78] BIZIMANA (A.J), La terminologie du football dans la presse sportive. Approche lexicologique et sociolinguistique, Mémoire, U.B., Bujumbura 1997, p.p. 101-102.

2.1.1. Les actants 1.

En actants 1, nous avons les verbes d'état, d'action et les auxiliaires modaux.

2.1.1.1°. Les actants 1 des verbes d'état.

$$P \longrightarrow S.N + S.V$$

$$SN \longrightarrow Dét + N$$

$$Dét \longrightarrow [Déf. ; Fém. ; Sing.]$$

$$S.V \longrightarrow V + \left\{ \begin{matrix} Adj \\ SN2 \end{matrix} \right\}$$

$$V \longrightarrow Etre\ (copule).$$

1. La révolution est amorcée. (T_1)
2. La révolution est trahie. (T_{15})

Dans ces phrases, on a la structure suivante :

SV ⟶ Copule + Adjectif

SN = la révolution.

3. La révolution est une marée montante. (T_3)
4. La révolution est un changement radical. (T_9)

Ici, la structure diffère de la précédente puisqu'on a :

SV ⟶ Copule + SN2

SN1 = la révolution.

Avec la première structure (copule + adjectif), le récepteur du message vient d'être informé que la révolution est déjà là (cf. la première phrase). Passer d'un régime monarchique au régime républicain (voir T1) est une étape importante dans l'histoire d'un peuple. Il s'agit d'un changement quasiment radical de la structure

politique et sociale du Burundi. Parlant du climat socio-politique issu du putsch, le locuteur apaise la peur de la population qui s'attendait à des tragédies à la rwandaise qui sont restées gravées dans sa mémoire. L'histoire nous apprend qu' en 1965, le soi-disant promoteur de la révolution voulait user du plan rwandais en commençant par liquider physiquement sa Majesté le roi MWAMBUTSA IV. Il s'agissait donc d'une révolution sanglante tandis que celle de 1966 est qualifiée de pacifique,de nationale, etc..

Quant à la deuxième phrase, elle a été prononcée par Buyoya en 1987 (cf. T_{15}). Malgré l'espacement temporel de 21 ans, les deux phrases partagent une même structure syntaxique. Cette dernière montre la situation (l'état) de la « Révolution » au Burundi. Dans son discours – programme du 3 octobre 1987, BUYOYA dénonce une défaillance de ses prédécesseurs. Ceux-ci n'ont pas respecté, semble-t-il les normes révolutionnaires. Toutefois, ce fait constitue une accusation parmi tant d'autres. Le locuteur cherche à justifier son émergence sur la scène politique. Son souhait est de réhabiliter la révolution en vue de redresser la Nation.Il dit ceci :

> *« Lorsque la révolution populaire est trahie (...) les forces militaires doivent s'engager courageusement à redresser la Nation ».* ([79])

En deuxième structure (copule + SN2), les locuteurs (Micombero et Bagaza) clarifient l'acte posé. Cela permet d'éviter des interprétations erronées qui viendront de partout.

Accusé d'être *« Umumenja » (rebelle) par les familles royales (cf. « les instigateurs de la République (...) sont des rebelles comme Maconco»)* ([80]), Micombero se montre très cassant quand il compare la révolution à une « marée montante ». Cette comparaison sert de garde-fou aux insurgés. De la sorte, il espère maîtriser la population qui réclamait la réinstauration du régime monarchique.

Quant à Bagaza, ses paroles sont plus ou moins douces. En effet, lors de sa prise du pouvoir, le concept de *révolution* était déjà familier à la population. Pourtant, il déteste la révolution d'avant lui. C'est d'ailleurs ce qui justifie sa

[79] Extrait du « discours – programme du Chef de l'Etat ». (Cf. T_{16})

[80] BATUNGWANAYO, B. « L'évolution politique du Burundi, de la Monarchie constitutionnelle à la République (1962 – 1966), Mémoire, U.B., Bujumbura 1990, p. 79

présence à la tête du pays. Voici ce qu'il dit : *« L'action révolutionnaire vient de naître »*. ([81])

2.1.1.2°. Les actants 1 des verbes d'action.

Les verbes des énoncés retenus ont les traits suivants :

V ⟶ [+ action ; + transitif ; - sujet humain ; - sujet concret ; - sujet animé ; ± complément animé.]

1. La révolution a repris son élan. (T_1)

Cette phrase équivaut à la structure suivante :

SN + Prés. + 3è pers. + sing. + $\underbrace{\text{avoir + P.P}}_{\text{Parf.}}$ + [reprendre] + SN_2

2. La révolution emportera les opposants. (T_3)
3. La révolution broyera les opposants. (T_3)

La structure qui correspond à ces deux phrases est la suivante :

$$\text{SN + Futur + Prés. + 3è pers. + Sing. + } \begin{pmatrix} \text{emporter} \\ \text{Broyer} \end{pmatrix} + SN_2$$

Nous constatons que les traits [- sujet hum. ; - sujet animé ; - sujet concret] montrent que le promoteur de l'action n'est pas un être humain. Il s'agit plutôt d'un substantif personnifié ayant un pouvoir actif. De plus, le trait [± compl. animé] suggère que le complément peut être un être vivant ou non.

Il se manifeste dans les trois phrases, surtout dans les deux dernières, le concept de « distance ». Le locuteur (Président Micombero) préconise des mesures coercitives contre les opposants à son régime. Cependant, il ne veut pas en assumer la responsabilité ; d'où il préfère la transférer à une réalité abstraite qu'est la

[81] Extrait de « Déclaration sur les objectifs fondamentaux du mouvement du premier novembre 1976 ». Cf. (T_0).

révolution. Le pouvoir d'action accordé à cette dernière est certainement celui de l'émetteur du message. Il est à noter que Micombero aurait été réticent à l'idée de changement de régime. Cela peut justifier sa prise de distance.
MANIRAKIZA écrit :

> *« Micombero était fortement opposé à l'idée d'une République et songeait toujours à démissionner. Après plusieurs séances, ses amis réussirent à le convaincre... »* ([82])

Pour la première phrase, l'action est également à chercher du côté de l'émetteur et non de la révolution. Seul un être animé peut faire un élan. Dans son allocution (T_1), Micombero faisait allusion à la prise de la couronne par le Prince Charles NDIZEYE le 8 juillet 1966. Toutefois, il considère qu'il s'est agi à ce moment d'une petite révolution. D'où dans son acte de proclamation de la République, il était précisé que la « Grande Révolution » venait de voir le jour.

2.1.1.3°. Les actants1 des auxiliaires modaux.

Les énoncés relevés contiennent deux verbes modaux à savoir :
« Pouvoir » et « Devoir ».
Les traits lexico-sémantiques correspondants sont les suivants :

V ⟶ [- action ; + état/situation ; - sujet humain ; - sujet animé].

1. La révolution peut nous permettre de dépasser les problèmes (T_8).
2. La révolution doit partir sur des principes pratiques. (T_8).

Comme constat, ces traits lexico – sémantiques montrent qu'il y a absence d'action dans les énoncés produits. On est en face « d'un faire », « d'un non – accompli ». Le moment opportun pour l'accomplissement de l'action fera intervenir le substantif personnifié, « la révolution ». Les phrases choisies sont

[82] MANIRAKIZA, M., « La fin de la Monarchie burundaise (1962-1966) » , le Mât de Misaine , Bruxelles, 1990., p. 92.

tendues et elles illustrent respectivement une probabilité et une obligation. Signalons qu'on est en 1976, époque où le régime républicain venait de destituer un régime similaire. Ce fait distingue la révolution de 1966 de celle de 1976. L'homme politique de 1976, déçu par les acquis du putsch de 1966, espère que la nouvelle révolution fera mieux que la précédente.

Dans la seconde phrase, l'énoncé impose un comportement aux interactants, ce qui lui confère un caractère tendu. Face à cet énoncé, le locuteur fait un pari et semble dire ceci :

> « Quelles que soient les conditions, la révolution actuelle n'échouera pas ».

2.1.2. Les actants 2.

$$P \longrightarrow SN + SV$$
$$S.V \longrightarrow V + \left\{ \begin{array}{l} SN \\ SN_2 \end{array} \right\}$$

1. Vous devez défendre votre révolution. (T_1)
2. Nous vivons la révolution au sein de l'UPRONA. (T_4)
3. Le peuple a fait la révolution. (T_4)

En actant 2, la « révolution » est l'objet d'une action incarnée par les verbes « faire », « vivre » et « défendre ». Ceux-ci ont le trait [+ action] et témoignent de la sacralité du concept. Dans la dernière phrase, le locuteur précise qu'il s'agit d'une révolution populaire, c'est-à-dire une cause nationale. D'où il faut la défendre (cf. T_1) car elle est source de la vie (cf. T_4).

2.1.3. Les actants 3.

$$P \longrightarrow SN + SV$$
$$SV \longrightarrow V + SP$$

1. Ce que nous allons faire de notre révolution. (T_4)
2. Vous êtes appelés à participer à la révolution nationale. (T_4)

Contrairement aux actants 2, ici la révolution n'est pas immédiatement l'objet d'une action ,mais ce au profit de quoi l'action est exercée. Les verbes d'action choisis sont « Faire » et « Participer ». Donc, la Révolution est une réalité tellement salutaire que le peuple doit lui consentir des sacrifices.

2.1.4. Les associations.

Grâce au réseau des associations, on parvient à voir les « premiers pas » du régime révolutionnaire.

Les énoncés sont construits à base de la préposition **de** exprimant la possession : SN_1 de SN_2.

Associée à d'autres substantifs, la révolution se trouve en position de SN_2.

Ces substantifs ont les traits lexico – sémantiques suivants :

N ⟶ [- animé ; - concret ; ± comptable]

1. La défense de la révolution. (T_9)
2. Le renforcement de la révolution (T_9).
3. La protection de la révolution (T_4).
4. La réalisation des objectifs de la révolution (T_5).
5. La philosophie de notre révolution (T_4).
6. La voix de la révolution (T_3).
7. Une charte de la révolution (T_{18}).
8. Les principes directeurs de notre révolution (T_4).

A partir de ces énoncés, nous constatons que la « Révolution » est associée à des substantifs qui évoquent les choses ou les objets abstraits, non animés, comptables ou non. Il est à remarquer que la plupart des énoncés comportent les traits [- animé ; - concret et – comptable]. Cela montre que les substantifs associé au lexème en question relèvent des idées, des systèmes ou des principes. (cf. les phrases 1, 2, 3, 4, 5 et 6).

Toutes ces associations sont dites « liaisons positives ». En effet, la Révolution obtient des attributs variés : elle est assimilée à un bijou précieux qu'il faut sauvegarder jalousement(phrase2,3 , ...) parce qu'elle est détentrice de la vérité

absolue (phrase 5,7,8,...).On constate ensuite une certaine personnification dans la plupart d'énoncés (phrase 5et 6). Grosso modo, les deux locuteurs (MICOMBERO et BAGAZA),putschistes qu'ils sont, doivent impérativement louer leurs œuvres. Quelques énoncés concernent les engagements et les efforts entrepris par les deux présidents pour promouvoir la Révolution nationale.

2.1.5. Les qualifications.

Dans cette rubrique, nous avons deux types d'énoncés. Ceux du premier groupe montrent que l'adjectif qualificatif est formé à partir du lexème « révolution ». Il acquiert alors le trait [+ Adj]. Tous les qualifiants recueillis sont des épithètes ; ils qualifient les substantifs qu'ils suivent directement.

1. La politique révolutionnaire (T4).
2. Notre action révolutionnaire (T4).
3. Le processus révolutionnaire (T9)
4. Le conseil suprême révolutionnaire (T7).
5. Un parti révolutionnaire (T9)
6. Une morale révolutionnaire (T15)
7. L'époque révolutionnaire actuelle (T9).
8. L'action révolutionnaire (T6)
9. Une famille révolutionnaire (T9)
10. Le nouveau régime révolutionnaire (T9)
11. Les normes révolutionnaires (T15)
12. Les principes révolutionnaires (T8)
13. Les deux changements révolutionnaires (T4)
14. Les intellectuels révolutionnaires (T4).

Dans tous ces énoncés, les substantifs ont les traits suivants :

N ⟶ [± concret ; ± animé ; ± humain ; ± comptable]

Comme constat, le lexème **Révolution** sert d'adjectif à n'importe quel genre de substantif. Cela montre l'importance qui lui est accordé. Pour les différents

locuteurs – surtout Micombero et Bagaza -, tout être humain, toute chose, tout objet, etc. réels ou pas doivent adhérer à la « voie révolutionnaire » tracée parce qu'elle est « noble ». En un mot, la Révolution est partout . Elle/la référence à tout ,elle est incontournable, elle caractérise tout ce qui est parfait, c'est un idéal qu'il faut atteindre, etc. Quant au deuxième type d'énoncés, il comporte lui aussi une épithète. Contrairement aux énoncés précédents, ici l'épithète qualifie le lexème ; elle est donc accolée à celui-ci.

15. La révolution pacifique (T3).
16. La révolution prospère (T3).
17. La révolution nationale (T4).

La révolution est rattachée à des qualifiants qui la présentent comme quelque chose d'intérêt national, de très important, etc. Bref, elle est la base du bonheur du Burundi et de ses habitants.Il y a dans les trois énoncés une valorisation voire une idéalisation de la Révolution (phrase 15 et 16). Par ailleurs , cette dernière est rassembleuse, englobante , intégrante, unificatrice, etc (phrase 17).

2.1.6. Les circonstants.

P ⟶ SN + S.V
SV ⟶ V + S.P
S.P ⟶ prép. + SN
Prép (ou locution prépositives) ⟶ { dans ; Autour de }

1. Le peuple murundi a la foi dans sa révolution (T8).
2. S'unir autour de la révolution (T3).

Dans ces énoncés, la locution prépositive (autour de) et la préposition (dans) confèrent à la révolution le trait [+ lieu]. Cependant, il s'agit d'un lieu abstrait dès lors que le locuteur considère cette dernière comme une « entreprise nationale » regroupant toutes les filles et les fils burundais. Bref, pour le locuteur, la révolution

est un carrefour, un lieu de rassemblement de tous les Burundais. Elle est également un endroit de refuge, un abri, etc.

2.1.7. Conclusion.

Face au concept de *Révolution*, chaque locuteur déteste son prédécesseur. En 1987, le président Buyoya affirmait publiquement qu'il n'y avait jamais eu de Révolution au Burundi. Elle a été, disait-il, trahie. Donc, c'est avec son arrivée au pouvoir qu'il espère dévancer ses « aînés ». De son côté, le président Bagaza dénigre la Révolution d'avant lui, en déclarant la renaissance d'une révolution digne de son nom. Quant au Président Micombero, son œuvre est une Révolution au vrai sens du mot. Elle est d'ailleurs, selon ses propos, une réalité incontournable. Il invite alors tous les Burundais à défendre ce « salut »national et met en garde tous ses détracteurs. Lui aussi, il déteste l'action entreprise par son prédécesseur, NtareV.

Du point de vue énonciatif, les locuteurs ont beaucoup privilégié les concepts de « distance » et de « tension ». En actant 1, les verbes d'action montrent que MICOMBERO a été distant. Cela peut se justifier, puisque l'on sait déjà que cet homme était réticent à l'idée de changement de régime. Quant à la tension, elle est traduite par les auxiliaires modaux qui impliquent une probabilité de vraie révolution et un pari d'y parvenir. Ce concept de tension est beaucoup exprimé dans les propos du Président Bagaza. L'attitude du Président Buyoya n'est pas saisissable puisqu'il ne s'est pas trop intéressé à cette notion.

2.2. LE REGIME.

Le terme « régime » apparaît dans des énoncés variés. Ils peuvent être classés en deux catégories :

- ceux qui évoquent le régime sortant. (A.R) [83]
- ceux qui parlent du régime en place (N.R)[84]

[83] A .R : Ancien Régime.

2.2.1. Les actants 1.

On a seulement deux types de verbes ; les verbes d'action et les verbes d'état.

2.2.1.1°. Les actants 1 des verbes d'état.

$$P \longrightarrow SN + S.V.$$
$$SN \longrightarrow Dét. + N.$$
$$S.V \longrightarrow V + \left\{ \begin{array}{l} SN2 + S.P \\ S.P \end{array} \right\}$$
$$V \longrightarrow [+ \text{état}]$$

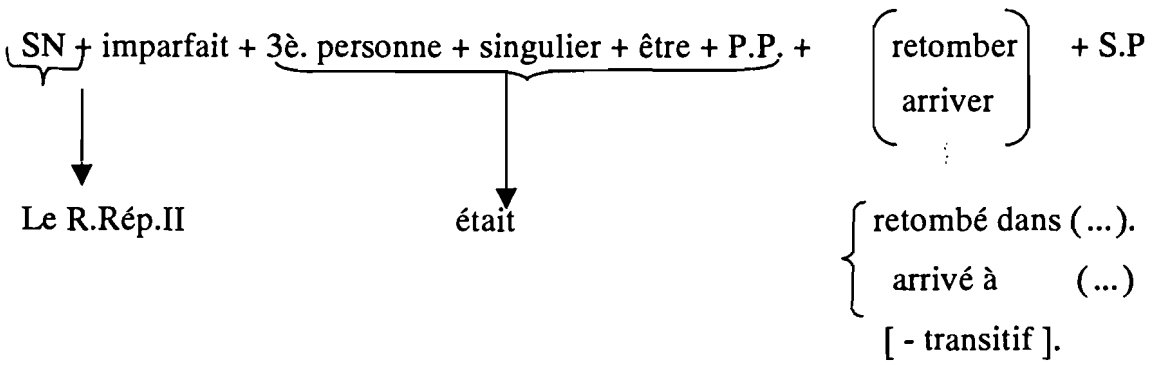
1. Le régime monarchique (R.M) est la cause de ces malheurs (T1)
2. Le régime de la 2ème République (R. RépII) était retombé dans les mêmes errements (T12).
3. Le régime de la 2ème République était arrivé à ignorer cette réalité (T15).

Ces énoncés se présentent linéairement comme suit :

$$\underbrace{S.N}_{\text{Le R.M}} + \underbrace{\text{Aux.} + \text{copule}}_{\text{est}} + \underbrace{SN2 + S.P}_{\text{la cause de ces malheurs.}}$$

Les deux derniers énoncés ont presque une même structure. Le temps de leurs verbes principaux est le plus – que – parfait (imparfait + [être + P.P]). On a donc :

[84] N.R : Nouveau Régime



Il est à noter que tous les trois énoncés sont du groupe « A.R ». Il s'agit de l'état du régime qui vient d'être renversé.

En effet, selon les propos des Présidents Michel MICOMBERO et Pierre BUYOYA, le « R.M » et le R. Rép.II étaient devenus inactifs voire inutiles ; ce qui légitime d'ailleurs l'avènement d'un nouveau Régime. Il faut noter que toutefois dans leurs putschs, MICOMBERO se différencie de BUYOYA dès lors que le premier a renversé un Régime dont il était grand serviteur (en tant que chef du gouvernement). Ce fait incitera l'un et l'autre à accuser totalement ou partiellement le Régime précédent.

Le « plus – que parfait », temps exprimant un fait déjà accompli, nous montre que les manquements du R. Rép.II ne sont pas récents. Ceci différencie la première phrase des deux dernières. En outre, les traits des verbes principaux sont suffisamment éloquents quant à la durée et au moment de l'action. Les verbes « retomber » et « arriver » ont le trait [- duratif] ; ils indiquent une action momentanée. Apprécié dès son commencement, le R. Rép.II sera à un certain moment dénigré. Au T14, par exemple, le locuteur affirme que le R. RépII « avait bien commencé, avec de bonnes orientations et de bons objectifs ».

Cela montre que ces énoncés incarnent une action qui ne s'étend pas sur un long moment (ou sur tout le régime), d'où l'absence du trait [+ duratif]. Cependant, lesdits verbes indiquent un état et un résultat inattendu. Le Burundi se trouve dans une situation incontestable, irrécupérable, accomplie. Donc, il ne s'agit plus d'un devenir dont on peut encore modifier l'orientation , mais un véritable fait accompli ,

un immobilisme généralisé , une inaction ,etc. Ceci confère aux verbes utilisés des traits suivants : [+ résult. ; - action].

En ce qui concerne la première phrase, le « présent » de l'indicatif peut signifier que le R.M n'a dérapé que vers sa fin. Par ailleurs, c'est avec l'exil volontaire du Roi MWAMBUTSA IV en 1965 que la monarchie « a perdu les pédales ». Les querelles ont débuté immédiatement après la prise de la couronne par le Prince royal Charles NDIZEYE. Elles aboutiront à la division de l'appareil dirigeant en deux blocs opposés à savoir « le palais » et « le gouvernement ». Le premier bloc comprenait la cour royale alors que l'autre regroupait MICOMBERO et ses partisans représentés surtout par l'armée et la jeunesse estudiantine. A part cet antagonisme qui conduisit au coup d'état du 28 novembre 1966, certains faits montrent que MICOMBERO a collaboré avec le R.M. En effet, il a toujours occupé des postes – clefs (Secrétaire d'Etat à la défense, premier ministre, chef d'Etat – Major, etc.) et défendu la cause royale. L'on se souvient par exemple du coup d'état de 1965, lors duquel cet « ex-secrétaire d'Etat à la défense » a sauvé la vie du Roi et la survie de la royauté.

Ainsi, « le R.M responsable des malheurs » dont parle MICOMBERO est peut être le petit noyau de courtisans regroupés dans le bloc opposé au sien. En outre, il ne pouvait pas porter loin les accusations d'un Régime qu'il semblait servir à moins qu'il y ait des raisons telles les querelles au sein du corps dirigeant. D'où, il localise les méfaits du R.M dans « le maintenant » de l'énonciation. Il songe peut être à l'exil du Roi Mwambutsa IV (**action antipatriotique** [85]selon ses opposants politiques) et aux querelles sous le règne de son successeur (considéré comme un compétent par les mêmes opposants). A entendre parler les politiciens de ce temps, le régime monarchique commençait à inspirer un dégoût. Voici par exemple ce que disait BIMAZUBUTE , G :

> *« ... le régime n'est pas une fin en soi. Et par conséquent, si la monarchie ne donne plus satisfaction comme système de gouvernement du Burundi, si le*

[85] MWAMBUTSA VI a laissé derrière lui un pays déchiré, sans quelqu'un capable de consolider l'unité nationale. C'était en fait le moment où les Burundais avaient le plus besoin d'un chef.

Roi et ses conseillers fuient leur peuple et ses problèmes, il serait indiqué que l'on demande à sa Majesté et à ses zélés courtisans de décliner officiellement leurs responsabilités. Et alors le peuple se choisira un nouveau système... ». ([86])

Quoique polémique, ce discours rejoint celui de Micombero en accusant fortement la royauté d'être responsable du chaos qui règne dans le pays.

A côté des trois énoncés évoqués ci-haut, il y en a d'autres mais qu'on qualifierait peut être d'inclassables à cause de leur structure morphologique. Ils sont constitués par des verbes autres que ceux d'état ou d'action. Il s'agit des phrases réflexives issues des formes passives. Les voici :

4.Le R. RépII s'était rendu coupable (T13)
5.Le régime Bagaza s'était employé à nourrir la suspicion (T13)
6.Le régime Bagaza s'était employé à susciter l'animosité (T13)
7.Le régime passé (R.P) s'est orienté dans le sens du favoritisme (T15)
8.Le R.P. s'est contenté de faire des déclarations (T11).

Dans ces phrases, l'action revient sur le sujet de la proposition. Cette action est toujours négative , dangereuse , répulsive , inefficace , etc. Ainsi, la culpabilité, la suspicion, l'animosité, le favoritisme et l'inaction ont pour promoteur le régime de la deuxième République. En outre, le réflexif peut suggérer un caractère monopolisateur du régime Bagaza, c'est-à-dire la personnalisation de ce dernier par une seule personne ou un groupe précis de gens. D'où des termes comme « favoritisme », « susciter l'animosité des partenaires (T14) », etc.

A propos de cette situation , le Président Buyoya dit :

[86] . BIMAZUBUTE, G., « Le prix du silence » in Remarques Africaines n° 259 du 9 février 1966,

« L'ex. – Président BAGAZA ne se contentait plus seulement de collectionner titres et fonctions, il empiétait systématiquement sur les prérogatives des autres institutions (...). Le dialogue amorcé au début de son régime a rapidement dégénéré en une concentration autoritaire de pouvoirs (...) car il s'était entouré d'hommes incompétents à des postes clefs... ». ([87])

En définitive, disons que ces cinq phrases montrent la situation de l'A.R autant que les trois premières. Elles mettent en évidence les différents maux qui ont caractérisé le régime déchu.

2.2.1.2°. Les actants 1 des verbes d'action.

Cette rubrique compte des énoncés appartenant aux groupes « Ancien Régime » (A.R) et Nouveau Régime (N.R).. Nous constatons que ce dernier renferme les « Aspectuels » ainsi que les verbes conjugués au futur de l'indicatif. Ceci est compréhensible d'autant plus que le régime entrant doit présenter ses projets à la population. L'autre groupe d'énoncés ne fait que critiquer le régime sortant et légitimer les changements opérés.

a). Le groupe « A.R. »

Trois temps ont été utilisés dans les énoncés de ce groupe : le « plus-que-parfait », « l'imparfait » et « le passé composé ». Ceci montre que l'action exprimée à travers les différents verbes apparaît sous divers aspects.

P ⟶ SN + S.V
SN ⟶ A.R (tous les SN ont comme équivalent « l'A.R »)
V ⟶ [+ action ; + transitif ; - état ; ± sujet hum ; ± sujet animé]

1. Le régime avait coupé les ponts avec tout le monde (T14)
2. Le régime BAGAZA avait engagé le pays dans la dérive (T12)

[87] BUYOYA, P., « Déclaration du Président du Comité Militaire pour le Salut National » in Le Renouveau du Burundi N° 2383 du Lundi 7 septembre 1987.

3. Le régime BAGAZA avait bien commencé (T14)

SN+Imparf.+3epers.+singulier+avoir+P.P parf. + [Couper / Engager / commencer] + {SN / S.N+S.P / ϕ}

4. L'ancien régime tolérait cette situation (T4)
5. Le régime déchu faisait cela (T5).

Ici, la structure diffère de la précédente. On a donc :

SN + Imparf. + 3è pers. + Sing. + {tolérer / Faire}

6. Le régime Bagaza a prétendu développer l'esprit d'entrepreneur (T12).
7. Le régime Bagaza a dégénéré en une concentration autoritaire délibérée (T12).
8. Le régime Bagaza a humilié notre peuple (T11)
9. Le régime Bagaza a piétiné les droits élémentaires (T12
10. Le R. Rép.II a commis des manquements graves (T11)
11. Ce régime a cultivé les contradictions (T.13)

La structure linéaire devient :

SN+Présent+3è pers.+ singulier+avoir+P.P parfait+ [Prétendre / Dégénérer / Humilier / Piétiner / Commettre / Cultiver] + {S.N2 ou S.P}

Les traits [± sujet humain ; ± sujet animé] montrent que dans les onze phrases, l'action est exercée par un être humain ou non. De ces onze énoncés (soit 100 %), neuf (soit plus de 80%) ont été prononcés par le Président BUYOYA en 1987. Notons que plus de 50% des énoncés de ce chef d'Etat ont les traits [+ sujet humain] et [+ sujet animé]. En effet, on a souvent en syntagme nominal « le régime Bagaza ». Dans la plupart des cas, le locuteur arrive même à omettre le substantif « régime » (cf. les textes : T12, T3 et T15). Ce fait témoigne d'une transparence totale puisqu'on accuse ouvertement le Président Bagaza. D'aucuns pourraient se demander la raison de cette transparence qui se manifeste avec l'année 1987 et pas avant. Tout d'abord, il importe de noter que depuis le début de l'année 1987, le pays a connu une tension grave entre l'Eglise Catholique et le régime de la deuxième République. Les conflits ont éclaté au grand jour quand le Président BAGAZA interdit les messes matinales quotidiennes et nationalisa les « Séminaires ». De plus, il chassa les missionnaires étrangers et jeta en prison certains prêtres Burundais. C'est ainsi que du jour au lendemain, la population devenait hostile au régime de BAGAZA. Majoritairement catholiques, les Burundais tolèrent mal quiconque cherche à nuire à leur Religion. D'où le Président devint impopulaire au Burundi. Même les pays amis du Burundi, surtout les pays dits catholiques, à l'instar de la France et de la Belgique se déchaînèrent contre BAGAZA et ses partisans. Le cas le plus éloquent est celui du premier ministre français, alors Jacques CHIRAC, qui, lors des entretiens amicaux, a fait savoir à BAGAZA « *en des termes très clairs que son gouvernement n'appréciait pas du tout la manière peu démocratique dont étaient réglées les questions religieuses au Burundi* ». ([88]) La situation atteignit le point culminant lorsqu'il partit au Québec et « *fut accueilli par des pancartes très hostiles, brandies par quelques uns des Burundais en exil* ». ([89])

Bref, le Président BAGAZA devenait un traître aux yeux de beaucoup de gens. D'où, dans ses discours, BUYOYA devra chaque fois évoquer le nom de BAGAZA pour ranimer le choc, qu'a encaissé la population au cours de la

[88] SIRADIOU Diallo, « Bagaza : Ce sont des fous » in Jeune Afrique N° 393 du 16 septembre 1987, p. 31.

[89] Ibid.

précédente République. Ce « jeu » incite les gens à acclamer davantage le nouveau régime. La plupart des discours affichent une certaine « arrogance » envers le président déchu. En effet, il y avait lieu de dire « Président BAGAZA » ou « l'ex. Président du Burundi », ne fût-ce que pour reconnaître qu'il a été un jour chef d'Etat. A défaut d'évoquer le nom « BAGAZA », on parlait du « régime de la deuxième république » ; ce qui s'explique d'ailleurs par les traits [- sujet humain] et [- sujet animé]. Dans tous les cas, il s'agissait de dénigrer le régime en général et l'ex. Président en particulier. Quant au trait [+ action], il confère au S.N un rôle actif dans ses bavures et manquements de toute sorte. Cela revient à dire que le R. Rép.II a excellé dans les mauvaises actions malgré ses bons débuts (cf. la phrase 3). Signalons que grâce à ce trait lexico – sémantique, le S.N. doit se doter des trait [+ sujet humain, + sujet animé et + sujet concret] .

A part ce régime, la monarchie a été elle aussi critiquée (cf. phrases 4 et 6) comme étant devenue irresponsable. Ici, les manquements ont été observés depuis les années 1965. (cf. supra). Concernant les traits des verbes « tolérer » et « faire », ils sont les mêmes que ceux évoqués ci-haut.

Enfin, après le réquisitoire contre l'A.R., les nouveaux dirigeants donnent le programme le plus urgent du N.R. Ceci se conçoit en deux temps :« le long terme » et le « court terme ».

b). Le groupe « N.R ».

1°. Le court terme.

11. Le nouveau régime va travailler pour la population (T14).
12. Le nouveau régime va consolider l'indépendance (T1).
13. Le nouveau régime va mettre tout en œuvre (T4).

La structure linéaire de ces énoncés est la suivante :

$$\text{S.N} + \text{Présent} + \text{3è pers.} + \text{sing.} + \underbrace{\text{aller} + \text{inf.}}_{\text{Aspectuel}} + \begin{bmatrix} \text{travailler} \\ \text{consolider} \\ \text{mettre} \end{bmatrix} + \left\{ \begin{array}{c} \text{S.P} \\ \text{ou} \\ \text{S.N}_2 \end{array} \right\}$$

P ⟶ SN + SV

SN ⟶ N.R

V ⟶ [-avoir ; - résultatif ; + duratif ; + transitif ; + action]

Comme constat, « l'aspectuel » (aller + infinitif) montre l'imminence de l'action qu'entreprendra le N.R. Cependant cette action prendra plus de temps pour être réalisée (cf. [+ duratif]). Les traits [- avoir] et [- résult.] montrent qu'on attend le résultat de celle-ci qui pourtant n'a pas encore été déclenchée. En outre, la nature des verbes confère au SN le trait [+ hum ; + animé].

Ainsi, dans les T1 et T4, le Président Michel MICOMBERO explique à la population en quoi le régime républicain présidentiel sera différent du régime monarchique. Rappelons que le congrès de « l'UNEBA – France » du 24 au 28 juillet 1966 préconisait l'éducation politique des masses afin de les préparer aux nouvelles institutions républicaines. Faute de temps, cela n'a pas été fait. C'est pourquoi MICOMBERO doit commencer par cette étape jugée indispensable. Quant au nouveau président Pierre BUYOYA, sa première préoccupation sera « les intérêts du peuple » burundais. Accusé d'être un usurpateur du Régime de la deuxième République, il affirme aux journalistes étrangers que le changement opéré a été soutenu et béni par toute la population. Le verbe « travailler » utilisé dans l'énoncé est doté des traits [+ transitif et + attributif], ce qui donne le S. P suivi du SN_2.

2°. Le long terme.

14. Le nouveau régime stigmatisera le fainéantisme (T9)
15. Le nouveau régime garantira les droits élémentaires (T15)
16. Le nouveau régime assurera la sécurité (T15).
17. Le régime de la 3ème République entreprendra des actions (T15):

V ⟶ [+ action ; - avoir ; + transitif ; + duratif]

Les quatre énoncés ont comme locuteurs les Présidents BAGAZA et BUYOYA. L'un et l'autre critiquaient le régime sortant et montraient à cette occasion les grandes orientations du régime entrant. Les deux discours contenaient le programme qui sera réalisé tout au long du régime. Avec l'usage du futur de l'indicatif, on voit déjà que l'action est projetée dans l'avenir. Notons enfin que le trait [+ action] fait que le S.N acquiert les traits [+ humain ; + animé].

2.2.2. Les actants 2.

P ⟶ SN + SV

SV ⟶ V + S.N2

V ⟶ [+ résultatif ; + action ; + avoir ; - duratif ; + transitif ; ± sujet humain ; - compl. animé]

1. En renversant le régime de BAGAZA (T12)
2. Les forces armées ont décidé de destituer le régime (T13)
3. Nous avons été amenés à déchoir ce régime (T13)
4. Les coups de force ne sont pas permis pour changer les régimes (T16)
5. D'autres mesures suivront pour asseoir le nouveau régime (T1)
6. Des contradictions qui caractérisaient le régime aboli (T1).

En actant 2, on est informé du passage d'un régime vers un autre (cf. les verbes « renverser », « destituer », « déchoir », « changer », «abolir » et « asseoir »). Le trait [+ résult.] implique l'état présent du régime résultant d'un coup d'état consommé. Avec les traits [+ avoir ; - duratif], on dira que bien qu'elle fut achevée, l'action n'a pas trop duré. Par ailleurs, la plupart des verbes transitifs utilisés ont l'allure des performatifs où « le dire a la force du faire ». Nous connaissons par expérience qu'au Burundi il suffisait d'une simple déclaration des militaires signé par « un Comité Militaire pour le Salut National » (C.M.S.N) pour que le putsch soit fait. Aussitôt dit, aussitôt fait .

2.2.3. Les actants 3.

P ⟶ S.N + S.V

SV ⟶ V + SP

V ⟶ [+ transitif ; ± sujet humain ; - compl. animé.]

1. Il n'existera pas ces critères pour le nouveau régime (T14)
2. Nous débarrasser de ce régime (T1).
3. Ceux qui se méfient du nouveau régime (T4)
4. Le peuple a mis fin au régime (T12).

Alors qu'en actant 2 on ressent le passage d'un régime vers un autre, en actant 3, il y a des critiques et des réactions face à ce changement de régime. Avec la préposition « de », la construction est souvent transitive indirecte. Des réactions suite au changement se font sentir. Certains individus ne soutiennent pas totalement le nouveau régime au moment où d'autres s'en enchantent. Quant à la préposition « pour », le nouveau régime apparaît comme une fin en soi.

2.2.4. Les associations.

Toutes les associations retenues sont de type « SN_1 de SN_2 » ; la préposition « de » suggérant une possession de SN_2. Ainsi, par ce réseau des associations, on perçoit non seulement les tares mais aussi les conséquences du régime devenu incompétent. Les substantifs auxquels est associé le régime ont les traits suivants :

N ⟶ [- animé ; - concret ; ± comptable].

1. Les erreurs du régime passé (T.8)
2. Les manquements du régime BAGAZA (T15)
3. Les incohérences du régime (T12)
4. Les carences du régime (T5)
5. Des séquelles du régime pourri (T5)

6. Le langage flou de ce régime (T12)
7. Un sursaut de négation du régime MICOMBERO (T.8)
8. La décadence lente du régime du 28 novembre 1966 (T.7)

Dans ces énoncés, les S.N1 dénotent les maux du régime. Par voie de conséquence, il doit y avoir des réactions de la part des hommes intègres, de vrais patriotes pour redresser la situation. D'où des énoncés comme :

9. Un changement de régime (T14)
10. Le renversement de l'ancien régime (T9)
11. La chute du régime féodal (T5)
12. Une fuite du régime (T14)
13. L'instauration d'un régime nouveau (T5).

Suite à cette action qualifiée de patriotique, les nouveaux dirigeants doivent entreprendre des actions concrètes, en mettant en jeu leurs projets. Les énoncés relatifs sont :

14. Les options politiques de ce régime (T.9)
15. Les souhaits du nouveau régime (T.9)
16. La philosophie du nouveau régime (T.4)
17. L'étape importante du régime nouveau (T.3)
18. Des préoccupations du nouveau régime (T9)
19. Des réalisations de ce régime (T15).

En un mot, le premier groupe d'énoncés (de 1 à 8) est fait d'associations dites « liaisons négatives ». Le lexème est associé à des substantifs dénotant la « négativité », l'incompétence et la défaillance. Par contre, le deuxième et le troisième groupe sont constitués des « liaisons positives » puisque le lexème est associé à des substantifs dénotant l'action patriotique, celle de redresser ou de renouveler un régime devenu désuet. Il faut remarquer que dans le troisième groupe, le lexème est associé aux substantifs qui montrent que le nouveau régime est fonctionnel. Les locuteurs, BAGAZA (cf. T9), MICOMBERO (cf. T3 et T4) et

BUYOYA (cf. T15) tentent , dès le début de leurs régimes , de montrer leur aptitude à gouverner le pays.

2.2.5. Les circonstants.

P. ⟶ SN + S.V

SV ⟶ V + S.P

S.P ⟶ Prép. + S.N

Prép. ⟶ { Sous, dans }

1. Ces mêmes pratiques devaient réapparaître sous ce régime (T12)
2. Le peuple met dans le nouveau régime l'espoir (T10).

Dans ces énoncés, les prépositions « sous » et « dans » donnent au lexème le trait [+ lieu]. Pour la première phrase, il est question d'un lieu où se font les différents abus et bavures, selon les propos de BUYOYA. Cependant, dans la deuxième phrase, il s'agit d'un lieu où le peuple burundais tire un bonheur dont il est en train de jouir. Ici, BAGAZA essaie de louer l'avènement de son régime alors que BUYOYA critique au T12 le régime qu'il venait de renverser.

2.2.6. Les qualifications.

Avec ces qualifications, on est informé sur la situation du régime qui vient d'être destitué. Le locuteur essaie de choisir des termes forts qui ridiculisent ce dernier tout en légitimant l'acte posé par le putschiste. L'épithète de ces énoncés qualifie le lexème auquel elle est accolée.

1. Le régime vétuste (T3)
2. Un régime révolu (T1)
3. Le régime pourri (T5)
4. Le régime féodal (T5)
5. Le régime corrupteur (T1)
6. Le régime népotiste (T1)

Signalons qu'il y a aussi des qualifications concernant le régime entrant.

7. Notre régime populaire (T4)
8. Notre régime nouveau (T2).

2.2.7. Conclusion.

Le thème de « Régime » devait apparaître dans les discours de coup d'Etat puisque les gens considèrent chaque fin de mandat comme une fin de régime. Alors, avec le renversement des institutions, les putschistes ne pouvaient ne pas dire qu'un nouveau régime est né et que l'autre n'est plus. Notons que dans les discours traités, le Régime monarchique et le Régime de la deuxième République sont les plus récurrents. Chez le premier, on peut dire que la base de cette fréquence élevée est double :

1°) la défaillance du Roi MWAMBUTSA IV quand il prit la décision de se réfugier à Genève pour sécuriser sa propre personne en laissant le pays dans un chaos total ;

2°) le manque de maturité politique du Roi NTARE V qui s'est caractérisé par des divisions au sein du corps dirigeant.

Ces deux traits ont montré que la « Royauté » au Burundi devait prendre fin dans l'intérêt de la Nation.

Concernant le R. Rép. II, la question « religieuse » a été une goûte d'eau qui a fait déborder le vase. Dans les années'80, être contre la Religion catholique équivalait à être contre tout un peuple. Ainsi, la réaction de Jean Baptiste BAGAZA de fermer les lieux de culte l'a rendu impopulaire. Bref, l'antipatriotisme du R.M et l'anticatholicisme du R. Rép II furent des faits (ou prétextes) marquants ayant occasionné des putschs.

Au point de vue énonciatif, il y a absence totale du concept de *distance*. Les locuteurs stigmatisent d'une façon transparente le R.M et le R. Rép.II. Par contre, la *tension* a été utilisée à outrance dans les énoncés en rapport avec le nouveau régime. Cela se comprend d'autant plus que l'« ancien régime » (surtout le R.M et le R. Rép.II) est durement dénigré. L'on comprend que le nouveau régnant doit faire un pari de redresser la Nation à travers ses projets, ses programmes.

2.3. LE GOUVERNEMENT.

2.3.1. Les actants 1.

« Le gouvernement » présente en actant 1 trois types de verbes : les verbes d'état, les verbes d'action et les auxiliaires modaux.

2.3.1.1°. Les actants 1 des verbes d'état.

P ⟶ SN + S.V

SN ⟶ Dét + N

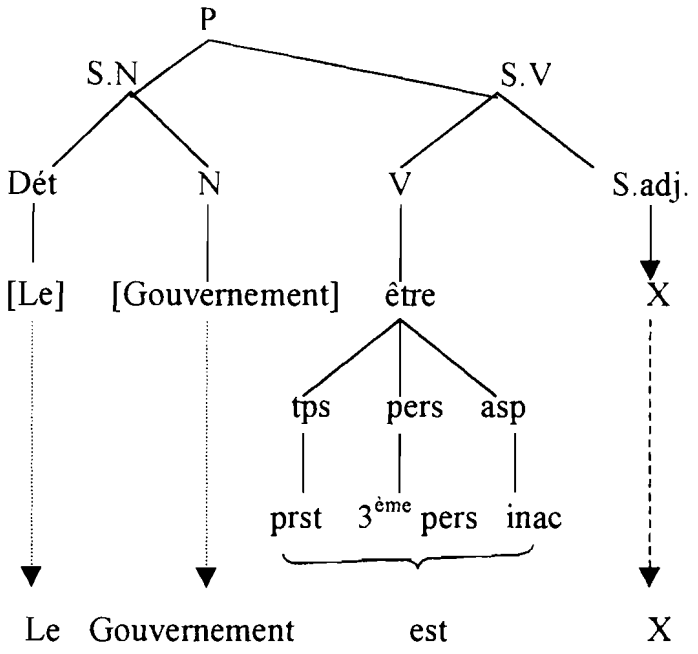
N ⟶ [+ commun ; - animé ; - humain ; - concret ; + comptable + masculin]

Placé dans les énoncés, le lexème acquiert les traits suivants :

[+ commun ; ± animé ; ± humain ; + concret ; + comptable ; + masculin]

S.V ⟶ Copule + Adjectif.

1. Le gouvernement est dissout (T1)
2. Le gouvernement est conscient de [...] (T1)
3. Le gouvernement est décidé [...] (T4)
4. Mon gouvernement est fermement résolu à [...] (T4)
5. Mon gouvernement est déterminé à [...] (T10)
6. C'est un gouvernement de salut (21).



(ou équivalent)

Il est à remarquer que le premier énoncé n'entre pas dans cette représentation structurelle parce qu'il exprime un aspect achevé. Le locuteur parle du gouvernement présent et non de l'entrant. D'où le verbe a comme trait distinctif [+ résultatif].

V ⟶ Etre

« X « montre le portrait du gouvernement entrant.

Au moment où MICOMBERO déclarait déchu le Roi NTARE V, la toute première mesure qu'il a prise fut la dissolution du gouvernement monarchique. Ainsi, pense-t-on, le contenu de la phrase – « le gouvernement est dissout » - est révélateur de tout un tas de faits qui ont caractérisé le gouvernement précédent. Le régime de ce dernier Roi burundais fut considéré (par les progressistes) comme une transition entre le régime monarchique de MWAMBUTSA IV et le régime républicain présidentiel.

A ce propos, G. BIMAZUBUTE écrit :

« les congressistes de Presles de « l'UNEBA – Europe» ont décidé qu'en ce qui concernait le nouveau régime, très légitime, ne peut qu'être un régime de

transition. Transition entre le régime de MWAMBUTSA IV et le régime républicain présidentiel ». ([90])

Ceci dit, le régime ne pourrait être qu'éphémère (trois mois). Toutefois, on peut se demander pourquoi la dissolution du « gouvernement » fut décidée en premier lieu lors du putsch organisé par MICOMBERO.

Tout d'abord, précisons que tous les conflits qui opposaient cet « ex-premier ministre » au Roi NTARE V étaient dus aux chambardements perpetuels au sein du gouvernement.

Dès le début du régime, la jeunesse estudiantine imposa au Prince royal NDIZEYE le Capitaine Michel MICOMBERO comme formateur du gouvernement. « Chose promise, chose due », il était difficile au Prince de faire la sourde oreille à la manifestation des jeunes upronistes en date du 9 juillet 1966 réclamant MICOMBERO au poste de premier ministre. Il faut rappeler que la veille de cette manifestation, le Prince avait juré d'associer la jeunesse à l'édification du pays.

MICOMBERO fut nommé, mais le climat politique deviendra malsain jusqu'au mois de novembre à cause des intrigues répétées de la cour royale. Il y eut deux parties extrêmement opposées : « monarchistes » et « progressistes ».
Il était temps pour la jeunesse de montrer ce qu'elle valait devant les monarchistes. La détermination se manifestera surtout lors du congrès de l'UNEBA (du 24 au 28 juillet 1966), congrès qui a façonné beaucoup de politiciens alors réticents à l'avènement de la République. Bien avant ce congrès, le Prince royal reçut le 3 mars 1966 dans son cabinet le comité central de l'UNEBA ; ce qui montre le rôle accru des jeunes en matière politique. Soucieux d'associer la jeunesse à la vie politique et d'écouter en même temps les conseils des anciens courtisans de son père, le prince saura-t-il assouvir cette ambition ? Pratiquement pas ; il y avait risque de s'attirer les foudres de tous les côtés.

[90] BIMAZUBUTSE, G., « Psychologie d'un congrès », in Remarques Africaines n° 273 du 22 septembre 1966, p. 457.

Du côté des courtisans, il encaissa dès le début un échec quand il nomma MICOMBERO au poste convoité par des gens très influents à la cour. Ayant raté le poste de premier ministre, ces derniers obligèrent le Prince à ce qu'il les mette dans le gouvernement. NDIZEYE fit pression sur MICOMBERO mais en vain. Ainsi naquit une tension grave entre la cour royale et l'opinion publique exprimée par l'action de MICOMBERO. Après la formation du gouvernement, les esprits s'échauffèrent davantage lorsque le Prince, à l'insu de son premier ministre « *révoqua le Ministre des Affaires Etrangères Pie MASUMBUKO,, pour le remplace par son beau – frère Léon NDENZAKO* ». ([91])
L'antagonisme devint totalement violent si l'on en croit les propos de M. MANIRAKIZA, alors Ministre d'Etat :

> « *L'arrêté royal de révocation fut lu à la radio un soir à 20h, et, à 22h, un communiqué du Premier ministre annonçait son annulation* ». ([92])

Conseiller de MICOMBERO et de NDIZEYE, MANIRAKIZA assura la médiation « *MASUMBUKO restera dans le gouvernement mais devra changer de ministère* ». ([93])

A la sortie de la crise, le Prince perdit la confiance auprès de la jeunesse intellectuelle alors que MICOMBERO se plaça concrètement dans une position confortable En un mot, la nomination de MICOMBERO et la révocation de MASUMBUKO déclenchèrent un isolement total à ce « gouvernant inexpérimenté ». Aux yeux de la jeunesse progressiste, seul MICOMBERO devint l'homme du moment pour secourir la Nation. Par contre, la cour royale se découragea du jour au lendemain suite au manque de maturité politique de son mandataire. Le conflit s'accentua lors du choix du chef de l'Etat Major pour remplacer MICOMBERO. Celui-ci s'imposa et nomma un homme de son choix. Le

[91] BATUNGWANAYO, B., L'évolution politique du Burundi. de la Monarchie constitutionnelle à la République (1962 – 1966), mémoire, U.B., Bujumbura 1990. 117 p., p. 72.

[92] MANIRAKIZA, M., La fin de la Monarchie burundaise..., « cité dans » BATUNGWANAYO, ibid. p. 73.

[93] BATUNGWANAYO, ibid.

gouvernement de MICOMBERO se montra un peu puissant. Hélas, la cour royale tenta de créer des secrétariats d'Etat pour le seul but de l'affaiblir.

Une déclaration – contestation fut produite :

> *« le gouvernement refuse la création des secrétariats d'Etat qui lui priveraient de ses grands moyens d'action ».* ([94])

Les intrigues de la cour continuèrent, mais cette fois-ci le coup sera fatal. En effet, il s'était tenu (du 8 au 10 novembre 1966) à Addis-Abeba un sommet extraordinaire de l'O.U.A auquel devait participer le premier ministre. Ce fut pour les gens de la cour une occasion d'or pour réaliser leurs projets en l'absence d'un homme redoutable. Pourtant, la maturité politique de MICOMBERO le poussera à prendre des précautions avant de quitter son terroir.

MANIRAKIZA écrit à propos :

> *« Méfiant et malin, il avait ordonné au Major SHIBURA (Chef d'Etat Major) de confier la radio à la garde d'hommes sûrs et d'en interdire l'accès à toute personne qui n'y travaillait pas ».* ([95])

Sans tarder, NDIZEYE se dirigea vers la Radio Nationale pour faire des révocations et des nominations. L'accès lui fut interdit comme prévu. Malchanceux, il rata le coup. En conséquence, la tension atteignit son paroxysme ; ce qui aboutit au coup d'Etat déclenché le 28 novembre de la même année où MICOMBERO prit comme première mesure la dissolution du gouvernement. Aux yeux de la masse, ce dernier fut à l'origine des querelles, mais les gens avisés, dont la jeunesse progressiste diront autre chose.

Ainsi, avec le gouvernement entrant, les choses prennent une allure appréciable. Il y a un engouement généralisé de corriger les erreurs du passé et promouvoir le progrès national. MICOMBERO nous dit respectivement dans les phrases 2,3 et 4 que le gouvernement entrant est non seulement conscient de ses responsabilités (cf. T1), mais aussi il est décidé, fermement résolu, ... à tout faire dans l'intérêt supérieur de la Nation (cf. T.4). Quant à la 5ème et 6ème phrases, les nouveaux dirigeants des années 1976 et 1996 ont aussi l'envie de bien travailler. Cela revient à dire qu'eux aussi, ils ont fortement détesté les gouvernements

[94] Le Ministre de l'Information (s.n), in « Infor – Burundi » N° 191 du 17 septembre au 24 septembre 1966, p. 2.

[95] MANIRAKIZA, op.cit, p. 91

précédents. D'où, l'on précise qu'il s'agit d'un « gouvernement de salut », qui par conséquent est beaucoup déterminé à travailler comme il faut.

Bref, d'après les propos des locuteurs, le gouvernement est actif dès ses débuts. Ceux-ci sont bons et incarnent un aspect décisif, indispensable à l'accomplissement des projets éventuellement élaborés. Certains propos du locuteur montrent que cette impression du dynamisme perdurera. Ils incarnent un aspect propagandiste. Il s'agit des énoncés comme :

7. Le gouvernement sera invité à [...] (T9)
8. Le gouvernement sera appelé à [...] (T9)
9. Le gouvernement sera responsable devant le C.M.S.N (T13)
10. Le gouvernement sera un partenaire fiable (T20).

Au T9, le Président BAGAZA fait une déclaration sur les objectifs de son C.E. Il légitime l'acte et rassure la population que le prochain gouvernement sera meilleur que le précédent. Les groupes verbaux (sera invité à ... et sera appelé à ...) témoignent du sens de responsabilité qu'aura cet appareil de l'Etat.

Au T13, le Président BUYOYA rassure les diplomates accrédités à Bujumbura que le Comité Militaire pour le Salut National (C.M.S.N) ne monopolisera pas le pouvoir. Ces précisions sont utiles puisque l'armée était accusée d'être putschiste. BUYOYA essaie d'occulter le rôle actif de celle-ci dans la gestion de la Nation.

A propos de cela il dit :

> *« Les F.A. burundaises ne sont jamais intervenues politiquement sans y être poussé par le peuple en détresse ».* ([96])

Quant au T20, il s'agit du retour de BUYOYA au pouvoir en 1996. Là aussi, il s'exprime devant la communauté internationale représentée par les diplomates.

Signalons que devant de telles personnalités, les usurpateurs du pouvoir doivent mesurer leurs mots car le cas contraire peut engendrer une réaction nuisible au bon fonctionnement du gouvernement ou même d'une organisation internationale. En date du 2 mars 1966, l'O.U.A a connu par exemple une crise suite au coup d'état d'Accra (du 24 février 1966). En effet, la Guinée, le Mali et la Tanzanie ont

[96] Interview : « Président BUYOYA avec la presse étrangère à propos du coup d'état du 3 septembre 1987 » (le 17 septembre 1987).

boycotté la conférence des ministres de l'organisation pour ne pas siéger « aux côtés des putschistes » ghanéens, qui clamaient haut et fort leur action.

« Avant de claquer la porte, les délégués de la Guinée, du Mali et de la Tanzanie ont prononcé un violent réquisitoire contre les auteurs du coup d'état d'Accra ». ([97])

2.3.1.2°. Les actants 1 des auxiliaires modaux.

Le corpus nous a fourni un seul verbe modal. De plus, le peu d'énoncés relevés définissent certaines obligations du gouvernement :

- Le gouvernement devra songer à une limitation d'importation (T9).
- Le gouvernement devra superviser tout (T9)
- Le gouvernement devra être efficace (T9).

Les traits linguistiques du verbe sont les suivants :

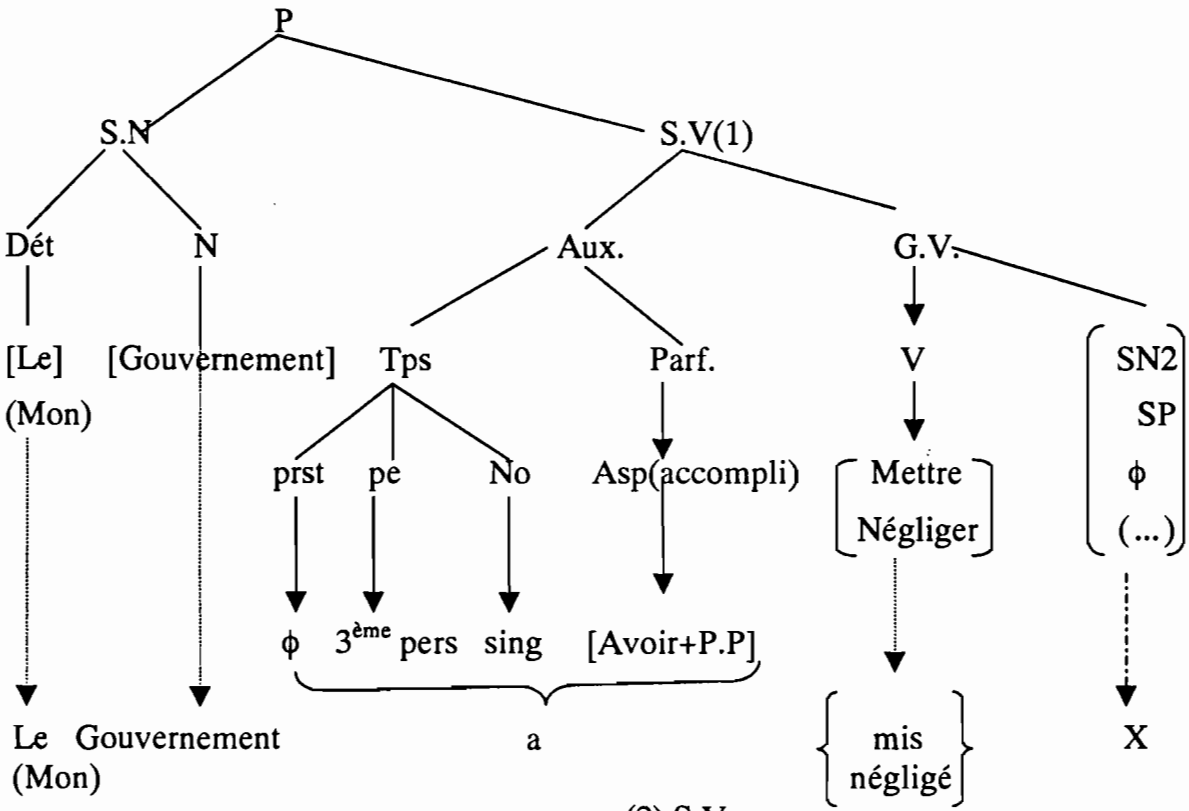
V ⟶ [+ action ; + résult. ; + sujet humain ; + sujet ; concret]

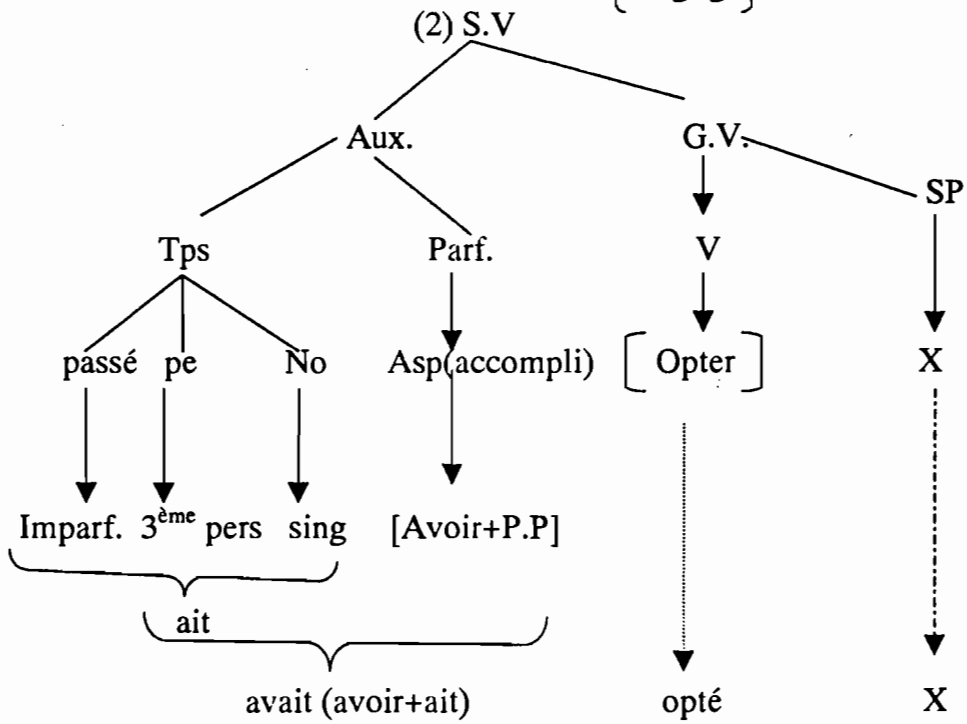
Lors de la déclaration sur les objectifs du changement de régime et du gouvernement en particulier, le Président BAGAZA a clarifié les devoirs du nouveau gouvernement. Ceux-ci sont présentés à la population sous forme de pari ou défi. D'où, les trois énoncés sont tendus.

2.3.1.3°. Les actants 1 des verbes d'action.

1.- Mon gouvernement a mis tout en œuvre (T.4).
2.- Le gouvernement (de la deuxième Rép.) a négligé ce secteur (T.15).
3.- Le gouvernement (du régime déchu) avait opté pour cette politique (T.15).

[97] Infor – Burundi N° 167 du 26 février au 5 mars 1966.





Comme on le voit, la première représentation concerne les deux premiers énoncés, tandis que la seconde illustre le dernier.

Dans les deux cas, les traits du verbe sont les suivants :

V ⟶ [+ action ; + sujet humain ; + sujet concret ; + sujet animé ; + résultatif]

De tous ces traits, un seul est plus éloquent et coiffe tous les autres. Il s'agit du trait [+ action]. Il confère au lexème une « vivacité humaine » pour l'accomplissement d'un fait. Par conséquent, le gouvernement devient l'agent d'une action et acquiert par là le trait [+ humain]. Notons que l'action est soit négative (cf. phrase 2 et 3), soit positive (phrase 1). Lors du nouvel an 1967, MICOMBERO annonce à la population que le bilan est positif. Par contre, dans son discours – programme, BUYOYA préconise corriger les imperfections du gouvernement précédent parce qu'il a mal fait. Bref, dans ces deux énoncés, les actions dont il s'agit sont à éviter. Cette critique est peut-être due à l'adversité entre BUYOYA et BAGAZA, le premier ayant renversé le second. Quant à MICOMBERO, il s'autoglorifie pour se faire acclamer par tout le monde.

En plus de ces énoncés aux « actions positives », on a d'autres qui témoignent non seulement de la continuité de l'action (gouvernementale) mais aussi de son immédiateté :

4. Le gouvernement est en train de mettre en place les institutions de base (T10))
5. Mon gouvernement vient de moderniser le bureau météorologique (T4).
6. Le gouvernement va assurer la spécialisation des cadres (T15).

Nous constatons que lors des messages de nouvel an, les locuteurs (les chefs de gouvernements) essayent de montrer que le bilan est positif grâce justement au nouveau gouvernement (cf. phrase 4 et 5).

Dans le sixième énoncé, l'action n'est pas encore faite mais elle est très prochaine. Le trait y afférent devient alors [- résult.]. Ces phrases sont constituées par des verbes qualifiés d'« Aspectuels ». Ils expriment soit une action progressive (cf. être en train de ...), soit une action passée et ayant des traces dans le présent (cf. venir de ;..) et enfin une action projetée dans un futur progressif (cf. aller + infinitif).

En un mot, les énoncés illustrent un aspect progressif d'une action gouvernementale. Toutefois, on remarque qu'à part l'immédiateté des faits, il y a également des actions envisagées à long terme :

7. Mon gouvernement fera le maximum (T4)
8. Mon gouvernement n'épargnera aucun effort (T4)
9. Le gouvernement s'efforcera de traduire la politique de l'unité (T4)
10. Mon gouvernement fera un effort particulier (T9)
11. Le gouvernement veillera à la sauvegarde du patrimoine national (T9)
12. Le gouvernement se souciera des principes généraux (T15)
13. Le gouvernement assurera une meilleure planification (T15)
14. Le gouvernement soutiendra une politique réaliste (T15)
15. Le gouvernement favorisera la diversification des services (T15)
16. Le gouvernement de la 3ème République appliquera une politique de non – alignement positif (T15)
17. Le gouvernement s'attélera à encadrer et former les trésoriers (T15).

On peut dire que cette dernière catégorie d'énoncés est caractérisée par les traits [+ action ; - résult.] et [+ humain]. Dans ce sens, le lexème est l'agent d'actions orientées vers un but d'une politique propre au gouvernement entrant.
Ces onze énoncés sont tirés des projets des nouveaux gouvernements (discours – programme ; déclaration sur les objectifs fondamentaux du mouvement du 1er novembre 1976). Notons que le Président MICOMBERO n'a pas prononcé un « discours – programme » ; d'où son message à la Nation à l'occasion de nouvel an contient les objectifs du gouvernement qu'il venait de mettre en place. Pour les uns et les autres, ces projets s'étendront sur « x temps » selon le mandat du gouvernement. De même, les action évoquées ci-haut suivront le rythme similaire.

2.3.2. Les actants 2

P ⟶ SN + SV
SV ⟶ V + SN2
SN2 ⟶ le gouvernement.

V ⟶ [+ transitif ; ± résult. ; + action ; - complément animé ; + sujet humain]

1. En formant ce gouvernement (T21)
2. Il va y avoir un gouvernement (T20)
3. Jusqu'à ce qu'il y ait un nouveau gouvernement (T19)
4. Un premier ministre chargé de former et diriger le gouvernement (T9)
5. Nous allons mettre sur pied un gouvernement de transition (T17)
6. Avoir nommé un gouvernement jeune et dynamique (T1)
7. Nous allons mettre un gouvernement très prochainement (T14)
8. Nous allons remettre en place le gouvernement (T14)
9. Nous allons faire un gouvernement de large ouverture (T20)

Comme on le voit, le lexème « gouvernement » est l'objet d'actions dont le sujet se dote du trait [+ humain]. Le trait [+ transitif] exprime le fait que le verbe admet le lexème comme complément d'objet direct ; celui-ci étant inanimé (cf. le trait [- compl. animé]). En plaçant « le gouvernement » en actant 2, le locuteur témoigne du vide institutionnel que venait de connaître le pays. Toutefois, les propos montrent que le vide est déjà comblé ou qu'il le sera très prochainement (cf. le trait [± résult.]).

N.B : Durant le vide institutionnel, les putschistes ont chaque fois créé une instance suprême connue sous le nom de Comité Militaire pour le Salut National (en 1987) ou Comité National de la Révolution (en 1966) ou encore Conseil Suprême Révolutionnaire (en 1976). Ces instances suprêmes sont chargées de coordonner les activités courantes.

2.3.3. Les actants 3.

$$P \longrightarrow SN + S.V$$

$$SV \longrightarrow V + \left\{ \begin{array}{l} S.P \\ SP + SN_2 \end{array} \right\}$$

$$\text{Prép.} \longrightarrow \left\{ \begin{array}{l} à \\ [\ à\ le\] \end{array} \right\}$$

$$\text{au} \longrightarrow \left\{ \begin{array}{l} à \\ [\ à\ le\] \end{array} \right\}$$

$$V \longrightarrow [+ \text{attributif} ; + \text{transitif} ; + \text{compl. animé} ; + \text{action} ; \pm \text{sujet humain}]$$

1. Il promit à ce jeune gouvernement un soutien total (T1)

2. Cet abus n'a pas échappé au gouvernement (T4)
3. Nous avons demandé au gouvernement de transition de servir l'Etat (T22)
4. Je vous demande d'expliquer ce dilemme à votre gouvernement (T20)
5. Nous demandons au gouvernement d'expliquer à nos partenaires (T21).

Avec la préposition « à », le lexème remplit la fonction de complément d'attribution. Il devient le centre de toutes les actions. Tantôt celles-ci sont orientées vers le gouvernement (cf. phrases 2, 4 et 5) pour qu'il les achève, tantôt elles sont faites par lui-même (cf. phrase 3) ou enfin sont faites à son profit (cf. phrase1). Rappelons qu'en actant 2, on venait de combler le vide institutionnel. Avec l'actant 3, le gouvernement doit faire son devoir celui de faire face à tous les problèmes de la Nation. Il détient le dernier mot et doit jouer un rôle paternaliste. Avec le verbe « demander », nous pouvons conclure qu'il s'agit non seulement d'un père de la Nation, mais aussi d'une « institution » prospère, ayant tant de choses à donner.

2.3.4. Les associations.

On a deux types d'énoncés :

1°). Les énoncés dont la structure est : S.N1 de S.N2.

2°). Les énoncés dont la structure est SN1 et SN2

Pour le premier groupe, l'association se fait avec des substantifs aux traits suivants :

$$N \longrightarrow [-\text{ animé} ; -\text{ humain} ; -\text{ concret} ; \pm \text{ comptable}]$$

1. La complexité de son gouvernement (T1)
2. Le blocage du gouvernement (T18).

Ici, les SN1 (la complexité et le blocage) laissent entendre que le gouvernement n'est plus à mesure de bien fonctionner. Cela implique qu'il est urgent d'apporter des remèdes. Mais, lesquels ? Avec les énoncés suivants, on verra que l'option n'a été rien d'autres que le renversement des institutions.

3. La révocation du gouvernement (T6)
4. La chute du gouvernement impopulaire (T4)
5. La chute du peu du gouvernement (T17)

6. La formation du gouvernement (T1)
7. L'objectif fondamental de mon gouvernement (T10)

Après le secours, on doit dans l'immédiat se faire juger d'après les actes. D'où les énoncés ci-dessous nous présenteront le nouveau gouvernement en train d'agir.

8. Les premiers efforts du gouvernement (T16)
9. Le travail du gouvernement (T23)
10. Les travaux du gouvernement (T23)
11. Les décisions du gouvernement (T16)
12. Le souci constat du gouvernement (T4)
13. Des missions du gouvernement (T23)
14. Des possibilités du gouvernement (T9)
15. Les principaux axes du gouvernement de transition (T24)

Dans tous ces quinze énoncés, les substantifs associés au lexème « gouvernement » sont inanimés, abstraits, comptables ou pas selon le cas. Quant aux énoncés correspondant à la structure « SN_1 et SN_2 », les traits se différencient des précédents. On a :

N ⟶ [± humain ; ± concret ; ± animé ; + comptable]

16. Les forces de l'ordre et le gouvernement (T20)
17. Mon gouvernement et mon peuple (T10)
18. Le C.N.R et le gouvernement (T3)
19. Le C.S.R et le gouvernement (T10).

D'une façon générale, la conjonction « et » montre qu'il s'agit d'une addition de deux éléments . Alors, peut-on dire ici qu'il s'agit d'une force complémentaire ? Quoi qu'il en soit, on voit qu'en plus des possibilités agissantes du gouvernement, il y a d'autres forces qui interviennent. Cette action est l'œuvre d'un être humain ou non.

2.3.5. Les circonstants.

SP ⟶ prép. + SN.

SN ⟶ Gouvernement

Prép. (loc. prépositives) ⟶ { au sein de ; au niveau de }

1. Une sclérose totale au niveau du gouvernement (T7)
2. L'accès plus facile au sein du gouvernement (T14)
3. Les institutions appelées à diriger le pays au niveau du gouvernement (T7).

Les locutions prépositives utilisées montrent que « le gouvernement » est un endroit « stratégique ». Convoité, ce dernier sera sous le règne du Président BUYOYA, plus accessible pour quiconque de droit (cf. 2ème phrase). C'est ce qu'il confirme à la communauté internationale lors de son interview du 17 septembre 1987. D'après le Président BAGAZA, ce lieu a connu des difficultés sous la première République (cf. la première phrase). D'où, il jure que les institutions qu'il mettra en place seront sans défaut.

2.3.6. Les qualifiants.

La notion d'adjectif qualificatif peut être appréhendée sous deux angles : celui d'attribut et celui d'épithète. Le premier est attaché au substantif grâce à la copule alors que le second qualifie le substantif qu'il suit directement. Signalons que par hasard, on a des énoncés concernant uniquement ce dernier cas.

1. Un gouvernement impopulaire (T5)
2. Des gouvernements impuissants (T4).

Ici, le Président MICOMBERO qualifie le gouvernement du temps de la monarchie burundaise. Le lexème se rattache à des qualifiants qui le dénigrent. On ressent l'urgence de son rajeunissement ; c'est ce qui est consigné dans ces énoncés :

3. Un gouvernement jeune (T1)
4. Un gouvernement dynamique (T1).

Il y a une autre catégorie d'énoncés où le lexème aura le trait [+ adj.].

5. L'équipe gouvernementale (T1)
6. L'action gouvernementale (T5)
7. Notre stabilité gouvernementale (T5)
8. Ma déclaration gouvernementale (T5)
9. Du côté gouvernemental (T5)

10. La solidarité gouvernementale (T7)
11. La représentation gouvernementale (T9)
12. L'appareil gouvernemental (T15)
13. Le travail gouvernemental (T15)
14. La politique gouvernementale (T15)

Dans ces dix énoncés, les substantifs ont comme traits :

N ⟶ [± concret ; - animé ; - humain ; ± comptable].

A l'exception de l'être humain, le lexème sert d'adjectif à n'importe quel genre de substantif. Celui-ci dénote parfois l'existence d'un nouvel appareil de l'Etat. Il laisse également voir et comprendre qu'il y a déjà les premiers pas des nouvelles institutions.

2.3.7. Conclusion.

Avec un coup d'Etat, on sous-entend qu'il doit y avoir un remplacement total des institutions dont le gouvernement. C'est pourquoi le lexème « gouvernement » est omniprésent dans beaucoup de discours de coup d'Etat. Rappelons qu'en actant 2, les locuteurs informaient les récepteurs que le pays venait de connaître un vide gouvernemental. En actant 3, le nouveau gouvernement étant déjà « au trône », il devient « maître » de la situation qui prévaut dans le pays.

Notons que les propos concernant le nouveau gouvernement sont tendus ; ce qui se traduit le plus souvent par l'usage du futur de l'indicatif.

En outre, les auxiliaires modaux sont éloquents sur ce point quand ils montrent des obligations gouvernementales. Pour ces dernières, on remarquera qu'à un certain moment les nouveaux gouvernants prennent de la distance quand il s'agit d'un devoir difficile à accomplir (cf. le gouvernement aidera la population dans les limites de ses moyens (T9).

2.4. LE CHANGEMENT.

2.4.1. Les actants 1.

Les énoncés relevés nous montrent que « le changement » accepte en actant 1 les verbes d'état et d'action seulement.

2.4.1.1°. Les actants 1 des verbes d'état.

P → SN + SV

SN → Dét. + N.

Dét. → Dém. + art.

SV → Ne + V + Adv. nég. + { SN / SN + S.P. }

N → [+ commun ; - animé ; - humain ; - concret ; + masculin ; + comptable]

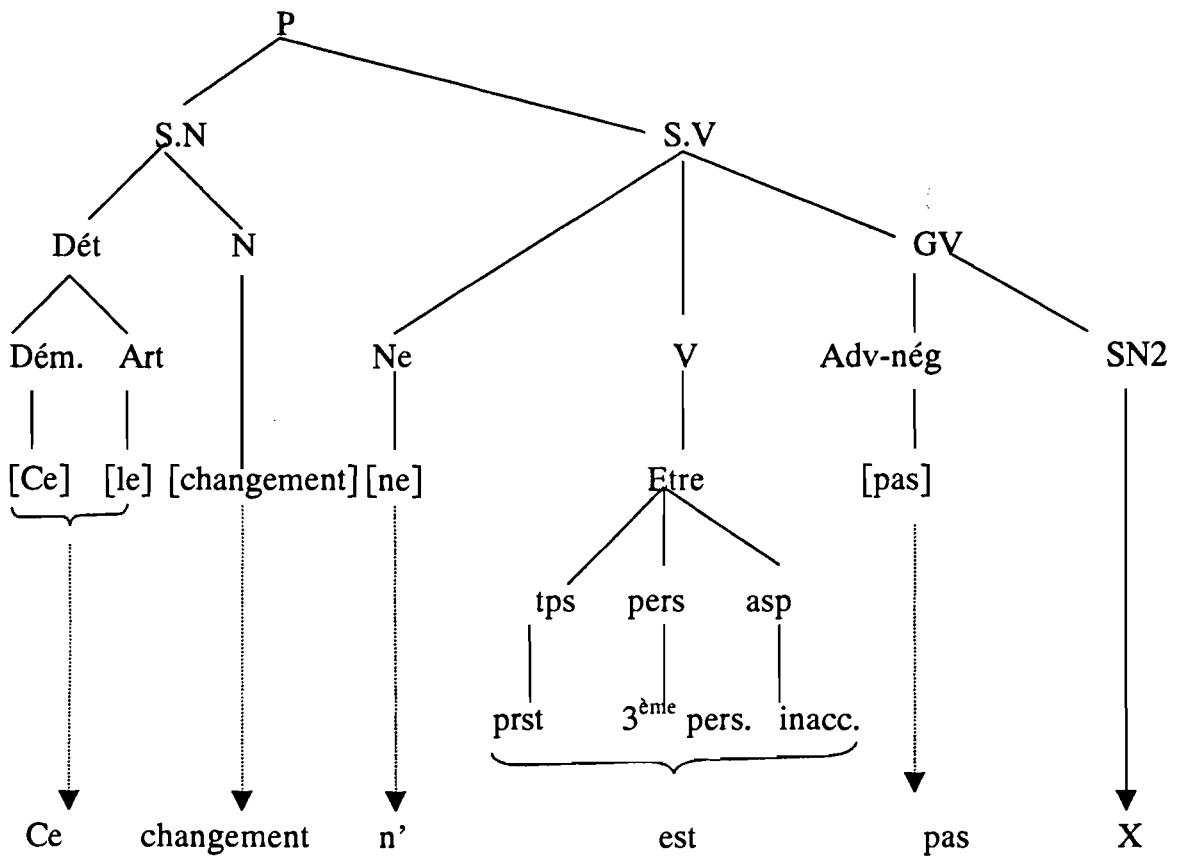
V → Etre [+ état ; - action]

1.- Ce n'est pas un coup d'état (T.16).

2.- Ce changement n'est pas un putsch classique (T.17).

3.- Ce changement n'est pas le résultat d'un coup de force classique (T.9).

4.- Il n'est pas le désir de quelques militaristes (T.9).



Nous constatons que le locuteur a utilisé à outrance la négation (ne pas). Il a voulu nier les différentes interprétations du renversement du pouvoir. Celles-ci tournent autour des mots comme « coup d'état », « putsch classique », « coup de force classique », etc.

Il reste à savoir ce que les Burundais entendent à travers ces termes.

Logiquement, une explication ne pourrait provenir que du putsch d'octobre 1965. Même s'il n'a pas abouti aux résultats escomptés, ce coup de force a inspiré au peuple burundais les véritables intentions d'un tel phénomène. Déclenché dans la nuit du 18 au 19 octobre 1965, il a été interprété comme un massacre d'une ethnie par une autre. A propos, R.LEMARCHAND relate le déroulement de la tragédie :

> *« L'explosion s'est produite le 18 octobre 1965 (la nuit), lorsqu'un groupe d'officiers de l'armée et de la gendarmerie, hutu, a essayé de s'emparer du palais royal, ce qui devait, semble-t-il être le premier pas en vue de l'établissement d'une République. Tard dans la nuit, Antoine SERUKWAVU, secrétaire d'Etat à la Gendarmerie partit de la localité de banlieue de*

Kamenge avec quelques Jeeps et une vingtaine d'hommes armés. Au voisinage du palais, il fut rejoint par un petit groupe de para-commandos, qui étaient tous hutu et qui étaient sous les ordres d'un sous-officier d'origine hutu. Après avoir abattu à coups de feu trois sentinelles, ils essayèrent de pénétrer dans le palais mais se heurtèrent à la résistance inattendue de la garde personnelle du Mwami ; un renfort de troupes loyalistes, sous le commandement du Capitaine MICOMBERO arriva au palais. Pris à la croisée de deux feux, les mutins ne tardèrent pas à se rendre ». ([98])

Il faut signaler que dans la même nuit, certaines régions de MURAMVYA (Busangana, Bugarama, Bukeye et Muramvya) furent attaquées par des bandes armées hutu. Ainsi, plusieurs tutsi trouvèrent la mort et leurs maisons connurent le feu. Ici, LEMARCHAND dit :

« Selon toute évidence, obéissant à l'appel de SERUKWAVU, le responsable du coup, qui avait réussi à s'échapper au Rwanda indemne, des bandes de rôdeurs de terroristes hutu se mirent à attaquer des familles tutsi et à incendier leurs huttes. La plupart de ces troubles eurent lieu dans la Province de Muramvya où les « jeunesses MIREREKANO » ainsi appelées pour le leader hutu Paul MIREREKANO déchaînaient des massacres presqu'immédiatement après la tentative du coup d'Etat... [99]».

Par ces témoignages, il est visible que le coup de force était non seulement dirigé contre la personne du Mwami mais aussi contre un peuple entier (les tutsi). Ce fut alors le coup d'état ethnique caractérisé par une grande tragédie. Etant un premier putsch dans l'histoire du Burundi, la population en gardera un mauvais souvenir. Certes, elle sut depuis ces jours ce qu'est un coup d'Etat. Cette mauvaise image est l'une des raisons qui poussent le putschiste à refuser d'assumer son œuvre. Dans ses tentatives d'explications, il précise que son putsch est différent de

[98] LEMARCHAND, R., « The passing of Mwamiship in Burundi », in AFRICA REPORT, Vol. 12, N° 1, January 1967, « Traduit et cité dans » NSANZE, T., « L'édification de la République au carrefour de l'Afrique », Ed. Remarques Africaines, Coll. « Etudes Africaines », N° 15, Bruxelles, 1970, p. 64.

[99] Ibid., p.95.

celui d'antan. Quand l'occasion s'offre, tout le peuple, surtout la masse populaire, se voit déjà à la fin de ses jours. Et ceci parce qu'elle pense automatiquement à l'écoulement de sang.

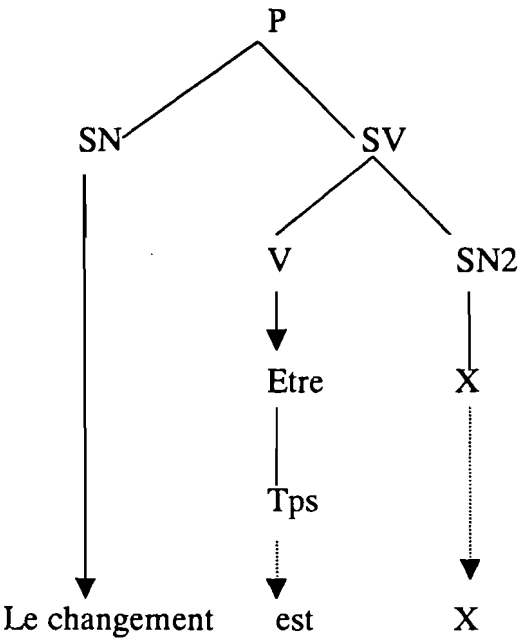
Pour le putsch de 1966 par exemple, on ne comprit pas le calme qui l'a caractérisé puisqu'à cette époque, « qui dit coup d'état, dit bain de sang ».
BATUNGWANAYO, B. écrit ceci :

> *« De l'avis de tous nos informateurs, le coup d'état se fit dans le calme et l'ordre le plus absolu ; grande originalité à cette époque, où en Afrique coup d'état signifiait immanquablement un bain de sang*[100] *».*

On est surpris qu'il n'y eut pas d'événements sanglants. Finalement, la peur de la population et le refus généralisé chez les putschistes d'assumer leur action sont légitimes. Ces derniers conçoivent autrement le changement de pouvoir. Cela est exprimé dans les énoncés ci-dessous :

5.- Le changement des institutions est une action de sauvetage (T.16).
6.- Il est l'accomplissement des vœux de tout le peuple (T.9).
7.- c'est l'œuvre de militants issus du peuple (T.9).
8.- c'est un coup de force contre la démocratie (T.20).

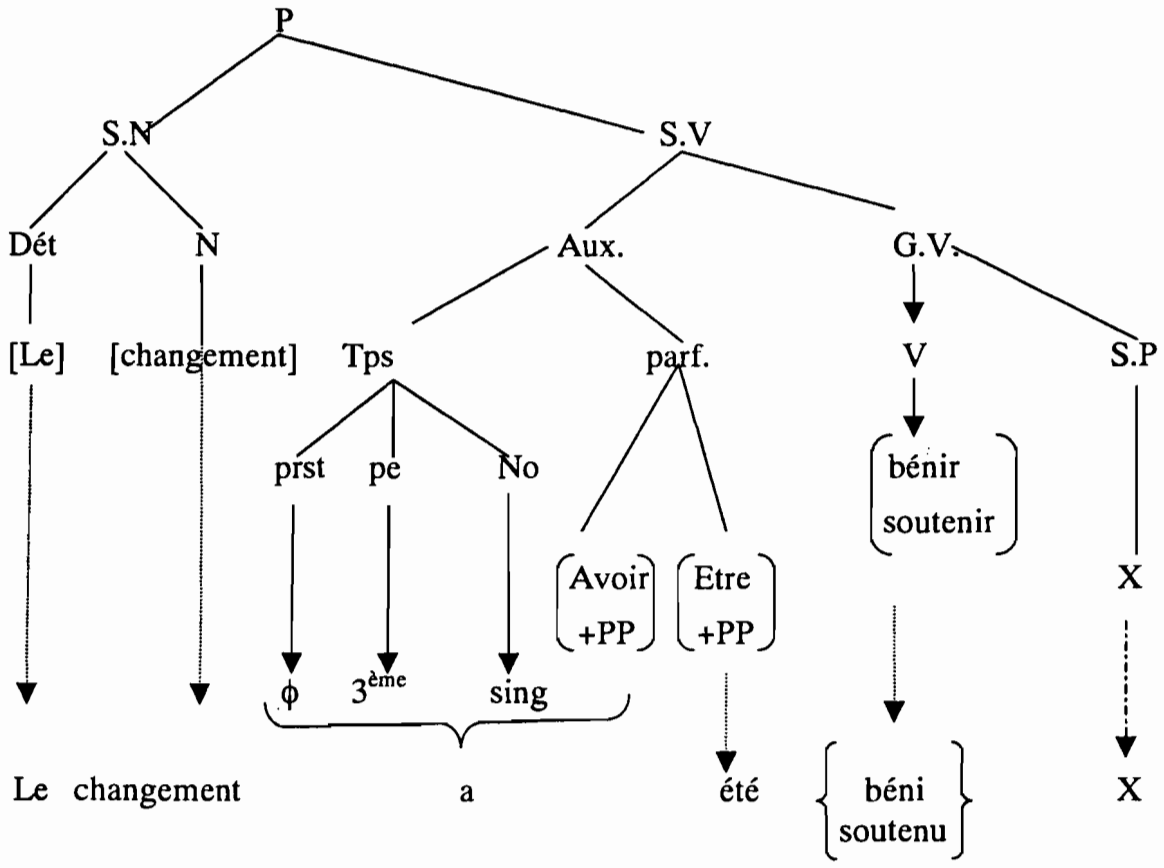
[100] BATUNGWANAYO, (B.), op. cit., p.78.



De la sorte, le locuteur-putschiste espère donner « la vraie face » du changement intervenu. Il signale d'ailleurs que la situation du moment peut légitimer la destitution des institutions (cf. « *les changement ont été rendus nécessaires par une situation dramatique*[101]) » et que même les citoyens sont favorables à l'acte. On le voit à travers les énoncés suivants :

9.- Le changement a été soutenu par toute la population (T.14).
10.- Le changement a été béni par toute la population (T.14).

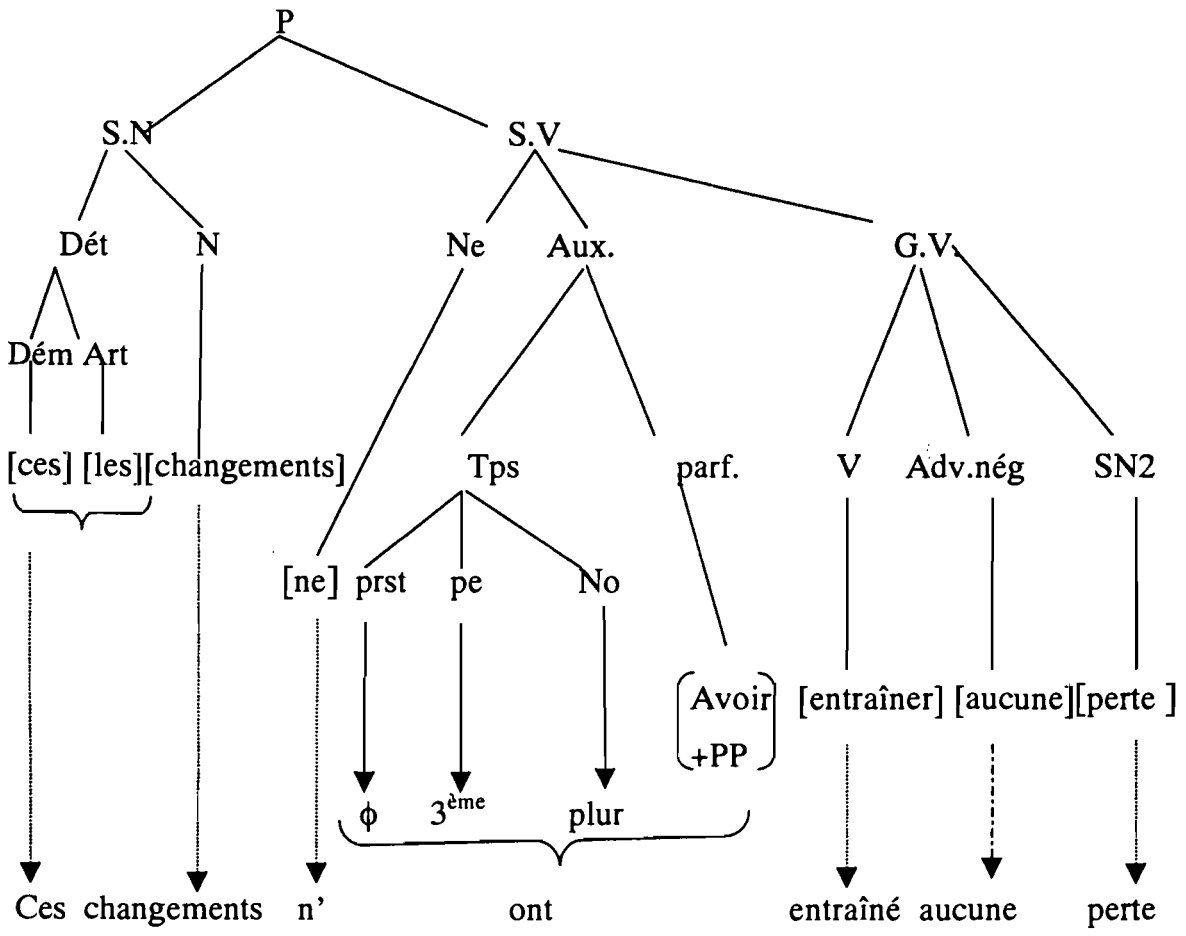
[101] Entretien du Président Pierre BUYOYA avec les diplomates le 29 juillet 1996 (4 jours après le changement).



2.4.1.2°. Les actants 1 des verbes d'action.

Les énoncés de cette catégorie sont presque inexistants. Ceci est explicable dès lors que le changement des institutions est un fait qui est là et qui a comme corollaire immédiat la mise en place d'un nouveau cadre administratif. Le rôle actif sera donc attribué à ce dernier. Toutefois, on a eu par hasard un seul énoncé de cette catégorie :

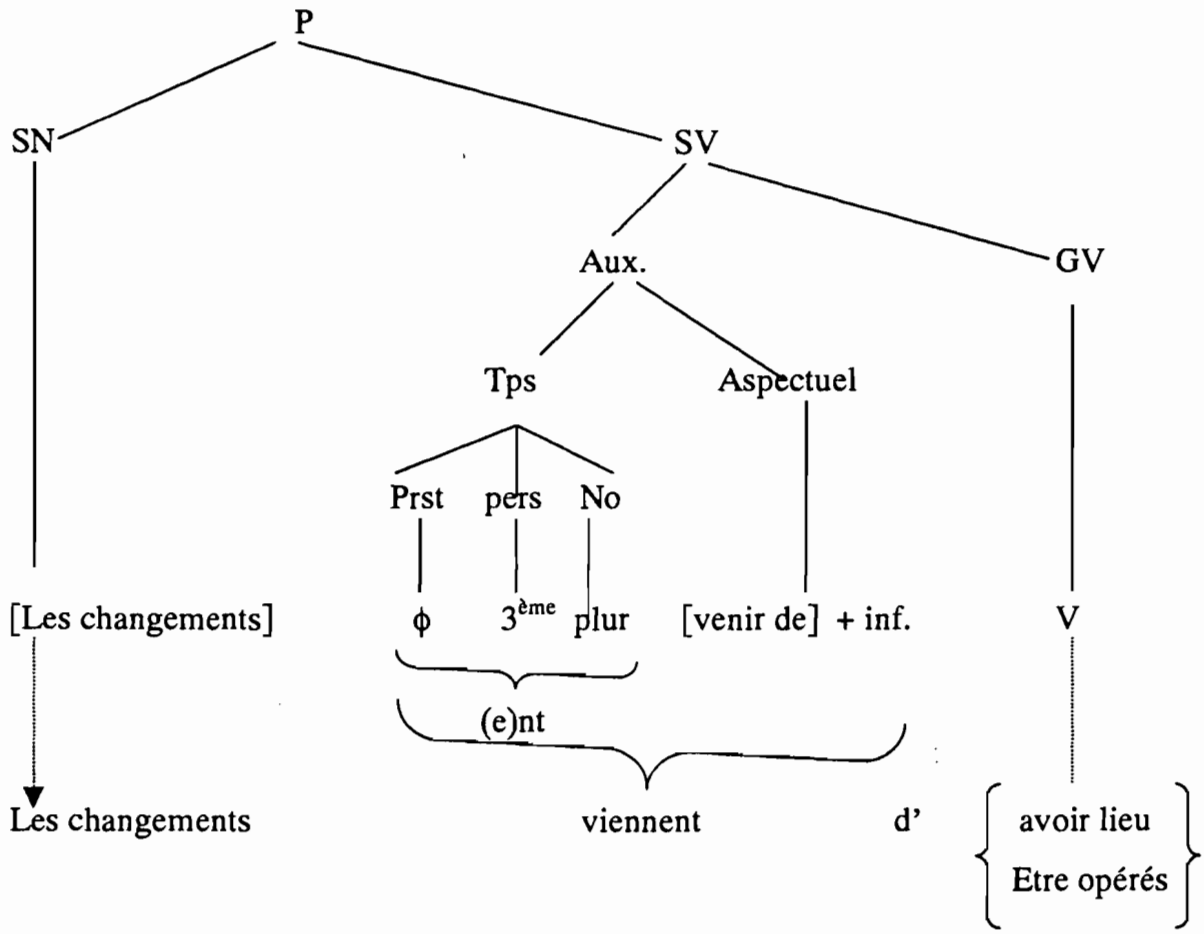
- Ces changements n'ont entraîné aucune perte (en vies humaines) (T.6).



Précédemment, l'usurpateur niait le coup de force, mais, pour le moment, on nie l'écoulement de sang. Pourtant, aux yeux des Burundais, ces deux actes vont de pair. Avec le communiqué des Forces Armées en date du 1er novembre 1976, on annonçait la « destitution du Président MICOMBERO », la « révocation du gouvernement et du comité central du parti Uprona ». Du même coup, l'aéroport international de Bujumbura ainsi que les frontières du Burundi furent fermés momentanément. Couper toute relation avec l'extérieur accentuait la peur de la population qui, déjà, pensait à l'imminence d'une effusion de sang. On se sentait non seulement étouffé, mais aussi incarcéré sans un moindre espoir de s'évader. C'est dans ce climat socio-politique que les responsables des Forces Armées cherchèrent à apaiser cette peur en déclarant qu'il n'y a pas eu de « casses ». Ces précisions (cf. aucune perte en vies humaines) montrent que d'habitude, les putschs doivent occasionner des morts. Il faut rappeler que dans de telles circonstances, les politiciens ont chaque fois évité l'usage du mot « putsch » (ou son équivalent) au profit du terme « le changement ».

Voici des énoncés tirés de l'interview (cf. T.14) et d'une rencontre du président avec les représentants de la communauté internationale (T.21) au cours desquels l'interlocuteur parlait de putsch.

- Les changements viennent d'être opérés (T.14).
- Les changements viennent d'avoir lieu (T.20).



Cet entretien du locuteur-putschiste avec les étrangers rentrait dans le cadre de la « campagne d'explication » prévue chaque fois qu'il y a renversement de pouvoir. En l'absence de cette activité, les nouvelles institutions ne peuvent pas fonctionner aisément. En 1996, la communauté internationale a menacé les politiciens Burundais quitte à décréter un embargo économique.

2.4.2. Les actants 2.

P ⟶ SN + S.V

SV ⟶ V + SN2

V ⟶ [+ transitif ; + action ; ± sujet hum. ; - compl. animé ; ± sujet concret ; + résultatif.]

1. Les raisons essentielles qui ont motivé ce changement (T20)
2. Après avoir opéré ce changement (T18)
3. Il vient d'être opéré le changement (T13)
4. Nous avons opéré le changement (T22)
5. Cette situation méritait un changement (T9)
6. Qui pouvait opérer ce changement ? (T7 et T9)
7. Nous voudrions que nos amis entendent ce changement (T13)
8. Nous demandons de comprendre ce changement (T20)

Dans tous ces énoncés, le constat est que le lexème de l'actant 2 est l'objet des actions incarnées par des verbes affectés du trait [+ action]. Néanmoins, tous les verbes en présence ne sont pas de la catégorie « des verbes d'action » mais ont acquis le trait [+ action] grâce à l'emplacement du lexème en question. Concernant les autres traits des verbes utilisés par le locuteur, nous citons par exemple le trait [- compl. animé] qui montre que « le changement » est une entité lexicale abstraite. De plus les traits [± sujet hum.] et [± sujet concret] montrent que le lexème est l'objet d'une action exercée par un agent humain ou non. La nature des verbes « motiver, mériter, opérer, comprendre et entendre » peut justifier les préoccupations du locuteur. Dans ses campagnes de mobilisation de la population, il donne d'abord les motifs du putsch (cf. les verbes motiver et mériter) et demande la compréhension (cf. les verbes entendre et comprendre).

Ainsi, en actant 2 le putsch est complètement réalisé. Il n'est certes pas le fruit du hasard ; il est la conséquence immédiate des abus commis. D'où le trait [+ résult.].

2.4.3. Les actants 3.

P ⟶ SN + S.V
SV ⟶ V + S.P.
Prép.⟶ à /au (x)

V ⟶ [+ transitif ; + attributif ; + action ; + sujet humain ; - compl. animé]

1. Les populations pourront adhérer aux changements (T9)
2. Le changement auquel vous avez participé (T19)

Alors qu'en actant 2, on demandait la compréhension du putsch déclenché, en actant 3, on demande l'adhésion aux nouvelles orientations du pays (cf. le verbe adhérer). En outre, le locuteur force son interlocuteur à assumer lui aussi les changements opérés.

2.4.4.Les associations.

Elles sont de type : SN ⟶ SN1 de SN2
Prép ⟶ de.

Associé à d'autres substantifs, le lexème se place en position soit de SN_1, soit de SN_2. Concernant cette seconde position, le locuteur donne des explications du putsch déclenché. Quant à la première, il s'agit d'une simple information de ce qui s'est passé.

1. Les motivations du changement (T17 et T18)
2. Les justifications du changement (T19)
3. Le sens du changement (T17, T13 et T19)
4. La base de ce changement (T17)
5. Les aspects humanitaires de ce changement (T20).

Le locuteur (le Président BUYOYA) fait entendre à travers ces énoncés en quoi consiste le changement des institutions. Il donne des éclaircissements peut être aux ignorants ou à ses détracteurs.

6. Le changement du 25 juillet (T22)
7. Le changement du 3 septembre (T14).

Ici, il s'agit d'une simple information que les dirigeants d'hier sont en « débandade ».

8. Un premier signe de changement (T19).

Ce dernier énoncé montre que suite aux actions immédiates, les nouveaux dirigeants se différencient des anciens.

Comme constat, tous ces huit énoncés émanent d'un même locuteur : le Président BUYOYA en 1987 et 1996. Cela n'est sans doute pas étonnant dès lors que c'est sous son règne que le concept de « démocratie » a pris une grande ampleur. Malheureusement, coup d'état et démocratie sont deux réalités contradictoires. Ce « président- démocrate » a souvent déclaré qu'il épouse profondément l'idéologie démocratique. C'est ce qu'il précise lors de la Conférence de presse du 26 juillet 1996 :

> *« Je suis sûr que je compte parmi les démocrates. J'en ai la conviction et j'ai eu l'occasion de le prouver. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'Africains qui ont accepté tant de sacrifices pour la démocratie que moi. Ensuite, je ne suis pas de ceux qui croient que pour la démocratie, il faut laisser le peuple se mourir. Je crois que c'est une erreur. Le sens de mon action aujourd'hui, ce n'est pas contre la démocratie, c'est pour sauver le peuple burundais et restaurer la démocratie ». (cf. T17)*

2.4.5. Les circonstants.

P ⟶ SN + SV

SV ⟶ V + SP

S.P ⟶ prép. + SN

Prép ⟶ { à, dans }

1. Mon gouvernement est déterminé à travailler dans le changement (T10)

2. Nous avons un défi dans ce changement (T17 et T19)
3. Les circonstances qui ont conduit à ce changement (T20).

Les prépositions « dans » et « à » confèrent au lexème le trait [+ lieu].
Pour la première phrase, il s'agit d'un endroit où s'exercera l'action gouvernementale ; c'est un cadre de travail. Toutefois, ce lieu doit être entretenu pour le rendre fiable. Il renferme les objectifs du putsch. (cf. deuxième phrase). Enfin, ce lieu était prévisible si l'on croit aux propos du BUYOYA (cf. la 3ème phrase).

2.4.6. Les équivalents.

Ici le lexème possède plusieurs équivalents. La plupart d'entre eux qualifient d'une manière ou d'une autre ce thème.

1. Une action de sauvetage (T17 et T18)
2. Une action de salut public (T20)
3. Cet acte salutaire (T21)
4. Cette opération de sauvetage (T21
5. Le processus de redressement du pays (T16)
6. L'action révolutionnaire (T9)
7. L'œuvre des militants (T9)
8. L'événement politique (T14)
9. L'acte courageux (T17).

D'autres équivalents sont des substantifs simples comme :

10. Ce projet (T19)
11. Cet acte (T21)
12. La révolution (T9)
13. Un sacrifice (T19
14. La mission (T19
15. Le mouvement (T9)

2.4.7. Conclusion.

Au point de vue énonciatif, presque tous les propos receuillis mettent à jour le concept de distance. Le thème du « changement » fut utilisé depuis 1976 avec le coup d'Etat de BAGAZA (cf. 1°. Ce changement n'est pas le résultat d'un coup de force classique (T9) ; 2°. Ces changements n'ont entraîné aucune perte en vies humaines (T6), etc.).

Précisons que durant les deux putschs qui ont suivi, ce terme a été plus dominant dans les discours produits. En effet, avec l'avènement de la troisième République, le Président Buyoya pensait venir corriger les erreurs des deux régimes précédents. En commençant par suspendre simultanément la constitution, l'Assemblée Nationale et le gouvernement issus de la deuxième République, ce nouveau chef d'Etat espérait mettre le pays dans une ère nouvelle, ère transitoire, qui conduira le Burundi vers une véritable voie démocratique, échouée en 1958.
Les régimes de Micombero et Bagaza étaient qualifiés de totalitaires. L'on se souvient par ailleurs qu'en 1966, le Président Micombero a révoqué la constitution de 1962 pour assurer la gestion de l'exécutif huit ans durant. En 1974, il promulgua une constitution qui ne durera que deux ans car Bagaza l'annulera en 1976.
Le Président de la deuxième République gouverna sans constitution pendant six ans. En 1982, il en fit voter une, qui institua une Assemblée Nationale dans laquelle pouvaient siéger, en tant que députés, des membres du gouvernement. Ainsi, la démocratie était sur papier que dans les faits. Le 13 Mars 1992, Buyoya fit voter une autre, laquelle reconnaît le multipartisme au Burundi.

En outre, dans les années'80 et même après, la *démocratie* suscitait beaucoup d'intérêts dans les milieux politiques du monde entier. Alors, parler du **changement** (des régimes totalitaires), revient à s'attirer la sympathie de la communauté internationale et à montrer que le Burundi suit de près l'évolution des autres peuples. Entre temps, rappelons qu'en 1986 déjà, il y avait un parti clandestin (FRODEBU) qui réclamait à cor et à cri l'avènement de la démocratie au Burundi. Les tracts saisis à partir de cette année-là, portaient des messages très violants dont voici l'un d'eux : «On en a assez avec ces coups de force sous l'égide d'une seule

ethinie, d'un seul homme, etc. ». On considérait les coups d'Etat au Burundi comme étant des *révolutions de palais*. Voici par exemple ce que disaient certains journaux étrangers parus après les élections présidentielles de 1993 :« *Le Burundi a enfin rompu avec les révolutions de palais qui avaient fait la consistance de ses alternances politiques.* » (Africa N°264 de septembre 1993).

Bref, depuis 1987, Buyoya avait vu qu'il y avait un courant dangereux qui risquait d'emporter les contrevenants. En 1996, il disait que son retour au pouvoir doit être compris comme l'amour de la démocratie. C'est ce qu'il a laissé entendre lors de la conférence de presse de 26 juillet 1996 : « *Le sens de mon action aujourd'hui, ce n'est pas contre la démocratie, c'est pour sauver le peuple burundais et restaurer la démocratie.* »

2.5. LES FORCES ARMEES (F.A.)

2.5.1. Les actants 1.

D'après les phrases-noyaux relevées, le lexème « les F.A. » accepte en actant 1 trois sortes de verbes. Ce sont surtout les verbes d'état, les verbes d'action et les auxiliaires modaux.

2.5.1.1°. Les actants 1 des verbes d'état.

P ⟶ SN + S.V.

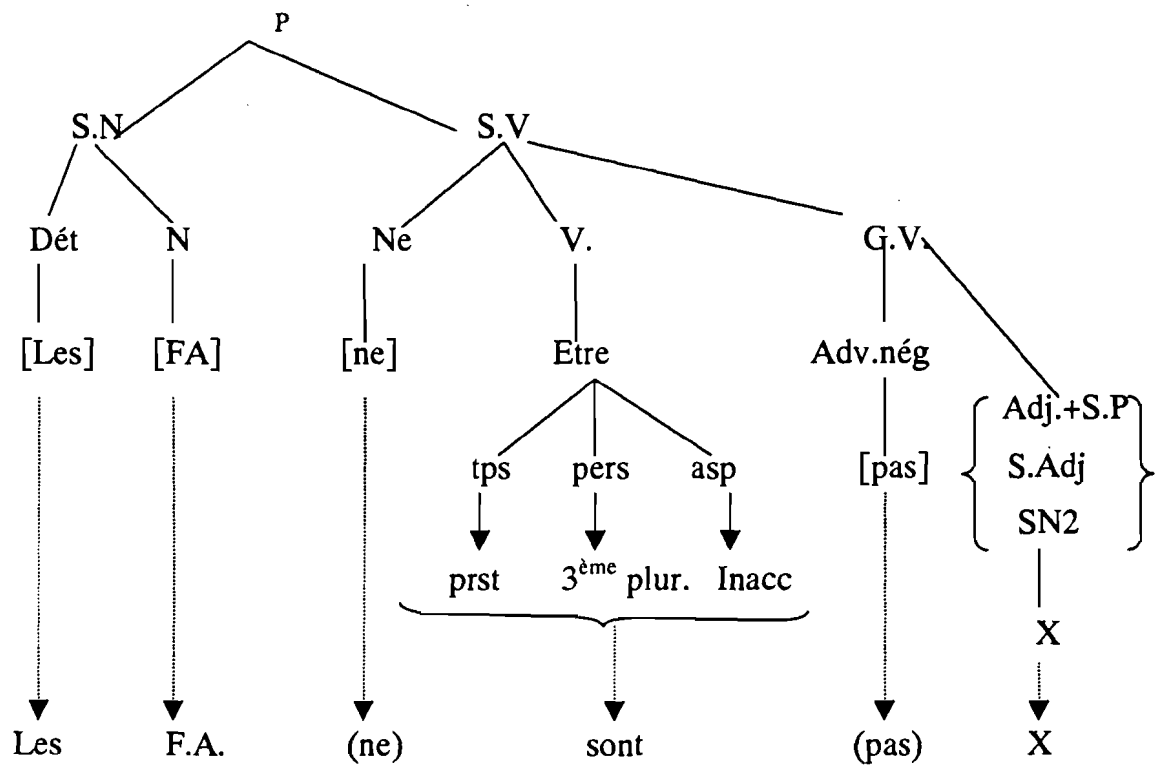
SN ⟶ Dét. + N

S.V. ⟶ V. + { . Adj. + SP (prép. pro N) ; . S. Adj. ; . S.N2 }

V ⟶ Etre

V ⟶ [+ état ; - action ; + sujet humain ; + sujet concret + sujet animé]

1. Les F.A. sont fidèles à leur promesse (T.1)
2. Les F.A. sont rendues hommages (T.16).
3. Les F.A. sont la fraction organisée (T.14).
4. Les militaires burundais ne sont pas des putschistes (T.14).
5. Les membres des F.A. sont des militants (du parti) (T.16).



Cette structure illustre une caractérisation des Forces Armées. En effet, « X » qualifie, dénomme et situe politiquement et socialement les F.A. Le verbe « ETRE » constitutif de toutes ces phrases est très éloquent pour ce qui est de la situation des F.A. Il donne le comportement de l'institution en général et des militaires en particulier en cas de crise institutionnelle. Le but de cette caractérisation n'est certes rien d'autre que la légitimation de l'acte accompli.
(cf : - les F.A. sont fidèles (T.1).

- les militaires burundais ne sont pas des putschistes (T.14).
- etc.)

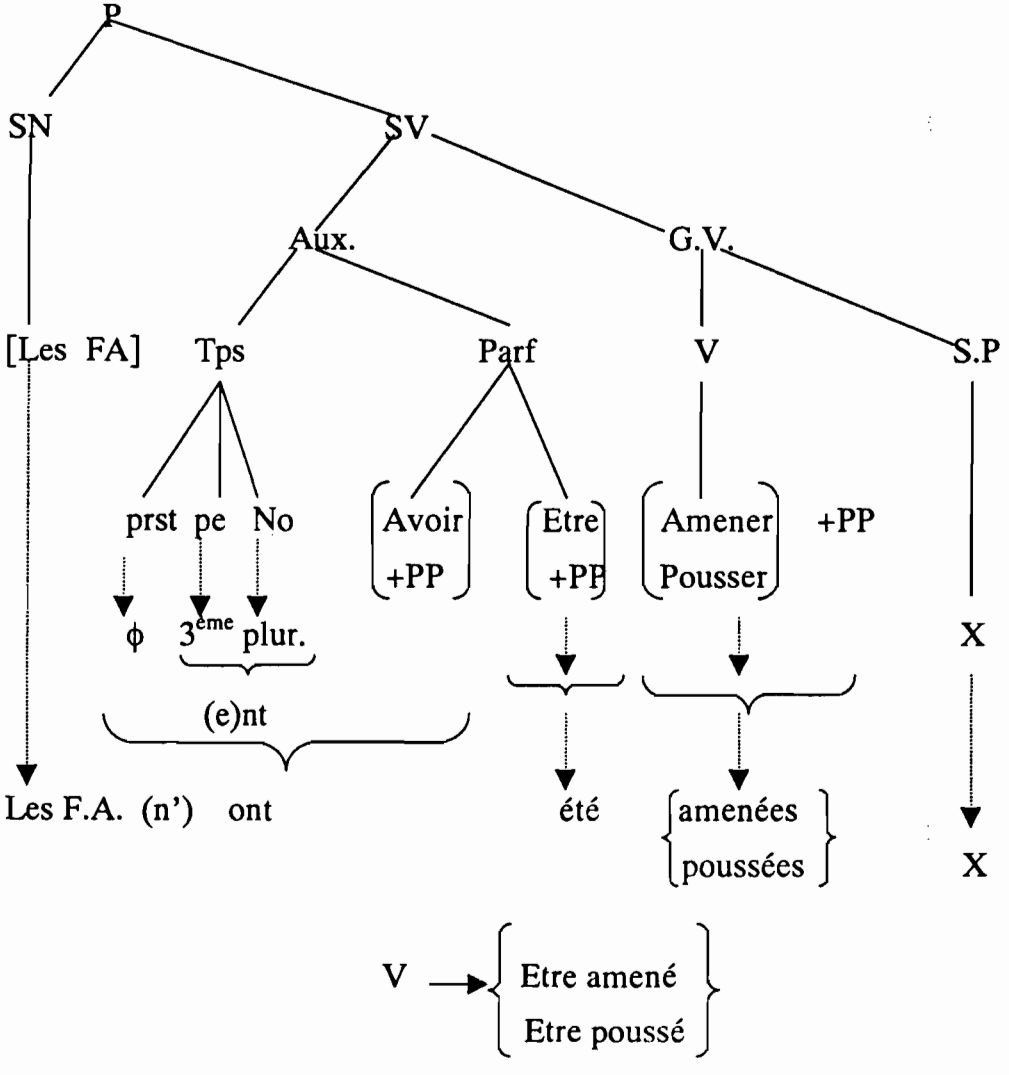
En outre, on remarque souvent une certaine globalisation ; ce qui conduit à avoir « l'armée » comme l'équivalent du lexème « les F.A. ». Le corpus fournit des énoncés comme :

6. L'armée est sérieuse (T.18).
7. L'armée est disciplinée (T.18).
8. C'est l'une des armées les plus disciplinées du continent (T.14).

9. Elle n'est pas ce qu'on dit d'elle (T.18).
10. L'armée est déshonorée (T.1).
11. L'armée sera une école de formation (T.9).

A côté de cette caractérisation générale, les responsables du putsch assument l'action entreprise. Pour eux, les F.A. ont été provoquées. D'où les énoncés suivants :

12. Les F.A. ont été amenées à intervenir (T.14).
13. Les F.A. n'ont été poussées par aucun intérêt (T.7).



Dans ces deux phrases, on remarque une certaine « distance » voire une « opacité » entre l'armée et le putsch. Quelqu'un d'autre, d'ailleurs inconnu et imprécis , s'intercale entre les deux. Ce « jeu politique » est une façon de refuser d'assumer directement l'acte et de pousser d'autres gens à l'endosser.

Les treize énoncés sont tirés de sept textes dont deux (T17 et 18) sont dominants et émanent d'un même locuteur : le Président Pierre BUYOYA. Cela montre que ce chef d'Etat burundais s'est beaucoup préoccupé des Forces Armées (F.A). Dans le texte 14, les journalistes étrangers accusent ces dernières d'usurper le régime de la deuxième République et d'avoir été , plusieurs années durant, à la base « des révolutions de palais » au Burundi Face à ces préjugés, le chef de l'Etat essayait de donner chaque fois des éclaircissements sur l'état réel de ce corps de l'ordre. Quant au texte n° 18, tout le monde braque les yeux sur les F.A dès lors qu'en moins d'un jour seulement, il venait de s'opérer un putsch. Signalons qu'avec la crise socio-politique burundaise de 1993, les F.A ont été blâmées durement par la rébellion en maquis et ses partisans. En rencontrant le haut commandement de l'armée régulière, le nouveau chef d'Etat entendait revoir comment faire face à ces blâmes pour pouvoir mettre fin à la guerre.

D'autres présidents – MICOMBERO (T1) et BAGAZA (T6, T9 et T7) ont défendu la cause de l'armée. En 1966 par exemple, MICOMBERO accusait le Roi NTARE V d'avoir voulu recruter les mercenaires « pour faire couler le sang des militaires ». Hélas, suite à la vaillance de ces derniers, le projet se solda par un échec cuisant. C'est justement ce dynamisme dont parle BAGAZA en 1976 dans ses deux déclarations (celles du 2 et du 20 novembre). En effet, il affirme que face à la situation désastreuse du moment, seules les F.A. pouvaient apporter un salut au peuple burundais. Cette confiance tire ses racines en ce fait que les militaires ne sont jamais guidés par des intérêts particuliers (cf. phrases 13, 1, 4, 8, 12, ...). Alors, peut-on dire que cette confiance est bien vérifiée ? Peut-être ; mais, rappelons qu'en 1965, ces gens se sont révoltés pour tuer le roi et ses sujets.

A ce propos, BIMAZUBUTE écrit :

« La philosophie des rebelles du 19 octobre 1965 se résume en deux mots : la haine et l'ambition débordantes. En s'attaquant au Palais Royal, les mutins voulaient atteindre le Roi, c'est sûr, mais aussi tout un peuple avec

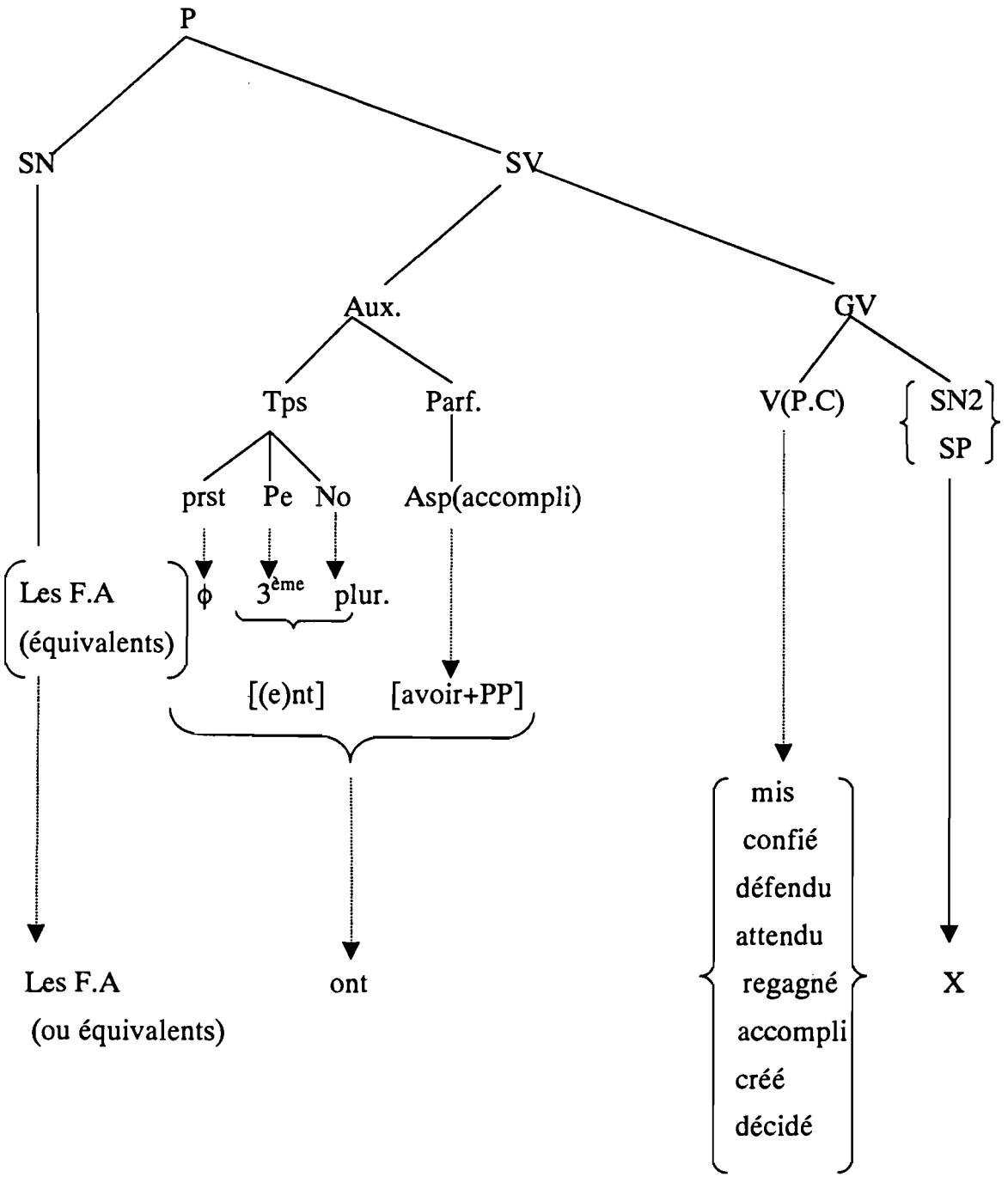
lui. Si les « leaders » hutu sont mécontents, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas les moyens d'être satisfaits. Ils sont riches et ils ont les honneurs. Ils veulent avoir tout, diriger et gouverner sans partage. » ([102])

2.5.1.2°. Les actants 1 des verbes d'action.

P ⟶ SN + S.V
SN ⟶ Dét + N
V ⟶ [+ action ; + avoir ; + sujet hum. ; + sujet concret ; + sujet animé ; + transitif ; - état].

1. Nos F.A. ont mis fin au régime de BAGAZA (T12)
2. Les F.A. nous ont confié la délicate mission (T22)
3. Les militaires ont défendu l'indépendance (T1)
4. Les F.A. ont attendu plus de dix ans (T7)
5. Les F.A. ont déjà regagné leurs casernes (T14)
6. L'acte qu'elles ont accompli hier (T17)
7. Les responsables des F.A. ont créé le Conseil Suprême Révolutionnaire (T9)
8. Les responsables des F.A. ont décidé ce qui suit (T6).

[102] BIMAZUBUTE, G., « Burundi. Après le putsch manqué du 19-10-1965 » in Remarques Africaines, N° 252 du 3 novembre 1965, p. 3.



Avec les traits linguistiques des différents verbes utilisés, on peut déceler le rôle du S.N. que représente les F.A. En effet, le trait [+ action] confère à ces dernières un rôle extrêmement actif. Elles sont responsables de l'action faite et sont par là dotées des traits [+ sujet humain] et [+ sujet animé]. De plus, le trait [+ avoir] accompagnant toujours le trait [+ transit] entraîne ici la réécriture de parf. (parfait) par la suite [+ avoir + P.P.] ; ce qui montre que l'action est déjà accomplie. Notons que les actions qu'incarnent ces huit verbes tournent autour d'un « noyau » : le putsch.

Ce renversement de régime n'est pas le résultat du hasard ; il y a eu au fil des années une « constatation amère » des manquements ou abus du régime déchu.
On le voit à partir de certains énoncés qui montrent qu'à un certain moment les F.A. ont pris une décision de changer le régime politique.

9. Les F.A. ont décidé de prendre en mains les destinées du pays (T.7).
10. Les F.A. ont décidé de nous confier la lourde mission (T.16).
11. Les F.A. ont décidé de mettre fin à la dérive (T.11).
12. Les F.A. ont décidé de destituer M. Jean-Baptiste BAGAZA (T.13).
14. Les F.A. ont décidé d'accomplir cette mission salutaire (T.12).
14. Les responsables des F.A. ont décidé ce qui suit (T.6).
15. Les responsables des F.A. ont décidé de sauver le pays (T.15).
16. Les F.A. ont décidé de destituer le régime (T.13).

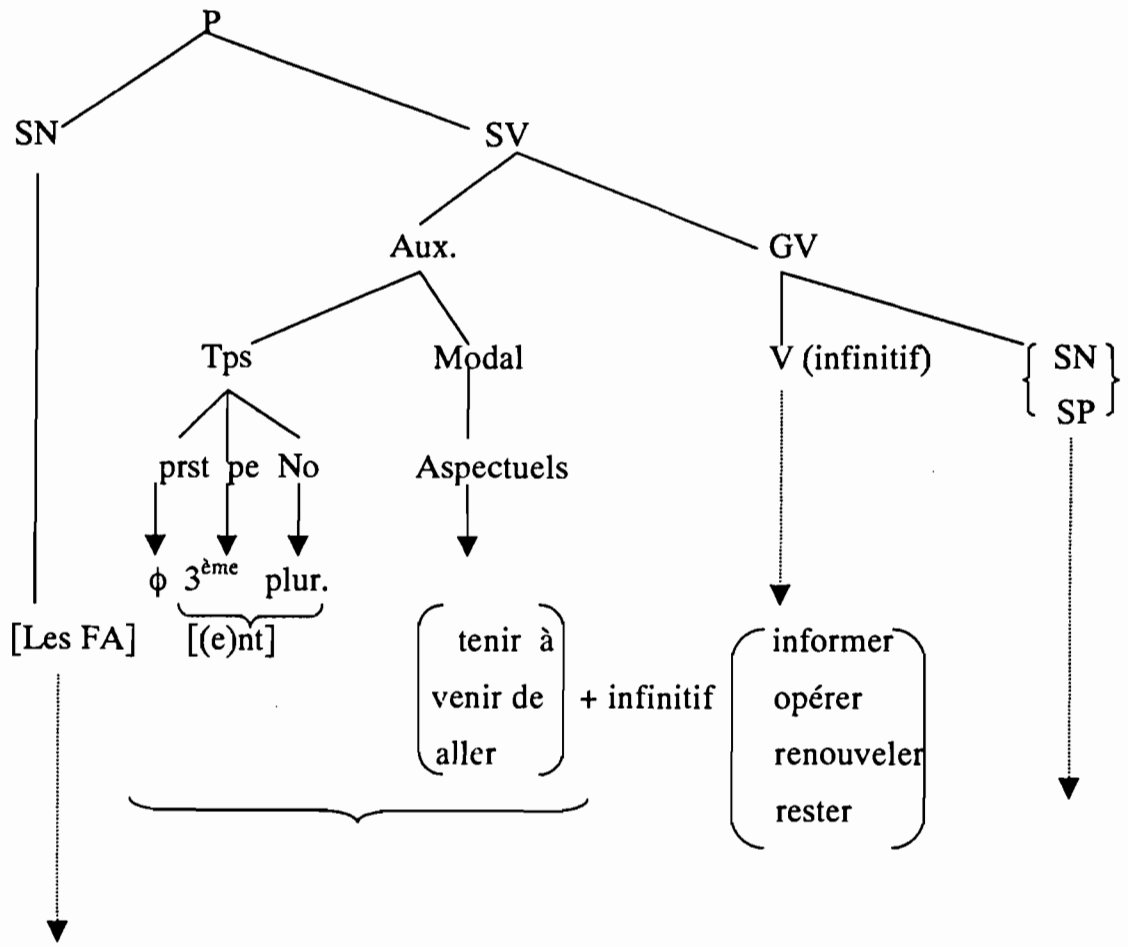
Comme constat, toutes ces phrases sont construites avec le verbe « DECIDER ». Ce dernier est un verbe d'action par excellence. Il est donc visible que les F.A. ont toujours eu le dernier mot dans les changements intervenus. Elles ont été à la base de l'acte posé. D'où ledit verbe mérite le trait [+ action].
Il faut remarquer que la préposition « de » fait que la construction syntaxique soit transitive indirecte. Par conséquent, des démarches tendant à « redresser » la Nation burundaise ont été décidées et exécutées dans l'immédiat.

Décider ⟶ [+ action ; + transitif ; - état ; + sujet hum. ; + sujet animé ; + avoir]

Après la conquête du pouvoir , les hautes autorités du pays informent la population de ce qui vient d'être réalisé par les F.A. Toutefois, elles parlent au nom de celle-là :

17. Les F.A. tiennent à informer le peuple burundais des changements (T.7).
18. Les F.A. viennent d'opérer le changement (T.9).
19. Les forces éprises de paix viennent de renouveler Buyoya (T.18).
20. Les F.A. ne vont pas rester au pouvoir (T.14).

Les aspectuels « tenir à », « venir de » et « aller » montrent une certaine progression dans l'action. Le premier montre un futur immédiat, le second, un passé immédiat et le dernier un futur progressif. L'information rapide de ce qui s'est passé est très nécessaire puisque la population est dans une angoisse sans précédent. Elle s'attend à des catastrophes dès lors que les frontières sont fermées. De plus, la radio nationale ne diffuse à ce moment que de la musique militaire. On est privé de toute information.



Les F.A.	tiennent	à	informer	le peuple.
Les F.A.	viennent	d'	opérer	le changement.
Les F.A.	viennent	de	renouveler	Pierre Buyoya.
Les F.A	ne vont	pas	rester	au pouvoir.

Remarquons qu'après avoir informé la communauté nationale et internationale des changements opérés, les mêmes autorités s'excusent. Elles affirment que la crise était prévisible et que les forces armées devaient « *honorer*

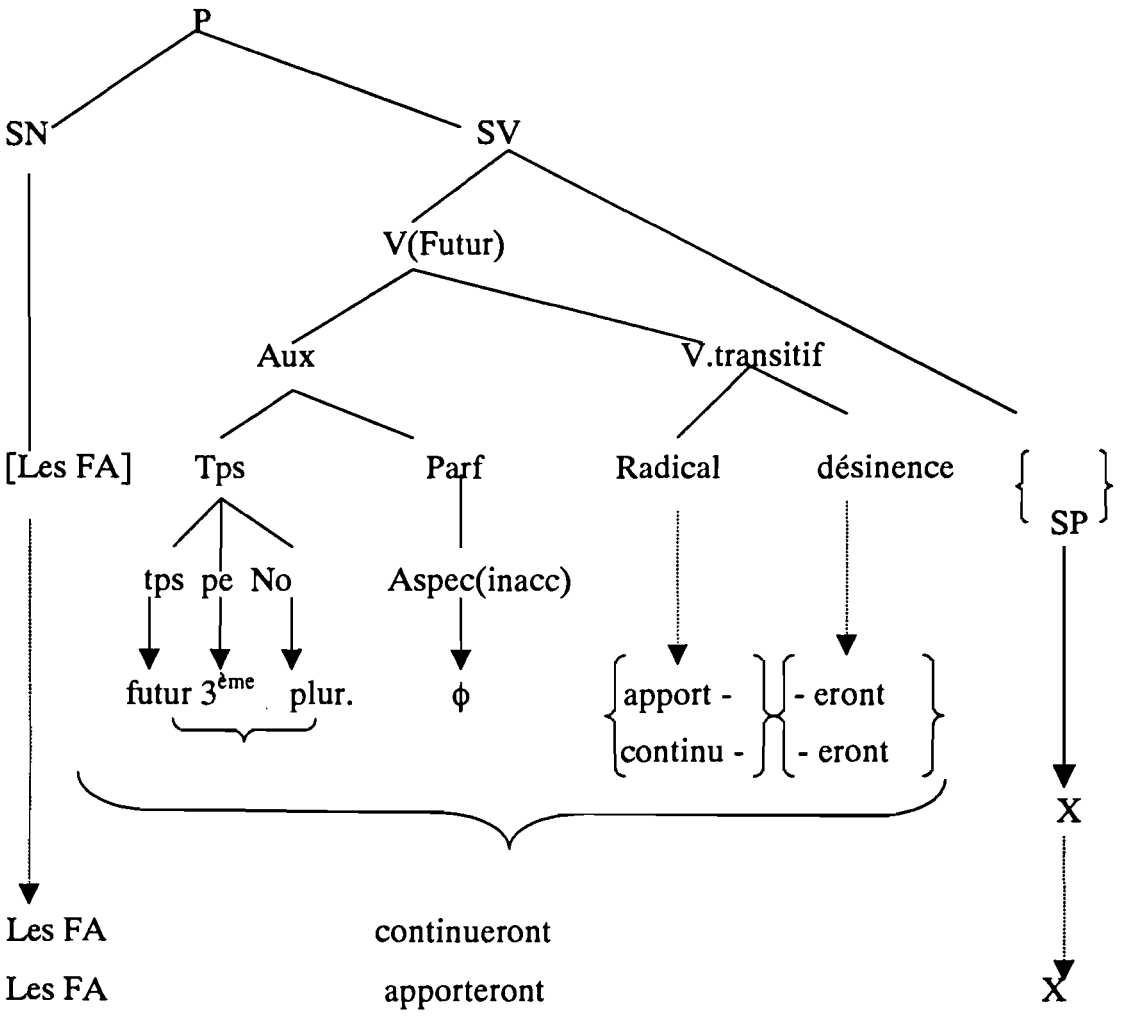
leur engagement, celui de défendre le Burundi et ses habitants[103] ». Voici des énoncés y relatifs :

21. Les F.A. n'avaient plus d'autres choix (T.7).
22. Les F.A. désapprouvaient les grandes orientations (T.14).
23. Les F.A. avaient mis leur confiance le 28 novembre 1966 (T.6).

D'autres énoncés montrent que les F.A. sont et resteront prêtes à consolider le pays et à ramener la paix.

24. Les F.A. continueront à être à l'avant-garde (T.9).
25. Les F.A. apporteront une contribution de qualité (T.9).26

[103] MICOMBERO, (M.), « La proclamation de la République le 28/11/1966 », in Flash Infor. N°200 du 26 novembre au 3 décembre 1966, p.2-4



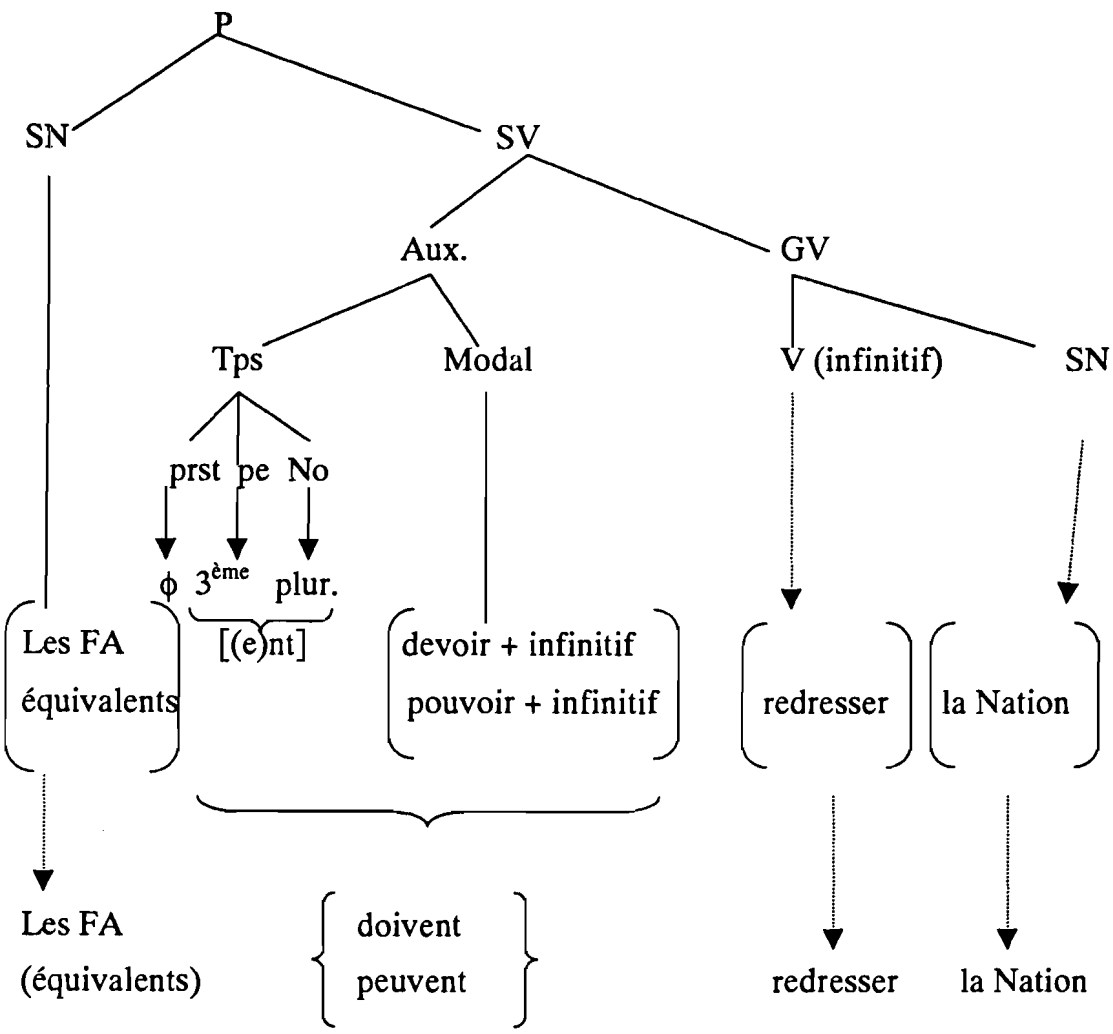
Ces deux énoncés montrent que les forces armées vont essayer de normaliser la situation. L'usage du verbe « continuer » laisse entendre une attitude positive constante (dans le passé, le présent et l'avenir des F.A.). Elles projettent une image idéale, opposée à l'action qu'elles viennent de réaliser (l'usurpation des institutions). Avec le verbe « apporter », on sous-entend qu'il s'agira de prêter une main forte au peuple burundais dont elles font partie.

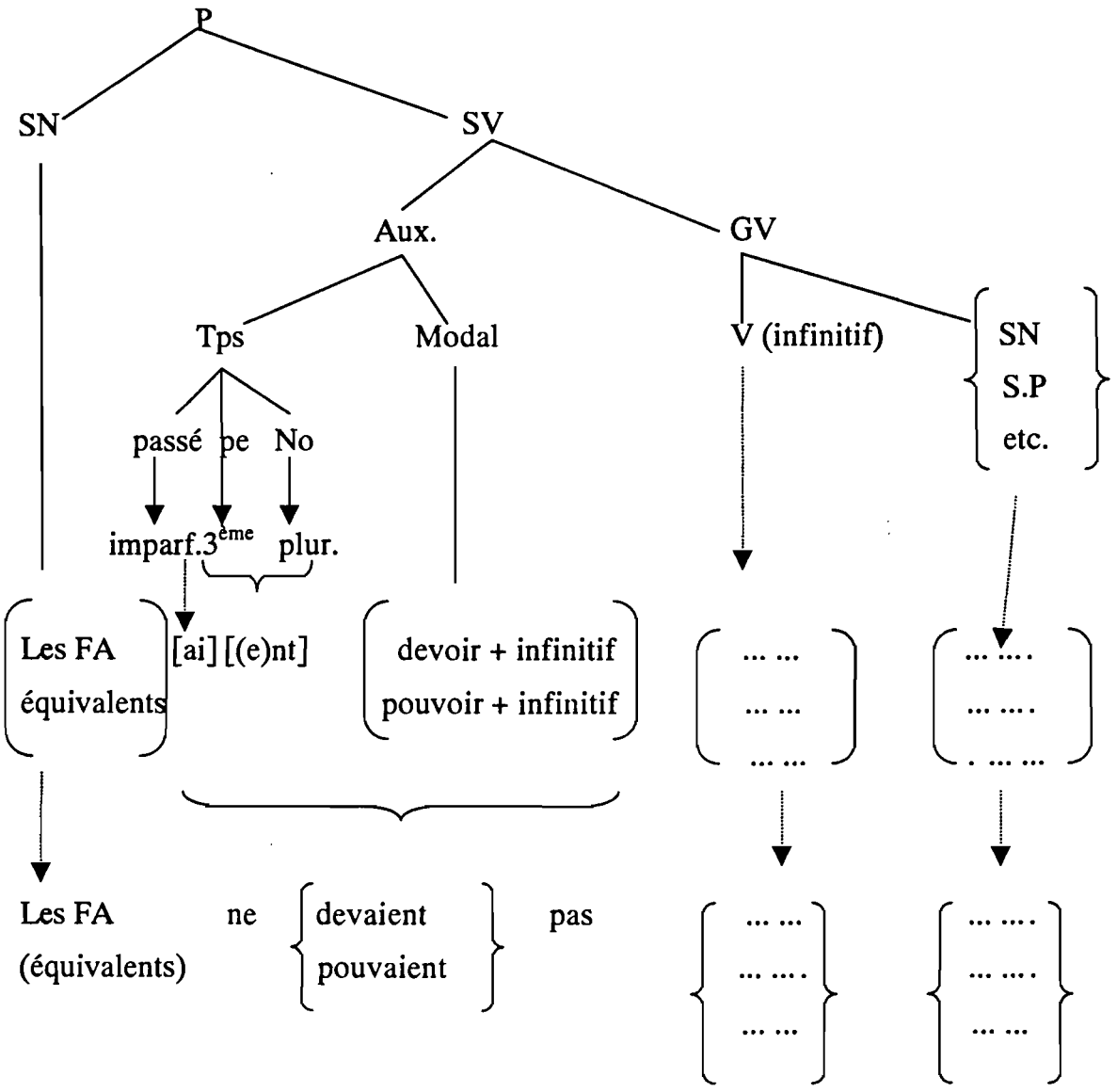
26. Les militaires ne forment pas une caste à part (T.14).
27. Les militaires ne se différencient en rien du reste de la population (T.14).
28. Les forces de l'ordre constituent la charnière de toutes les activités (T.22).

2.5.1.3°. Les actants 1 des auxiliaires modaux.

On aura comme verbes de modalité « pouvoir » et « devoir ». Ces verbes mettent en évidence une possibilité et une nécessité.

1. Les F.A. devaient prendre leur responsabilité (T.7).
2. Les forces militaires doivent redresser la nation (T.11).
3. Les militaires devaient agir sans tarder (T.12).
4. Les F.A. ne pouvaient pas rester les bras croisés (T.12).





Les traits de ces deux verbes modaux sont les suivants :

V⟶ [+ état ; - action ; + sujet humain ; + sujet concret ; + sujet animé]

On remarque que les verbes de modalité montrent d'une part que les militaires ont le devoir d'intervenir chaque fois que de besoin. D'autre part, ces mêmes gens sont dotés de tous les moyens pour y arriver. Bref, ces modalités mettent en relief les nécessités du pays et les capacités des Forces Armées.

De par l'appellation, les énoncés de cette catégorie montrent qu'il y a le concept de modalisation. On constate également l'existence du concept de tension puisque le locuteur exprime son souhait de transformer le « non-accompli » en « accompli ».

2.5.2. Les actants 2.

$$P \longrightarrow SN + S.V$$
$$SN \rightarrow Dét + N$$
$$V \longrightarrow [+ \text{transitif} ; + \text{action} ; \pm \text{sujet hum.} ; + \text{complément animé}]$$

En actant 2, « les F.A » subissent l'action des verbes affectés du trait [+ sujet humain]. Les traits [+ action] et [+ transitif] signifient que l'action dont les F.A sont l'objet est réalisée par une personne ou une entité abstraite. De plus, les traits [+ transitif] et [+ compl. animé] montrent que le complément d'objet direct (C.O.D) est un agent humain ; celui-ci étant justement « les F.A ».

1. Nous allons organiser les forces de l'ordre et de défense (T16)
2. Nous entendons réhabiliter les forces de l'ordre (T22)
3. En organisant les forces de l'ordre (T20)
4. C'est doter les F.A des moyens qu'il faut (T16 et T17)
5. C'est provoquer les forces armées (T17)
6. Tout ce que nous pouvons pour réhabiliter l'armée (T18)
7. Aucun intérêt matériel n'a poussé les F.A dans cette entreprise nationale (T7).

Les verbes « organiser », réhabiliter », « doter », « pousser » et « provoquer » incarnent des actions menées en faveur (ou en défaveur) des F.A. En d'autres termes, celles-ci subissent l'action exprimée par les verbes.

Avec la crise socio – politique que connaît le Burundi depuis 1993, la rébellion armée a petit à petit fait un génocide des tutsi et des hutu dits « modérés ». Face à ce fait, les F.A ont été accusées d'avoir vengé ces victimes de leur appartenance ethnique ou de leur idéologie. C'est alors qu'avec la déclaration du 25 juillet 1996 (cf. T16), le Président BUYOGA s'est beaucoup penché sur la question

de l'armée nationale. Celle-ci a été diabolisée par la rébellion, par le parti FRODEBU et ses alliés (la mouvance présidentielle), l'accusant d'être monoethnique et putschiste. Ainsi, la nouvelle équipe gouvernementale projette restructurer cette institution afin que la confiance entre tous les Burundais revienne. L'entretien du Président BUYOYA avec les officiers de la garnison de Bujumbura en date du 26 juillet 1996 avait pour but de revoir comment revaloriser l'institution « maudite » aux yeux des génocidaires. D'où le locuteur a utilisé des verbes comme « réhabiliter » et « organiser ». Remarquons que l'énoncé de la septième phrase est d'avant la crise qu'on vient d'évoquer. Ce verbe « pousser » qu'a utilisé le Président BAGAZA n'a rien à voir avec ceux qu'a utilisé le locuteur de 1996. Il a été choisi pour sa convenance syntaxique et sémantique. Enfin, pour le reste des verbes, (doter et provoquer) le locuteur voulait insister sur un fait urgent : Faire la guerre et la gagner. Il promet des moyens suffisants pour y parvenir et instaure d'un coup un Service Militaire Obligatoire (S.M.O.) pour tous les jeunes humanistes et universitaires.

2.5.3. Les actants 3.

P ⟶ SN + S.V

Prép ⟶ { de ; pour ; à/aux }

1. Cela devenait pour les F.A un devoir d'agir (T7)
2. La décision révoquant des F.A le Lieutenant Général Michel MICOMBERO (T6)
3. Je voudrais m'adresser à l'armée (T18)
4. Le défi qui est posé aux forces de l'ordre (T18 et T17)
5. Le grand défi qui est posé à l'armée (T17 et T18).

V ⟶ [+ transitif ; + attributif ; ± sujet hum ; ± sujet concret ± compl. animé.]

Avec le trait [+ attributif], les sujets attribuent aux F.A. un rôle actif, un devoir, etc. dès lors que le pays connaît une situation grave (la guerre et les autres maux dévastateurs). Ils témoignent d'elles un sentiment de reconnaissance. Cela se voit surtout dans les phrases 1, 3, 4 et 5. Dans la 2ème phrase, ce fait n'est pas beaucoup visible. Néanmoins si l'on se réfère au texte dans lequel elle est tirée, on verra que même le titre est très éloquent pour en témoigner. En SN_2, on a « les F.A » (ou équivalents) ; N2 acquiert alors les traits [+ hum. ; + animé et + concret]. Ceci permet de dire que le complément d'attribution est un être humain. Enfin, le trait [± sujet animé] montre que l'action faite au détriment des F.A provient d'une personne ou pas.

Les traits les plus marquants dans cette rubrique sont principalement [+ attributif] et [+ transitif]. Précisons qu'au moment des coups d'Etat, toutes les actions réalisées et à réaliser sont collées à l'armée. Cette dernière est chaque fois considérée comme responsable de la situation et est par conséquent contraint d'assumer ce rôle. Rien n'est étonnant en cela puisque l'on sait déjà que tous les putschs burundais sont militaires.

2.5.4. **Les associations**

L'apport des « associations » s'avère important dans l'étude du lexème « F.A ». Elles sont de deux types et peuvent éventuellement se subdiviser en autant de sous – catégories sémantiques.

a). Le premier type se présente comme suit :

S.N ⟶ SN_1 de SN_2
prép ⟶ de
SN ⟶ dét + N.

Les traits lexico – sémantiques attribués à N nous permettent de catégoriser ce premier type d'associations.

1°). L'association à des substantifs ayant les traits suivants :

N ⟶ [- animé ; - concret ; - comptable]

1. Le commandement des F.A. (T17)
2. La cohésion des F.A (T18)
3. La rigueur des F.A (T 17 et T 18)
4. Les culpabilisations injustifiées de l'armée (T17 et T 18)
5. La décision patriotique des F.A (T8)
6. L'alliance dynamique des F.A (T8)

Ici, les substantifs auxquels est associé le lexème se présentent comme des éléments moteurs ayant aidé ou motivé l'aboutissement du coup d'Etat. En effet la cohésion, la rigueur, le patriotisme, le dynamisme sont autant d'atouts majeurs pour aboutir à un but.

2°). L'association à des substantifs dont les traits sont :

N ⟶ [+ concret ; + comptable ; + animé ; + hum].

7. Le chef suprême des F.A. (T1)
8. Les membres des F.A (T9)
9. Les responsables des F.A (T6 et T7)
10. Le Chef d'Etat Major Général de l'Armée (T18)

Ces substantifs auxquels s'associe le lexème sont des êtres humains. Le constat est que ceux-ci appartiennent de surcroît à la même catégorie socio-professionnelle, à la même institution : l'armée.

3°). L'association à des substantifs ayant comme traits :

N ⟶ [- animé ; ± concret ; ± comptable]

11. L'ensemble des F.A (T15)
12. L'Etat Major Général de l'armée (T7)

13. Les F.A. du Burundi (T14)

Le trait [- animé] montre que les substantifs associés au lexème « F.A » sont des êtres non humains. Ils sont tantôt abstraits, tantôt concrets et peuvent être comptés.

b). Comme deuxième type d'associations, nous avons la structure suivante :

$SN \longrightarrow SN_1$ et SN_2

Conjonction $\longrightarrow$ et.

SN2 $\longrightarrow$ et + N2.

14. Les F.A. et toutes les institutions de défense (T18)
15. Les F.A. et la société civile (T2)
16. Le peuple et les F.A. (T20 et T9)
17. Le mouvement du peuple et des F..A (T9)
18. Les Forces de l'ordre et la population (T20.

On constate que ce lexème est associé à de grands organes ou grands ensembles au niveau du pays. Ainsi, le SN_2 se présente comme une force complémentaire pour aboutir à un but donné. Ceci nous permet de dire que s'il s'agit de faire un putsch, il ne faut pas se hasarder quand on est seul. Le mieux est de s'associer aux grandes institutions ou aux grands ensemble comme le peuple, la population. Par ailleurs, on remarque que dans les déclarations de putschs, il y a une phrase très reccurrente : « les F.A, associées (en accord) avec les forces vives de la Nation (ou le peuple burundais) ont décidé... » Même si c'est leur façon de dire, on comprend quand même qu'il y a cette envie d'être soutenu.

En gros, ce thème est associable à de multiples substantifs. Il s'adapte non seulement aux substantifs se rapportant à des êtres humains mais aussi à ceux qui sont abstraits.

2.5.5.Les circonstants.

S.P ⟶ prép + SN

SN ⟶ F.A (ou équivalent)

Prép (ou locutions prépositives) ⟶ { sur ; au sein de ; en face de ; au niveau de }

Rappelons que les circonstants sont des adverbes. A défaut de ceux-ci, on peut avoir leurs équivalents grâce surtout aux prépositions qui précèdent les substantifs. Ces derniers deviennent alors des circonstants. Ce rôle des adverbes et de leurs équivalents reste le même : montrer explicitement les circonstances du déroulement du procès exprimé par les verbes.

1. L'accès au niveau de l'armée (T14)
2. Au sein du corps des F.A (T18)
3. La mutinerie au sein des F.A (T1)
4. Une rébellion en face de l'armée nationale (T18)
5. La rigueur au niveau des F.A (T18)
6. Compter sur les F.A en toute confiance (T14).

Les locutions prépositives (au sein de, en face de, au niveau de) ainsi que la préposition (sur) attribuent au lexème un pouvoir adverbial. Le lexème acquiert alors les traits [+ lieu]. Néanmoins, cet endroit est abstrait puisque le locuteur se réfère à l'institution en général.

2.5.6. Les équivalents.

« Les F.A » ont comme équivalents des termes qui témoignent d'une certaine puissance incarnée par les militaires pour rendre viable la Nation.

1. Les forces de l'ordre (T18)
2. Les forces de défense (T16)

3. Les forces patriotiques (T22, T14)
4. Les forces militaires (T15)
5. Les forces progressistes (T8)
6. L'instrument de guerre (T18).

D'autres équivalents parlent surtout de l'institution militaire.
Il s'agit de :

7. L'armée
8. Les militaires.

2.5.7. Les qualifications.

Les qualifications suivantes nous permettront de saisir le sentiment des locuteurs envers « les F.A ».

1. Les militaires burundais ne sont pas des putschistes professionnels (T14)
2. Les F.A. burundaises sont la fraction la mieux organisée (T14)
3. C'est l'une des armées disciplinées du continent (T14)
4. Un corps organisé et sain (T7)
5. Les F.A. sont fidèles (T1).

Nous constatons que le locuteur a tendance à qualifier positivement les forces armées. Est-il objectif ou subjectif ? Entre autres conséquences du putsch manqué de 1965, il y a principalement l'instauration d'un régime militaire ; régime qui a débuté avec la nomination de Michel MICOMBERO, alors capitaine, au poste de Premier Ministère.

Quelques mois plus tard, le Premier Ministre se mue en président grâce au putsch qu'il opère le 28 novembre 1966. A partir des années 60 jusqu'à nos jours, presque tous les régimes ont été militaires. Cela implique que tous les putschs ont été l'œuvre des militaires. Tous les énoncés mentionnés ci-haut ont été prononcés par les Forces Armées. Ces dernières ont été contraintes à glorifier ce corps dont elles font partie. Ceci se comprend bien puisque l'adversaire (la rébellion armée et ses partisans) a toujours cherché à dénigrer « la bonté » de l'armée burundaise.

Avec les verbes d'état, on a déjà vu que les militaires essayent de projeter une image positive de leur institution dès lors qu'ils sont mieux indiqués pour le savoir. Quant aux verbes d'action, on ressent le rôle important que les Forces Armées ont toujours joué.

Au point de vue *énonciation*, on retiendra l'usage du concept de distance et de tension. Tout ce qui est en rapport avec la situation de coup d'Etat est chaque fois collé aux F.A. Quant à la tension, les auxiliaires modaux montrent d'une part la nécessité de renverser les institutions et d'autre part les moyens pour réussir ce projet. De plus, ces verbes modaux peuvent montrer en partie le concept de modalisation.

ESSAI DE TYPOLOGIE.

On constatera que les catégories décrivant le type de discours étudiés sont « philosophiques » et « rhétoriques »

Par philosophie politique, on retiendra que le discours de putsch est avant tout « idéologique ». Les idéologies concernent surtout les institutions politiques, leurs structures, leur rôle et leurs rapports. En d'autres termes, ces idéologies ont comme noyau le peuple. Le locuteur essaie de montrer que le peuple burundais est au centre des actions menées, et qu'il sera par conséquent le premier bénéficiaire. C'est ce que GONIDEC appelle « populisme » quand il dit : « *Nous entendons par populisme la proclamation, sous des formes diverses, que le Peuple dans son ensemble doit être au centre des phénomènes de pouvoir, être l'inspirateur suprême et le bénéficiaire de l'action politique* ». ([104])

Pour se faire entendre, l'auteur du discours de putsch engage un discours rhétorique. En effet, les discours étudiés sont d'une part polémiques et d'autre part didactiques. Dans son allocution, le locuteur cherche à convaincre l'auditeur et l'invite à adhérer à la cause. Toutefois, comme pour répéter RICHAUDEAU dans

[104] GONIDEC, op. cit, p. 155.

Le langage efficace, on dira que *« pour convaincre, il faut d'abord être convaincu »*([105]). Ainsi, le discours de coup d'Etat constitue une vérité à polémiquer. A propos, Dubois écrit que les discours polémiques « *ont pour objectif de persuader, c'est-à-dire de conduire les auditeurs (ou lecteurs) à s'identifier au sujet d'énonciation qui est l'auteur du discours : le discours polémique est ainsi construit sur les assertions opposées, négation de l'énoncé de l'autre ; comme incitation à l'action* ».([106])

En outre, les discours de putsch sont d'une manière ou d'une autre didactiques quoiqu'énoncés dans des conditions polémiques. Le locuteur donné des enseignements pour se faire comprendre. A propos, Dubois dit qu'il s'agit « *d'un ensemble d'assertions présentées comme objectivement « vraies »*.([107])
Ici, le locuteur essaie de s'effacer pour que l'interlocuteur s'identifie avec lui. Cette astuce fera surgir une grande transparence dans la mesure où le sujet parlant cherche à distribuer une part de responsabilité chez d'autres gens. Cette responsabilité est entre le peuple burundais et les Forces Armées ; ce qui fait que ce discours glisse vers l'opacité. En effet, entre ces deux « blocs », il y a un individu qui ne veut pas se dévoiler.

[105] RICHAUDEAU, « cité dans » QUESPIN (L), Typologie du discours politique, Paris, Didier, 1976, 123 pages ; P. 5.
[106] DUBOIS, « cité dans », BAKIZA (E), op. cit, p.88.
[107] DUBOIS, « cité dans », BAKIZA (E), op. cit, p.88

CONCLUSION GENERALE

Après ce long cheminement de notre travail, il convient de nous résumer en quelques paragraphes. C'est d'ailleurs l'occasion de voir si réellement nos objectifs ont été atteints et si les hypothèses posées au départ sont vérifiées.

Tout d'abord, nous avons pu constater que le discours de coup d'Etat possède une structure appropriée. Les quatre putschs analysés peuvent être classés en deux catégories. En effet, le putsch de 1966 est « **progressiste** » dans la mesure où il a modifié l'ordre social existant (le fait de passer du régime monarchique au régime républicain présidentiel). Quant à ceux de 1976, 1987 et 1996, ils peuvent être dits « **conservateurs** » malgré les réformes éventuelles. Leurs auteurs n'ont fait que maintenir en le consolidant, l'ordre social existant. C'est même peut-être la raison qui pousse certains critiques à dire qu'au Burundi les coups d'Etat sont des « révolutions de palais ». L'essai de typologie que nous avons proposé laisse comprendre que le genre de discours étudié est à la fois **philosophique** et **rhétorique**. L'analyse des résultats obtenus nous a permis également de découvrir que le locuteur s'est placé chaque fois sous l'ombre des Forces Armées burundaises, du peuple burundais et enfin sous celle d'une instance suprême . Cette astuce confère aux différents discours un caractère non seulement distant et tendu mais aussi opaque. La place du locuteur dans ses énoncés devient purement institutionnelle, l'individuelle étant reléguée au second plan. .En outre, on a constaté au cours de notre recherche que chaque époque a connu une terminologie qui lui est propre. Les phraséologies adoptées exprimaient les préoccupations du moment et laissaient saisir explicitement les conditions concrètes de profération. Ainsi, disons que les hypothèses ont été confirmées.

Quant aux objectifs, il y a moyen de dire qu'ils ont été atteints, au moins partiellement. En effet, la personne qui parle a été identifiée : il s'agit des présidents Michel MICOMBERO, Jean Baptiste BAGAZA et Pierre BUYOYA.

Les récepteurs du message sont le peuple burundais et la communauté internationale. L'interprétation des discours, surtout ceux d'après l'opération proprement dite, nous a permis de constater que leur nature dépendait du public. Toutefois, le contenu informatif était unique : « le renversement des institutions politiques par la force ». Cette information circulait à travers les cinq notions-clefs qui constituaient le corpus. Selon l'environnement où se place chacun des lexèmes choisis, le récepteur captait le message livré, mais sous des aspects variés.
Au cours de la deuxième partie du travail, nous nous sommes principalement préoccupé de l'analyse du contenu des différents discours ; ce qui revient à répondre à la question du « comment ? ». Enfin, l'interprétation faite nous a donné l'occasion de répondre à la question du « pourquoi ? ».

Néanmoins, nous reconnaissons que nous pourrions faire mieux si la société burundaise nous était inconnue. Il y a des cas où on n'a pas été sûr d'avoir bien fait une analyse purement socio-linguistique.
De plus, les hypothèses ont-elles été vérifiées à suffisance ?
Que d'interrogations et imperfections en suspens puissent faire l'objet des recherches ultérieures.

BIBLIOGRAPHIE

I. Les ouvrages généraux

1. BARDIN (L), Analyse de contenu, Paris, P.U.F., 1977, 233 pages
2. BENVENISTE (E), Problèmes de linguistique générale, Paris, N.R.F., Gallimard, 1966, 351 pages.
3. BREKLE (E.H.), Sémantique, Paris, Armand Colin, 1974, 110 pages.
4. BRONCKARDT (J.P.), Théorie du langage. Introduction critique. Bruxelles, Ed. Pierre MARDAGA, 1977, 361 pages
5. DUBOIS (J.) et DUBOIS-CHARLIER (F.), Eléments de linguistique française : Syntaxe, Paris, Librairie Larousse, 1970, 294 pages.
6. BUBOIS (J.), Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872, Paris, Larousse, 1963, 460 pages
7. FOUCAULT (M.), L'Archéologie du savoir, France, N.R.F., Ed. Gallimard, 1969, 277 pages.
8. GONIDEC (P-F), Les systèmes politiques africains, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1978, 2ème Ed., Tome XXVII, 431 pages.
9. GSCHWIND-HOLTZER (G.), Analyse sociolinguistique de la communication didactique, application à un cours ; Paris, De Vive Voix, Hatier, 1981, 127 pages.
10. JAKOBSON (R.), Essai de linguistique générale, France, Ed. de Minuit, 1966, 260 pages.
11. KERBRAT-ORECCHIONI (C.), L'énonciation, de la subjectivité dans le langage, Paris, Armand Colin, 1980, 290 pages.
12. KRISTEVA (J.), Le langage, cet inconu. Une initiation à la linguistique. Paris, Editions du Seuil, 1981.
13. LARREYA (P.), Enoncés performatifs. Présupposition, France, Ed. Fernand Nathan, 1979, 108 pages
14. LINTON (R.), Le fondement culturel de la personnalité, Paris, Dunod, 1968, 139 pages

15. LYNONS (J.), Eléments de sémantique, Paris, Librairie Larousse, 1978.

16. MAINGUENEAU (D.), Initiation aux méthodes de l'analyse du discours. France, Hachette Université, 1976, 191 pages

17. MANIRAKIZA (M.), La fin de la Monarchie Burundaise 1962-1966, Le Mât de Misaine, Bruxelles, 28 Février 1990, 105 pages.

18. NSANZE (T.), L'édification de la République du Burundi au carréfour de l'Afrique ; Ed. « Remarques Africaines », Bruxelles, Collection Etudes africaines n°15, 1970, 156 pages.

19. ROSIER (L.), Le discours rapporté, Bruxelles, 1999

20. SAUSSURE (F. de), Cours de linguistique générale, Paris, Payothèque, Edition critique préparée par TULLIO de Mauro, 1979, 509 pages.

21. ZILBERBERG, (C.), Modalités et pensée modale, Université de Limoges, F.L.S.H, Novembre 1989, 31 pages.

II. Mémoires et Thèses

1. BAKIZA (E.), Contribution à l'analyse linguistique du discours politique burundais (1958-1966), Canada, thèse de doctorat, Université de Montréal, Décembre 1986.

2. BATUNGWANAYO (B.), L'évolution politique du Burundi ; de la Monarchie constitutionnelle à la République (1962-1966), Bujumbura, Mémoire de Licence, U.B., 1990, 116 pages

3. BIZIMANA (A-J), La terminologie du football dans la presse sportive : Approche lexicologique et sociolinguistique, Bujumbura, Mémoire de Licence, U.B., 1997, 131 pages.

4. KUBWAYO (A-M), Le jeu pronominal dans un cadre énonciatif. Application à des discours politiques burundais (1962-1966), Bujumbura, Mémoire de Licence, U.B., Février 1990, 120 pages.

5. NDAYIKENGURUKIYE (N.), Quelques phytonymes en Kirundi : essai d'exploitation d'un champ lexical et conceptuel, Bujumbura, Mémoire de Licence, U.B, F.L.S.H., 1988.

6. NDUWABAGABO (J.P), Les conditions favorables à une bonne réception d'un message oral : Cas du discours de circonstance au Burundi. Bujumbura, Mémoire, U.B., 1997, 125 pages.

7. NSHIMIRIMANA (J.), Analyse linguistique du discours journalistique, l'image du Burundi à travers la Presse belge francophone : cas de deux journaux écrits : le Soir et la Libre Belgique : 1987-1990, Bujumbura, Mémoire, U.B., 1994, 104 pages.

8. NTIBURUMUNSI (A), Une étude lexico-sémantique du vocabulaire relatif à la parole. Bujumbura, Mémoire, U.B., F.L.S.H., 1991, 147 pages.

9. SINDAYIGAYA (R.), Le discours politique burundais sur l'unité nationale et la démocratie (1987-1992) : essai d'analyse sociolinguistique, Bujumbura, Mémoire, U.B., 1993, 138 pages

III. Articles

1. Anonyme, « Deux nouveaux hommes : NDIZEYE et MICOMBERO », in Bulletin Mensuel d'Information Diplomatique n°7, Août 1966, pp.1-25.

2. Anonyme, « Lettre de l'UNEBA-France au premier Ministre » in Remarques Africaines n°261 du 9 Mars 1966, pp.118-119.

3. Anonyme, « Les résolution du Congrès de Presles de l'UNEBA-Europe », in Remarques Africaines n°273 du 22 Septembre 1966, pp.459-466.

4. BIMAZUBUTE (G.), « La règle de deux : le passé et l'avenir », in Remarques Africaines n°242 du 12 mai 1965, pp.3-12.

5. BIMAZUBUTE (G.), « Le coup d'Etat du 19 octobre 1965 », in Remarques Africaines n°252 du 3 Novembre 1965, pp.3-5.

6. BIMAZUBUTE (G.), « Le 19 Octobre... et après ?», in Remarques Africaines n°253 du 17 Novembre 1965, pp.3-9.

7. BIMAZUBUTE (G.), « Le congrès de Presles de l'UNEBA-Europe : Psychologie d'un congrès », in Remarques Africaines n°273 du 22 Septembre 1966, pp.457-459.

8. BIMAZUBUTE (G.), « Le malaise couve», in Remarques Africaines n°277 du 17 Novembre 1966, pp.264-265.

9.LEMARCHAND (R.), « The passing of Mwamiship in Burundi », in Africa Report, Vol.12, n°1, January 1967, pp.14-24.

10. NKUNDIKIJE (A.), « Problèmes ethniques face à la Révolution burundaise », in Remarques Africaines, n°283, du 9 Février 1967, pp.61-65.

11. DIALLO (S.), « BAGAZA : Ce sont des fous ! » in Jeune Afrique, n°1393 du 16 Septembre 1987, p.31.

12. Anonyme, « Troisième coup d'Etat : Un cousin chasse l'autre », in Jeune Afrique n°1393 du 16 Septembre 1987, p.24.

13. KAIDI (H.), « Le peuple doit être consulté », affirme le major BUYOYA, in Jeune Afrique n°1393 du 16 Septembre 1987, pp.24-25.

IV. Revues

1. GHIGLIONE (R.), et alii, « Le problème de la polysémie verbale », in Langages n°132, de décembre 1998, pp.28-65.

2. LE PESANT (D) et MATHIEU (M), « Traitement de la polysémie », in Langages n°131, de septembre 1998.

V. Dictionnaires et Encyclopédies

1. DUBOIS (J.) et alii, Dictionnaire de linguistique, Paris, Larousse 1973, 516pages.

2. Petit Larousse, Paris, Librairie Larousse 1987.

3. Dictionnaire de Synonymes, Paris, Librairie Larousse, 1977, 510 pages.

4. Dictionnaire étymologique, Paris, Larousse, 1964, 5ème Ed. (1981), 804 pages.

5. Grand dictionnaire Encyclopédique, Paris, Librairie Larousse, 1984.

6. Encyclopaedia Universalis, France, S.A., 1980.

7. Dictionnaire de la langue française : « le Lexis », France, Librairie Larousse, Août 1988.

VI. Les journaux

1. INFOR-BURUNDI (1966 et début 1967)

2. FLASH-INFOR (1976)

3. LE RENOUVEAU (1987 et 1996).

ERRATA

Page	Ligne	Il ne s'agit pas de	Il s'agit de
iii	2	Confère	Confer
iv	4	PP	P.P
	24	R.T.N.B : La Radio et Télévision Nationale	R.T.N.B : La Radio et Télévision Nationale du Burundi
1	8	des cas pareils	des cas de ce genre
	13	l'unique raison	la simple raison
2	13	mouvements pareils	mouvements types
6	19	s'opposent les uns des autres	s'opposent les uns aux autres
7	5	l'on prend compte	l'on tient compte
8	17	Il l'est à la fois pas	Il l'est à la fois par
9	12	Si l'on croit à	Si l'on en croit
15	10	les sujet parlants	les sujets parlants
18	11	197°:12	1970 :12
21	11	l'énonce	l'énoncé
	9	régissant	régissants
33	1	révoir	revoir
36	16	Sa 1'. Sé3	Sa 1". Sé3
37	2	Consiste dans	Consiste en
	17	Léa s'es glissée	Léa s'est glissée
46	18	Ces derniers	Ces dernières
	27	quadripler	quadrupler
50	15à16	A part ces pays de l'Afrique Centrale (Burundi et Zaïre) et orientale (Zanzibar et Rwanda)	A part le Burundi, le Zaïre, le Zanzibar et le Rwanda
53	2	Sous le régime du parti politique unique	Sous le régime du parti politique presque unique (il le sera effectivement sous NTARE V)
	29	Proclamés	Proclamé
56	21	moines	religieux
57	7à9	Ce nouveau président sera investi à la présidence de la République le 5 février de la même année, le nouveau chef de l'Etat trouvera la mort deux mois plus tard (le 06/04/1994)	Ce nouveau Président sera investi à la présidence de la République le 5 février de la même année et trouvera la mort deux mois plus tard (le 06/04/1994)
62	Bas de page n°79	Cf T16	Cf.T15
66	24	associé	associés
67	7	deux type	deux types
	28	accordé	accordée
68	3	Elle la référence	Elle est la référence
	14	derniére	dernière
	26	toutes les filles et les fils burundais	tous les burundais
69	7	dévancer	dépasser
71	12	plus-que parfait	Plus-que-parfait
72	18	peut être	Peut-être
	21	peut être	Peut-être
	24-25	un compétent	Un incompétent
75	2	3epers.	3è pers.
76	bas de page	Jeune Afrique N°393	Jeune Afrique N°1393

77	11	des trait	des traits
	13	phrases 4 et 6	phrases 4 et 5
81	24	groupe	groupes
83	5	coup d'Etat	Coups d'Etat
	19	goûte d'eau	goutte d'eau
85	3	gouvernement présent	gouvernement précédent
87	9	remplace	remplacer
	12	lu radio	la radio
88	11	son terroir	son pays
93	22	les action	les actions
95	23	à mesure	en mesure
106	9	menacer	menacer de
108	26	peut être	peut-être
110	7	propos du BUYOYA	propos du Président BUYOYA
111	19	en 1982	en 1981
116	21	hélas	heureusement
118	6	[+avoir +p.p.]	[avoir +p.p]
125	29	BUYOGA	BUYOYA
126	14	Les jeunes humanistes et universitaires	Les jeunes lauréats du secondaire ainsi que les universitaires
129	17	Grands ensemble	Grands ensembles
132	12	On constatera	On constate
133	9	Donné	donne
138	21	les résolution	les résolutions

ANNEXES

Annexe 1

PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI PAR LE CAPITAINE MICHEL MICOMBERO LE 28/NOVEMBRE/1966

Chers compatriotes,

Lorsqu'en 1961, le peuple murundi épris de la liberté et d'honneur a suivi son Leader, le Prince Louis RWAGASORE, pour réclamer l'i indépendance, n'était-ce- pas pour avoir un meilleur niveau de vie pour revaloriser la personne humaine dans un contexte de développement économique harmonieux et continu. N'était- ce-pas pour vivre dans la paix et l'unité.

Mais hélas, comme ce fut dit le 8/07/1966 suite à la disparition du Prince RWAGASORE, une longue crise d'autorité s'installa dans notre pays. Le peuple fut laissé à lui-même comme des brebis sans pasteur. Le soi-disant chef d'Etat d'alors installa avec la complexité de ses gouvernements un régime d'exploitation systématique. L'ex- Roi MWAMBUTSA, au lieu de rester au milieu de son peuple qui réclamait sans cesse sa présence préféra partir à l'étranger uniquement pour son intérêt personnel. Au lieu d'aider son peuple à consolider l'unité nationale, il fit sous l'instigation des intrigants et des courtisans une politique de division nationale qui aboutit à la perte de nombreuses vies humaines. Au lieu d'utiliser le trésor public, et l'aide financière des pays amis pour le bien commun, il préféra s'en servir pour satisfaire uniquement ses besoins personnels.

C'est à cette carence d'autorité et à ce régime de corruption et de népotisme que le peuple murundi a dit non le 8/07/1966.Dans la déclaration du 8/7/1966, le Prince royal NDIZEYE s'est engagé solennellement sur les antennes de la radio à changer coûte que coûte cette situation révoltante. Il déclara en effet qu'il fallait suivre le chemin tracé par notre héros national. Il condamna sans équivoque l'instabilité ministérielle, cause principale de la stagnation de notre économie. Il se félicita d'avoir nommé un gouvernement jeune et dynamique présidé par lui-même. Il promit à ce jeune gouvernement un soutien total.

Mon gouvernement conscient des responsabilités que le peuple et le chef d'Etat lui avaient confiées entama immédiatement l'œuvre de la reconstruction et de la réconciliation nationale.
Le gouvernement se mit à combattre vigoureusement cette forme d'injustice sociale et spécialement le népotisme et la corruption. Mais au lieu d'être encouragé par le chef de l'Etat dans cette voie , celui-ci fut incapable de se débarrasser des séquelles de l'ancien régime : à plusieurs reprises, il tente de faire la même politique que celle de son père. Comme son père après la formation du gouvernement, il regagne les rangs de l'opposition.
Le 11/09/1966, il essaie de démembrer l'équipe gouvernementale en révoquant le ministre des affaires étrangères. Deux jours après, il tente d'affaiblir le gouvernement par la création des secrétariats d'Etat. Au lieu d'aider la justice à mettre la main sur les comploteurs, il s'érige en leur défenseur en hébergeant les traîtres de la Nation au Palais Royal.

Alors qu'il avait promis au peuple le châtiment des voleurs, il encourage les autorités administratives à exploiter les pauvres barundi en les obligeant soit à lui donner des vaches, soit à payer un impôt supplémentaire. Cela s'est passé spécialement dans la province de Muramvya et celle de Bubanza. Nous verrons comment il faudra indemniser ces pauvres gens victimes d'un régime révolu. A plusieurs reprises, il tente de provoquer la mutinerie au sein des forces armées. Celles-ci, fidèles é leur promesse de servir les intérêts du peuple et non point les ambitions d'un homme conscient, refusèrent de suivre cet ordre antinational. Poursuivant sa politique de haute trahison, en connivence avec son père déchu, il recrute les mercenaires pour faire couler le sang de ses militaires qui ont toujours défendu l'indépendance et la liberté de notre peuple. Nos forces ont déjà refoulé l'avant-garde des mercenaires. Mais d'autres sont en route appelés par MWAMBUTSA et NTARE ; nous en avons la certitude grâce aux documents saisis par nos services de renseignements.

Peuple murundi, notre patrie est trahie, l'armée est déshonorée, MWAMBUTSA et NTARE ont flétri notre honneur et celui de nos ancêtres. Frères combattants ! L 'heure du grand combat est arrivée. Armée! Officiers, soldats et caporaux, n'abandonnez pas la cause noble que vous devez toujours défendre. Unissez-vous au peuple dont vous faites partie et qui a confiance en votre patriotisme.

Chers compatriotes,

Devant cette haute trahison de NTARE; conscient que le régime monarchique est la cause de tous ces malheurs, du népotisme et de la corruption ; fidèle à la promesse que je vous ai faite, celle de défendre le Burundi et ses habitants et uniquement dans l'intérêt supérieur de la nation, je déclare déchu le Roi NTARE.

A partir de ce moment , j'assume toutes les prérogatives de chef d 'Etat du Burundi. En tant que Président du Conseil National de la Révolution et de la République du Burundi, j'ai pris les mesures sui vantes :

Primo : Le gouvernement est dissout
Secundo: est désigné Procureur Général de la République : M. SIMBANANIYE Arthémon .
Tertio : Les gouverneurs de provinces sont remplacés comme suit :
Bujumbura : MANDI Stany : Commandant
Bubanza: NZISABIRA Gabriel : Capitaine
Muramvya: NYANDWI Raphaël :Lieutenant
Kitega : SINDUHIJE Jérôme : Commandant
Ngozi : CONGERA : Commandant
Muhinga : KATOTO Guy : Lieutenant
Ruyigi: KARORERO : Lieutenant
Bururi: NDABEMEYE Thomas: Commandant +

Quarto : Il est créé provisoirement un Comité National de la Révolution en attendant la formation d'un nouveau gouvernement. Les membres C.N.R sont les suivants :

1° Michel MICOMBERO	:	Capitaine.
2° Sylvère SOTA	:	Commandant
3° Martin NDAYAHOZE	:	Commandant
4° HARERIMANA		Capitaine.
5° NDIKUMANA	:	Commandant.
6° André NTAHONSIGAYE	:	Capitaine.
7° Albert SHIBURA	:	Major
8° Damien NKORIPFA	:	Capitaine.
9° Martien BURASEKUYE	:	Capitaine
10° Jérôme SINDUHIJE	:	Commandant.

D'autres mesures suivront pour asseoir le nouveau régime qui va consolider l'indépendance, la dignité nationale.

Aux pays amis, je leur demande de ne pas s'immiscer dans nos affaires intérieures. Je tiens à préciser que nos engagements internationaux seront respectés. Notre politique étrangère reste inchangée. Nos liens d'amitiés avec les pays amis restent intacts. Nos relations avec les pays voisins, la République sœur du Congo-Kinshasa , la République sœur de la Tanzanie la République sœur du Rwanda seront améliorées. Il serait superflu de rappeler que la liberté de culte reste garantie.

Cher peuple du Burundi, terre de nos ancêtres, je vous invite à garder le calme et la dignité de nos aïeux. En tant que chef suprême des forces armées, je vous promet solennellement d'assurer la défense du pays, l'intégrité nationale et la sécurité de tout citoyen murundi et de tous les étrangers habitant le Burundi. Toutefois, je tiens à vous mettre en garde contre les fauteurs de troubles car, quiconque essaiera de remettre en cause soit en paroles , soit en actes, notre Révolution, sera punie très sévèrement.

Cher peuple, sous l'égide de notre héros national, le Prince Louis RWAGASORE, nous aurons la justice sociale, le progrès, la dignité nationale, la réconciliation et la reconstruction nationale.

VIVE L'UNITE NATIONALE
VIVE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Bujumbura , le 28/novembre/1966
Le Président de la République
Sé/ MICOMBERO

Annexe 2

COMMUNIQUE DES FORCES ARMEES

Depuis quelques années, la situation tant politique qu'économique de notre pays se dégradait dangereusement. Le Burundi allait à la dérive tiré dans tous les sens par de multiples clans de politiciens égoïstes, avides de pouvoir personnel et de biens matériels. Le tout au détriment du paysan, de l'ouvrier, du travailleur burundais. Bien plus, les éléments antinationaux tant étrangers que burundais s'étaient insidieusement glissés à la tête du pays afin de l'exploiter impunément protégés et encouragés comme ils étaient par l'homme en qui les Forces Armées, la jeunesse et le peuple burundais avaient mis leur confiance le 28/11/1966.

Cet homme déjà très fatigué par un pouvoir personnel immense ne parvenait plus à l'exercer dans l'intérêt supérieur de la Nation. Les Forces Armées ont subi patiemment, mais avec amertume ces années d'inaction, de stagnation, de luttes stériles, de gaspillages d'énergies et de dilapidation des deniers publics. Face à un avenir sombre et incertain de notre pays les responsables des Forces Armées se sont réunis et ont décidé ce qui suit :

1° La destitution de Monsieur Michel MICOMBERO, de toutes ses fonctions civiles et militaires.
2° La révocation du gouvernement, du Bureau Politique, du Comité Central du parti, de tous les organes du parti et des mouvements intégrés et du Conseil Consultatif National.
3° La destitution de M. Thomas NDABEMEYE de ses fonctions de chef d'Etat-Major Général des Forces Armées.
4° De confier la gestion des affaires courantes du pays aux directeurs généraux des différents ministères.

Bujumbura, le 01/novembre/1976
Sé/NDABANEZE Laurent.

Annexe 3

FERMETURE DE L'AEROPORT ET DES FRONTIERES DU BURUNDI

L'Etat-Major Général des Forces Armées communique que :

-L'Aéroport International de Bujumbura ainsi que les frontières du Burundi sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les services responsables de l'Aéroport ainsi que des postes frontaliers doivent veiller à l'application stricte du présent communiqué.

Par ailleurs, les Forces Armées tiennent à informer le peuple burundais que tous ces changements n'ont entraîné aucune perte en vies humaines. D'autres informations seront communiquées au courant de la journée par l'Etat-Major Général.

Par ailleurs, la situation étant normale, la population, les fonctionnaires y compris est invitée à regagner ses occupations habituelles.

Bujumbura, le 01/novembre/1976
Sé/NDABANEZE Laurent

Annexe 4

DECLARATION DU PRESIDENT BAGAZA : raisons de la chute du régime MICOMBERO

Ce lundi 01/novembre/1976, les Forces Armées burundaises ont décidé de prendre en mains les destinées du pays. L'opération n'a nécessité aucune goutte de sang et a été motivée par un certain nombre de raisons bien connues du peuple murundi. Face à l'appropriation par une seule personne de tous les pouvoirs de l'Etat et du parti, face au blocage de toutes les institutions dû à la naissance d'une nouvelle monarchie à l'image de celle destituée le 28/novembre/1966, face au dénigrement du parti UPRONA dont les organes étaient devenus des ensembles folkloriques qu'on réunissait dans les conditions les plus fantaisistes en contradiction flagrante avec la charte du parti ; face à la violation constante de la Constitution de la République à peine promulguée ; face au manque de lucidité devant les problèmes politiques réels du pays ; face aux conséquences d'une politique économique incohérente favorisant particulièrement la croissance d'une classe de fonctionnaires et de privés tant nationaux qu'étrangers rompus aux techniques de la spéculation, de la corruption et de la fraude ; au détriment des paysans et ouvriers de notre pays ; les Forces Armées burundaises n'avaient plus d'autres choix, elles devraient prendre leurs responsabilités.

Un homme, fut-il exceptionnel, ne pouvait pas assumer convenablement les innombrables responsabilités que s'était assignés l'ex-président MICOMBERO. Tous les pouvoirs tant au sein de l'Etat qu'au sein du parti étaient entre ses mains. Alors qu'il était préoccupé par de petits soucis, le temps de s'occuper de grands problèmes lui faisait défaut.

Dans ces conditions, il lui était impossible d'assumer la principale tâche qui était celle de concevoir, de coordonner, de contrôler et éventuellement d'arbitrer.

C'est ainsi que certains ministres se sont érigés en roitelets et que les différentes équipes ministérielles ont perdu le moindre sens de solidarité gouvernementale ainsi que tout crédit auprès de la population.

De même que du temps de la monarchie décadente, les plus grands courtisans sont devenus les grands hommes de la République, l'intrigue étant devenue le moyen quasi unique d'une quelconque ascension dans les affaires de l'Etat. La compétence, le travail et l'honnêteté n'avaient plus bonne presse dans ces clubs organisés non pas pour le travail mais pour la fête permanente.

Dans cette ambiance, la légalité n'était pas une grande préoccupation. La Constitution de la République à peine promulguée, a subi régulièrement des entorses avant de passer dans l'oubli. Des méthodes féodales et machiavéliques ont été utilisées dans la direction du pays au point que même l'élaboration et la promulgation des lois ont suivi depuis quelque temps les chemins tortueux de l'intrigue.

Militants et militantes de l'UPRONA,

Nous ne vous apprenons rien de nouveau si nous vous disons que le parti UPRONA a été démobilisé, dénigré et je dirai même violé. Les responsables de ce parti n'avaient aucune notion sur la ligne politique à imprimer au parti, sur le programme des activités devant être menées par les upronistes.

Les principes sacrés contenus dans la charte du parti étaient purement et simplement ignorés, le fonctionnement du parti tel qu'il était prévu par la charte n'était pas le souci des responsables du parti.

Seules des réunions démagogiques, sans programme et ne pouvant apporter aucune solution aux problèmes du parti étaient tenues d'une manière d'ailleurs anarchique.

Le Congrès du parti était prévu le 14/novembre/1976 n'avait été convoqué que pour masquer leurs innombrables erreurs, pour tromper et violer notre peuple militant et pour faire passer des résolutions tendant à sauvegarder les intérêts de certains dirigeants irresponsables. La composition du congrès constituait un défi lancé contre notre peuple parce que ce dernier n'était pas vraiment représenté. Certaines personnes étaient les délégués de leurs capitaux étrangers au lieu d'être les représentants des travailleurs.

Le parti UPRONA, sans vie politique, sans programme et sans idéologies s'acheminait vers une mort certaine. Quant à la jeunesse en général, la jeunesse RWAGASORE en particulier, elle était réduite au silence. Elle a été muselée, démobilisée et paralysée.

Au lieu de la rendre consciente de l'avenir et de la faire participer à la construction du pays, elle était rendue inconsciente et assistait en spectatrice, mais non sans amertume, à la débâcle de notre société, à la décadence lente mais sûre du régime du 28/novembre/1966.

Les jeunes n'avaient plus le droit d'exprimer leurs souhaits car la machine de la répression était tout le temps en marche. Les jeunes n'avaient plus le droit aux initiatives parce qu'on voulait qu'ils suivent comme des robots les directives antirévolutionnaires édictées par des éléments d'une moralité politique fort douteuse.

L'Union des Travailleurs du Burundi était au service des responsables du parti pour endormir les travailleurs au lieu de défendre les intérêts légitimes des travailleurs contre l'exploitation et les injustices de tout genre.

Les activités du comité central de l'UTB et des sections professionnelles sont devenues illusoires si pas inexistantes. En réalité, l'UTB n'existe que de nom et n'a pas rempli la mission que les travailleurs du Burundi attendaient d 'elle.

Nous ne souhaitons pas nous étendre sur l'Union des Femmes du Burundi dont le rôle est devenu uniquement folklorique. Au lieu de s'occuper de la conscientisation du changement de mentalité et de la promotion de la femme murundikazi, les responsables du parti en ont fait une sorte de décors lors des manifestations publiques pour chanter les louanges des dirigeants qui se soucient très peu de leur sort.

Les travaux communautaires qui devaient mobiliser toutes les militantes et tous les militants pour la reconstruction de la nation ont été détournés de leur objectif premier. Le semeur n'était plus le moissonneur.

Chers compatriotes,

Une telle confusion dans les organes de l'Etat et du parti a entraîné une confusion dans l'exécution des lois et les responsables ne sachant plus de quoi ils étaient responsables se sont ordonnés à la politique politicienne de l'intrigue, des ragots et des commérages et les vrais problèmes auxquels la nation était confrontée sans études et sans solutions. Alors que des promesses étaient chaque fois faites à l'occasion de différentes fêtes nationales où l'ex-chef de l'Etat s'adressait au peuple burundais rien

n'est venu soulager ce peuple qui, le 28/novembre/1966 avait cru mettre fin à jamais à une exploitation séculaire symbolisée par une monarchie qui ignorait tout jusqu'aux vraies frontières du pays. Après le 28/novembre/1966, l'effet de surprise passé, c'est le désenchantement et après c'est la résignation. Ni la démocratisation des institutions, ni la purification des mœurs politiques promises n'ont connu aucun début d'études ou d'exécution. La conséquence normale de cet état de choses était le retour au passé avec la bénédiction des tenants du pouvoir monarchique qui attendait des changements radicaux dans tous les domaines n'a vu qu'un foisonnement de fonctionnaires véreux qui l'exploitaient sans scrupules profitant de la confusion au sommet de la hiérarchie. Cette confusion et ce laisser-aller au niveau des institutions se retrouvent dans le domaine économique et social. Aucune politique claire en matière économique et sociale n'a jamais été définie, le pays a été abandonné à lui -même , et l'anachronique principale du laisser-faire, laisser-aller, du siècle dernier a été la seule loi connue pour favoriser le développement économique et social d'un pays à ressources limitées, et qui avait besoin pourtant de planificateurs compétents pour opérer des choix et des orientations à long terme. Du chaos, il naît toujours quelque chose, et du chaos politico-économique que le pays a connu, il est né une classe de fonctionnaires ou de privés tant nationaux qu'étrangers qui ont exploité impunément les paysans et les ouvriers et qui dilapidaient les fonds de l'Etat et souvent en bénéficiant de la complicité de ceux-là même qui étaient chargés de la gestion saine des biens de la patrie. Cette formation de classes sociales n'a pas manqué de remettre en question l'unité populaire, la pérennité et la cohésion de la nation Quoi de plus normal alors qu'après dix ans de pouvoir sans partager, on se trouve devant la triste réalité ; tout est à faire ou à refaire dans le seul intérêt du peuple burundais.

Peuple burundais,

Nous assistons donc à une sclérose quasiment totale de toutes les institutions appelées à diriger le pays aussi au niveau du parti qu'au niveau du gouvernement. Devant cette situation, il devenait plus qu'urgent de faire quelque chose pour sauver le pays de la ruine.

Et qui pouvait opérer ce changement ?
Les différents gouvernements qui se sont succédés n'ont fait que s'enliser. L'ex-Président MICOMBERO était fatigué et ne pouvait plus assumer ses responsabilités.

Or, seul un corps organisé et sain, composé d'éléments à l'abri des scléroses et décidés d'aller jusqu'au sacrifice de la vie pour le pays pouvait relever le défi. Cela devenait donc pour les Forces Armées non pas seulement une nécessité, mais un devoir d'agir et d'agir rapidement. Car en effet reculer devant une telle situation aurait été un acte de défaillance vis-à-vis de leurs responsabilité et vis-à-vis du peuple burundais devant lequel elles ont juré de ne jamais trahir.

Dans cette entreprise nationale, les Forces Armées n'ont été poussées par aucun intérêt matériel, mais seulement par leur foi dans la Nation Burundaise.

Nous demandons à tout murundi qui aime son pays de nous aider dans cette lourde tâche de conduire la Nation vers une société juste et démocratique où sera abolie l'exploitation de l'homme.

Nous devons opérer des métamorphoses dans notre mentalité pour répudier la mentalité féodale et bourgeoise qui ont ankylosé notre société.

Seule la révolution à travers une correcte application de ses principes pratiques et de ses méthodes populaires et humaines peut nous permettre de nous élever au-dessus de toutes les conditions tribales, régionales, religieuses et d'autres bas sentiments.

Notre seul intérêt et notre première préoccupation c'est le peuple, son bonheur, son pouvoir dans la maîtrise de son destin.

Un programme politique, économique et social à la conception duquel toutes les forces vives de la nation seront associées sera mis sur pied incessamment.

La définition de notre idéologie qui déterminera notre orientation sera affaire de fils authentiques du peuple.

En matière de politique étrangère, nous nous conformerons aux principes directeurs qui ont toujours guidé la diplomatie de notre pays, notamment le bon voisinage, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le neutralisme positif et la coopération internationale. Nous serons toujours aux côtés des peuples qui luttent pour leur liberté et leur dignité.

Nous respecterons intégralement les engagements internationaux du Burundi dans le respect scrupuleux de la charte de l'OUA et la charte de l'ONU.

La sécurité des étrangers dans leur personne et dans leurs biens sera garantie. Nous leur demandons cependant

de ne pas se mêler de la politique tant intérieure qu'extérieure et de respecter les options de notre régime. La liberté du culte est également garantie. A cette fin, les responsables des Forces Armées ont décidé de ce qui suit :
1° La suspension de la constitution ;
2° La mise sur pied d'un Conseil Suprême Révolutionnaire, Institution suprême de l'Etat chargé de :
-Redéfinir toute la politique nationale,
-Remettre de l'ordre dans les organes de l'Etat en les restructurant et en les débarrassant des éléments moralement incapables d'assurer la bonne marche des affaires publiques.
-Mettre sur pied les organes du parti UPRONA dans un délai qu'il se sera imposé.
3° La mise sur pied d'un Comité Exécutif chargé de faire exécuter les instructions du Conseil Suprême Révolutionnaire.

Fait à Bujumbura, le 02/novembre/1976
Les membres du Conseil Suprême Révolutionnaire.

Colonel BAGAZA J. Baptiste.
Colonel NZOHABONAYO Sylvère.
Lieutenant-colonel NZAMBIMANA Edouard
Lieutenant-colonel NKORIPFA Damien
Lieutenant-colonel NZISABIRA Gabriel
Lieutenant-colonel NYANDWI Raphaël
Lieutenant-colonel NDIKUMANA Gabriel
Lieutenant-colonel MANDI Stanislas
Lieutenant-colonel NIMUBONA Alexis
Major KAYIIBIGI Philbert
Major BANDUSHA Jean
Major MBONYINGINGO J.Baptiste.
Major NAHIMANA Libère
Major KUTA Sévérin
Major BAKANA Augustin
Major SAKUBU Lucien
Major NTAWUMENYA Ferdinand
Major SINZINKAYO Eugène
Major NZIBAREGA Joseph
Major VYAMANGA Boniface
Commandant KARENZO Hérménegilde
Commandant NIYUNGEKO Antoine
Commandant NIYUNGEKO Cyprien
Commandant KAZATSA Charles
Commandant NDIYO J. Claude
Commandant BUHUNGU Antoine-Marie
Commandant NDAKAZI Edmond
Commandant NDABANEZE Laurent
Capitaine KADOYI Aloïs.

Annexe 5

DECISION N° 004/76 PORTANT DESIGNATION DU COLONEL BAGAZA JEAN BAPTISTE EN QUALITE DE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Bujumbura,09/novembre/1976,

Le Conseil Suprême Révolutionnaire ;
vu l'acte de proclamation de la 2è République en date du 1ernovembre 1976 ;
Vu la déclaration du 2 novembre 1976 déterminant notamment les attributions du Conseil Suprême Révolutionnaire et du Comité Exécutif ;
Attendu que le pays doit se doter d'une direction compétente et révolutionnaire ; Sur proposition du Comité Exécutif ;
DECIDE :
Article 1er : Est désigné Président de la République du Burundi : le Colonel Jean-Baptiste BAGAZA

Article 2 : Il est mandaté pour détenir les pouvoirs législatifs et réglementaires. Dans ce cadre, il est habilité à signer les décrets-lois et les décrets.
Article 3 : Il est responsable devant le peuple murundi et le Conseil Suprême Révolutionnaire.
Article 4 : Le gouvernement est responsable devant lui.
Article 5 : La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 9/novembre/1976
Les membres du Conseil Suprême Révolutionnaire.

Annexe 6

MESSIEURS MICOMBERO, NDABEMEYE ET RWURI REVOQUES DES FORCES ARMEES.

Suite à la proclamation de la 2ème République, le Conseil Suprême Révolutionnaire vient de prendre la décision 003/76 du 09/novembre/1976 révoquant des Forces Armées le Lieutenant Général Michel MICOMBERO S001, le Général-Major Thomas NDABEMEYE S0020 et le Lieutenant-Colonel Joseph RWURI S0025. Par la même décision, les intéressés sont destitués de toutes fonctions militaires et perdent leur grade.

Cette décision a été prise par le Conseil Suprême Révolutionnaire parce que ces officiers ne remplissaient plus les conditions morales indispensables à l'état d'officiers des Forces Armées. Ils occupaient respectivement dans le régime déchu les fonctions de chef d'Etat, de chef d'Etat-Major Général, et de ministre de l'Intérieur

Fait à Bujumbura,le10/novembre/1976
Les membres du C.S.R

Annexe 7

DECLARATION DU PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE POUR LE SALUT NATIONAL

Peuple burundais,

Vous le savez déjà, les Force Armées burundaises, en accord avec les autres forces vives de la nation, ont décidé, ce jeudi le 03/septembre/1987, de sauver le pays de la dérive dans laquelle l'avait engagé le régime de BAGAZA. Ce faisant, nous n'avons fait qu'assumer notre devoir de patriotes lorsque la patrie en danger nous y appelle. Nous l'avons fait dans le calme et la dignité qui caractérisent notre peuple.

Les raisons qui ont motivé notre action sont multiples et l'on pourrait, presque mot pour mot, les retrouver dans la déclaration qui a qualifié, il y a 11 ans, la chute de la première République.

En effet, alors que dans cette déclaration, il avait été stigmatisé : «l'appropriation par une seule personne de tous les pouvoirs de l'Etat et du parti , le blocage des institutions, la violation constante de la Constitution à peine promulguée ; l'incohérence d'une politique économique favorisant particulièrement la croissance d'une classe de fonctionnaires et de privés tant nationaux qu'étrangers rompus aux techniques de la spéculation, de la corruption et de la fraude...», force nous est de constater qu'après seulement quelques années, le régime de la 2ème République était retombé dans les mêmes errements.

L'ex-Président BAGAZA ne se contentait plus seulement de collectionner titres et fonctions, il empiétait systématiquement sur les prérogatives des autres institutions qu'il avait lui- même mises en place.

Le dialogue amorcé au début de son régime a rapidement dégénéré en une concentration autoritaire de pouvoirs entièrement délibérée car il s'était entouré d'hommes incompétents à des postes clés tant civils que militaires ce qui

l'amenait à prendre des décisions incohérentes et précipitées rendant ainsi aléatoire la conduite des affaires de l'Etat.

Le refus systématique de la critique, fondement de notre parti UPRONA, devait le conduire à se méfier de ses rares collaborateurs valables.

Pareil comportement ne pouvait qu'aboutir à une politique intérieure et extérieure aventureuse faisant planer constamment un climat d'incertitude et d'inquiétude sur la population.

L'effritement conséquent de la confiance du peuple dans son président commençait à montrer des signes inquiétants de démobilisation politique par manque d'intérêt et une peur savamment nourrie par une oligarchie repue, arrogante et d'une prétention sans bordes.

L'exaspération des querelles religieuses stériles entraînant une cascade de mesures irréfléchies désorientait complètement la population. Le caractère répétitif, obsessionnel et surprenant de ces décisions était en fait devenu un alibi pour masquer, les autres insuffisances et incohérences du régime.

Le favoritisme était redevenu la règle dans la nomination aux postes de responsabilités, faisant fi de tout critère objectif de compétence et d'honnêteté, quand ce n'était pas purement et simplement la vacance prolongée de postes-clefs, dans l'attente d'un candidat privilégié. Pareilles conditions contribuaient à créer une pépinière pour la corruption et la concussion si néfaste au développement d'un pays aux moyens modestes comme le nôtre.

Le climat d'insécurité gagnait du terrain tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Le nombre de détentions préventives trop prolongées et même arbitraires dans des conditions parfois inhumaines croissait de jour en jour.

Les Forces Armées ne pouvaient donc pas rester les bras croisés. Ils se devaient d'agir sans tarder pour restaurer la confiance et le sentiment de sécurité, la paix dans vos cœurs, et dans vos foyers.

En l'absence d'une politique coordonnée de lutte contre la criminalité, des bandes de malfaiteurs s'en donnaient à cœur joie dans des attaques nocturnes contre les domiciles et magasins de paisibles citoyens. La lenteur dans les jugements et leur exécution tant décriée par la population a d'autant plus contribué à entretenir ce sentiment de frustration et d'injustices que certaines interventions portaient gravement atteinte au fonctionnement normal des institutions judiciaires.

Les anciennes pratiques de monnayer tout service public ont ressurgi avec plus de vigueur. Malgré l'extension des infrastructures judiciaires, l'accès à la justice pour faire reconnaître ses droits légitimes a continué à être subordonné au versement des pots -de- vins à de multiples échelons.

Les prestations médicales comme l'obtention de pièces administratives n'échappaient pas au même marchandage malgré l'effort de décentralisation des différents services publics.

L'insécurité dans l'emploi aussi bien pour les cadres que pour les agents civils et militaires, devenait un cauchemar pour les milliers de serviteurs de l'Etat en possession de toutes leurs aptitudes physiques et intellectuelles. Les révocations ouvertes ou larvées, les retraites anticipées, les fins de termes prématurées arbitrairement décidées étaient érigées en mode de gouvernement. Le cortège de tous ces fléaux faisait que l'unité nationale si laborieusement retrouvée était sérieusement minée de l'intérieur malgré les apparences trompeuses mettant ainsi en danger la paix, préalable de tout développement continu.

Chers compatriotes,

Enclavé, le Burundi, par définition, dépend par sa fiabilité de ses bonnes relations avec l'étranger, spécialement avec nos voisins. Ceci suppose l'entretien de relations claires et mutuellement avantageuses.

Un langage flou laissant planer des doutes et même des soupçons sur la politique de notre pays a conduit à privilégier le verbe politique sur l'efficacité dans la recherche des moyens pour un développement harmonieux de notre pays. Les violations de certaines libertés fondamentales pourtant garanties par notre constitution ont particulièrement contribué ces dernières années à ternir à nouveau l'image de marque de notre pays.

Cette image, nous étions pourtant patiemment parvenus à la redorer après des années d'obscurité. Avec certains pays amis, nos relations étaient devenues tellement crispées que nos diplomates ne savaient plus où donner de la tête.

La dégradation des relations extérieures, les campagnes de presse téléguidées ont créé un climat général d'antipathie et de méfiance qui a conduit à une baisse grave de l'aide publique au développement reçue des pays amis avec comme corollaire le relâchement de l'intérêt des étrangers à investir chez nous pour épauler l'effort national aux ressources limitées. Et ce, malgré l'existence des programmes ambitieux mais légitimes.

Faisant croire que l'on se tournait vers la croissance auto-entretenue en comptant sur ses promesses moyens, le régime BAGAZA a prétendu développer l'esprit d'entrepreneur national.

Malgré la création des fonds de soutien aux initiatives nationales, le secteur privé productif a évolué peu avec, comme trait caractéristique, la prédominance des étrangers opérant déjà seuls ou en association avec une infime minorité nationaux. Il y a lieu, de citer l'état de dégradation des centres de négoce et de commerce, seuls points de concentration des commerçants nationaux.

Le secteur agricole est et restera encore longtemps la base de notre développement. Mais malgré l'importance des ressources financières et humaines y allouées la misère et la malnutrition n'ont cessé de s'étendre dans le milieu rural. Cette situation a poussé de plus en plus de jeunes à fuir la campagne dans la vaine tentative de trouver du travail et des conditions de vie plus décentes en milieu urbain.

L'encadrement des agriculteurs et des éleveurs est défaillant, alors que des efforts importants ont été consentis pour former des techniciens en nombre suffisant. Laissés d'eux- même sans directives ni programmes claires et contrôlés, sans moyens adéquats, les agents de terrain n'ont pas pu remplir la mission de modernisation du monde rural qui leur était confiée. Et si quelquefois la production augmentait, grâce au labeur de notre peuple et à la clémence des conditions climatiques, le régime BAGAZA s'est contenté de faire des déclarations triomphalistes faisant croire à une autosuffisance alimentaire effective, au lieu de créer les conditions nécessaires pour stimuler la production de façon durable. Malgré une base étendue de la taxation, les recettes de l'Etat n'ont pas atteint le niveau souhaité. La cause essentielle de cette basse performance est le mal de la corruption qui a sévi spécialement dans ce domaine, même si malheureusement elle n'a épargné aucun secteur de la vie nationale. Par ailleurs, on observait ces derniers temps un retour au laxisme dans la gestion des biens et des fonds tant dans les administrations que dans les entreprises publiques. En effet, celles-ci se géraient de plus en plus contre tout respect des organes statutaires de gestion et de contrôle, tels que les conseils d'administration ou de gestion et les commissaires aux comptes.

Au niveau de la jeunesse, l'absence d'un programme consistant d'encadrement utile pour le développement a accentué le désœuvrement, le banditisme et d'autres maux qui, pourtant, étaient constamment décriés par différents séminaires et colloques. Les corollaires de ces fléaux sont bien connus : les jeunes, en particulier dans les centres urbains, commençaient à s'adonner à la drogue, à l'alcoolisme et à d'autres formes de criminalité.
Le seul recours, inopérant du reste, était devenu la répression de ces jeunes qui sont le Burundi de demain.

Chers compatriotes,

Il fallait redresser la situation avant qu'il ne soit trop tard. Nos Forces Armées alliées aux autres forces vives de la Nation, ont décidé d'accomplir cette mission salutaire dans l'intérêt du peuple burundais et a mis fin au régime de BAGAZA.

Dorénavant, le peuple doit être consulté pour être bien dirigé. Le dialogue, la critique et l'autocritique au sein du parti UPRONA devront guider la conduite du pays. Il faut que le peuple retrouve la confiance en lui–même pour s'atteler sans inquiétude à la tâche combien ardue de la lutte pour le développement.

La définition de notre politique de développement socio-économique sera le résultat d'une consultation populaire, continue et large. Nous solliciterons le soutien de nos amis pour réussir notre pari.
C'est pourquoi, notre politique étrangère se basera sur les principes directeurs qui ont toujours guidé nos relations avec l'étranger, notamment le bon voisinage la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le non-alignement positif, la coopération internationale et le soutien aux mouvements authentiques de libération. Les engagements internationaux du Burundi resteront entièrement respectés. La sécurité des étrangers sera garantie, nous leur demanderons de respecter nos options et de ne pas agir en contradiction avec nos lois.

La liberté de culte sera garantie. En attendant la réorganisation des structures de l'Etat et du
parti, il a été créé un Comité Militaire pour le Salut National, instance suprême de l'Etat et composé des officiers suivants :

PRESIDENT :

1 Major Pierre BUYOYA

MEMBRES :

2 Lieutenant-colonel Edmond NDAKAZI
3 Lieutenant-colonel Gervais NDIKUMANGENGE
4 Lieutenant-colonel Gédéon FYIROKO
5 Lieutenant-colonel Jean-Baptiste MBONYINGINGO
6 Lieutenant-colonel Jean-Claude NDIYO
7 Lieutenant-colonel aloys KADOYI
8 Lieutenant-colonel Athanase NZIYUMVIRA
9 Major Etienne SINDAYIHEBURA
10 Major Didace NZIKORURIHO
11 Major Gérard CISHAHAYO
16 Major Bernard KABWARI
17 Major Jean NIYONGABO
18 Major Francois BIZINDAVYI
19 Major Jean BIKOMAGU
20 Commandant Lazare GAKORYO
21 Commandant Evariste NIYUNGEKO
22 Commandant Cyrille ZIHABANDI
23 Commandant Charles NTAKIJE
24 Commandant Pascal SIMBANDUKU
25 Commandant Séverin NJEJIMANA

12. Major Simon RUSUKU
13.Major Léonidas MAREGAREGE
14. Major Michel MIBARURWA
15. Major Lucien RUFYIRI

26 Commandant Aloys SEMUJANGARI
27. Commandant George MUKORAKO
28 Commandant .Sylvestre NINGABA
29. Commandant Bernard BIJONYA
30. Commandant Daniel NENGERI
31. Commandant Gérard HAZIYO

Annexe 8

DECLARATION DE SON EXCELLENCE MAJOR PIERRE BUYOYA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.

Chers campatriotes,

Les Forces Armées Burundaises, auxquelles se sont adjointes les forces vives de la nation, ont décidé de nous confier la lourde mission de sauver le pays de la profonde crise qui le mine depuis trois ans.

Aucune ambition personnelle ne peut justifier à l'état actuel des choses, la course au pouvoir dans un pays meurtri par les tueries qui révoltent toute conscience. Notre seul souci est d'apporter notre contribution au sauvetage d'un pays en péril. C'est cela qui nous pousse à accepter le sacrifice et affronter ce défi, en comptant sur le soutien de l'ensemble des Burundais et l'appui de la communauté internationale. Le but du présent message est de présenter notre projet de redressement du pays.

1. Les Burundais et tous les étrangers qui habitent notre pays ont besoin de la paix et de la sécurité. Par conséquent, notre premier souci est d'arrêter rapidement les massacres et toutes les formes de criminalité qui prévalent au Burundi depuis bientôt trois ans. Pour ce faire, nous allons organiser et doter les forces de l'ordre et de défense tous les moyens nécessaires qui sont à la portée de l'Etat.

Dans cette même perspective, nous nous engageons à organiser dans les prochains jours une formule permettant à tous les étudiants de l'Université du Burundi et des finalistes des humanités de contribuer à la défense de la Nation.

2. Le second objectif est de faire la paix. Ceci signifie que l'Etat et le peuple burundais vont être organisés en vue de résister à la violence de toute forme. D'autre part, nous nous engageons à organiser un débat honnête et sans faux fuyant avec tous ceux qui ont des revendications politiques ou autres à condition qu'ils aient renoncé à la violence et à l'idéologie de génocide.

3. Tout mettre en oeuvre pour lutter contre l'impunité. Le Burundi a sombré dans le chaos parce qu'en grande partie le crime a été toléré avant d'être banalisé. Nous avons la ferme conviction que la loi doit être respectée par tout citoyen, quel que soit son rang, et ses responsabilités dans la société. Désormais, la règle sera que tout responsable de crime ou délit, devra démissionner de son poste et se présenter devant la justice pour répondre à ses actes. S'il est acquitté, il recouvre légitimement ses droits.

4. Repenser la démocratie au Burundi en tenant compte de l'expérience malheureuse que vient de vivre le pays, en puisant dans le fonds culturel les valeurs positives propres à notre peuple telles que ubushingantahe, et en tenant compte du niveau de développement atteint.

5. Réhabiliter les populations déplacées, dispersées et les réfugiés à l'extérieur qui vivent pour la plupart dans des conditions inhumaines en leur offrant des possibilités de réinsertion et de réinstallation dans la communauté burundaise.

6. Reconstruire le pays à travers un programme approprié de réhabilitation des infrastructures détruites durant la guerre et une politique efficace de relance économique.

7. Nous voudrions rassurer toute la population en commençant par les dirigeant d'hier. Il n'y aura aucun règlement de compte pour qui que ce soit. Il leur est demandé de regagner leur demeure. Tout sera mis en oeuvre pour assurer leur sécurité.

8. A la communauté internationale, nous demandons d'abord la compréhension. Notre action n'est pas un coup de force classique, mais une opération de sauvetage visant à éviter la catastrophe au Burundi. Nous remercions les partenaires qui ont continué à fournir des efforts en vue d'aider les Burundais à trouver une solution à leur crise. Nous leur demandons de ne pas se lasser et sollicitons la poursuite de leurs efforts dans ce sens.

Nous mettons en garde quiconque voudra compromettre le processus de redressement du pays que nous venons d'entamer. Tout sera mis en oeuvre pour contrecarrer une telle initiative, d'où qu'elle vienne.

En terminant, nous demandons aux forces de l'ordre à qui nous rendons un hommage vibrant de mettre tout en oeuvre pour continuer à assurer la sécurité des populations sur tout le territoire national.

Je vous remercie.

Annexe 9

CONFERENCE DE PRESSE DU PRESIDENT BUYOYA (du 26 juillet 1996)

«Le changement des institutions au Burundi est une action de sauvetage.»

Question : *Monsieur le Président, si le conflit ethnique continuait au Burundi, êtes-vous prêt à accueillir l'intervention étrangère ?*

Réponse : Le conflit ethnique au Burundi continue. Je ne me fais pas d'illusions qu'il va terminer demain. Ce sera un long programme pour le résoudre. Mais je n'ai jamais cru que ce conflit sera résolu par l'intervention étrangère. Je voudrais dans les mots les plus clairs vous dire ma position. J'ai fait le tour du monde pour expliquer à qui veut l'entendre que l'intervention étrangère au Burundi ne peut être en aucun cas une solution. Je ne vois pas aucune solution là-dedans. Nous avons vu ce que l'idée seulement de l'intervention étrangère a produit. ça a produit l'insurrection et la chute du peu de gouvernement qui restait. Alors je crois que nous- mêmes Burundais pouvons trouver des solutions à nos conflits notamment le conflit ethnique, bien sûr avec l'aide, les conseils et les encouragements de nos amis.

Q : ***Quelles sont les assurances que vous avez pour contenir les extrémistes hutus et tutsis se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur du pays ?***

R : On n'a pas de carte d'assurance mais nous avons la volonté qui est traduite dans le programme que j'ai indiqué. D'abord nous allons organiser l'Etat et le peuple burundais pour faire face à cet extrémisme hutu et tutsi, de droite ou de gauche. Nous allons ensuite utiliser le dialogue pour arriver à la solution. Ce n'est pas une prime d'assurance, c'est un programme qui sera dur , mais réalisable.

Q : *Monsieur le Président, alors que vous vous proclamiez toujours démocrate, il y a ceux qui considèrent votre retour au pouvoir comme l'aboutissement du coup d'Etat d'Octobre 1993. Qu'est ce que vous allez leur dire encore ?*

R : Je voudrais vous dire les choses dont je suis sûr et j'éviterai de dire les choses que je ne maîtrise pas . Je suis sûr que je compte parmi les démocrates. J'en ai la conviction et j'ai eu l'occasion de le prouver. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'Africains qui ont accepté tant de sacrifices pour la démocratie que moi. Ensuite, je ne suis pas de ceux qui croient que pour la démocratie, il faut laisser le peuple se mourir. Je crois que c'est une erreur. Le sens de mon action aujourd'hui, ce n'est pas contre la démocratie, c'est pour sauver le peuple burundais et restaurer la démocratie. Alors pour ce qui est de l'histoire du coup d'Etat d'Octobre 1993, il s'agit des considérations que les opinions ont exprimé à gauche, à droite. Je crois que sur cette affaire, il y a eu les commissions d'enquêtes mêmes internationales. Nous aurons un certain nombre de clarifications à travers ces commission.. A la question de savoir si mon action est la poursuite de ce coup d'Etat, je crois que ce sont des spéculations intellectuelles qui n'ont pas de sens. Nous, nous constatons des faits, des réalités. Est-ce qu'aujourd'hui, nous devons être paralysés et ne pas agir ? Je pense qu'il faut gérer les choses d'une façon pragmatique. Je laisse à qui veut rétablir ces liaisons de tirer ses propres conclusions.

Q : *Monsieur le Président, est-ce que vous acceptez qu'il y a eu génocide au Burundi ?*
- *Ceux qui ont fait le génocide comme NYANGOMA et les autres vont-ils être conviés au débat national que vous comptez organiser s'ils déposaient les armes et renonçaient à l'idéologie du génocide ?*
- *Est-ce que vous avez tâté le pouls de la population ?*

R: Il y a eu génocide au Burundi. C'est une certitude aujourd'hui. Et on dit d'ailleurs qu'il continue à compte-goutte. Je crois que ce n'est pas faux non plus. Ceci est clair. Maintenant le sens de l'action que nous avons accepté de mener, c'est que ce génocide ne continue pas. Surtout qu'il ne prenne pas les proportions qu'il a prises dans un pays voisin. Tout le monde est en train de nous dire que demain c'est le génocide comme au Rwanda. Ces mêmes personnes qui nous le disent ne font rien pour l'arrêter. Que cela plaise ou non à tel ou tel autre .Nous avons dit que nous allons engager le dialogue avec tous les groupes qui ont des revendications, si ces groupes déposent les armes, si ces groupes renoncent à l'idéologie du génocide. C'est clair. Nous n'avons pas fait d'exclusion. Est-ce que nous avons tâté le pouls de la population ? Oui, est-ce qu'il y aurait des opinions qui ne seraient pas favorables ? Oui. Cela nous semble tout à fait normal. Je ne crois pas qu'aujourd'hui on puisse s'attendre à une opinion qui serait d'accord à 100 %. C'est ça qui serait anormal.

Q : *Monsieur le Président, les partis politiques viennent d'être suspendus. Mais les courants politiques, les familles politiques demeurent. Comment allez-vous traiter ces courants politiques de manière informelle ?*
Je m'intéresse surtout à deux courants politiques : le courant FRODEBU qui était au pouvoir et que d'aucuns accusent ***d'avoir*** *planifié le génocide et le courant PARENA. Quel sera le sort de la Constitution ? Parce que vous n'avez pas précisé dans votre discours qu'elle sera suspendue.*

R : Je vais commencer par la dernière question. Je pense qu'il y a eu un manque dans une déclaration. La Constitution est bel et bien suspendue. Je crois que ça va d'office. Ensuite les partis politiques sont bel et bien suspendus. Tout ce que nous allons faire , nous le ferons en dehors des partis politiques.
Il nous reviendra à nous de savoir comment gérer la situation.

Q : *Monsieur le Président, combien de temps prendra la transition que vous avez annoncée ? Quand est-ce que les frontières seront réouvertes ?*

R : Je ne peux pas préciser maintenant le temps que prendra la transition. Elle se terminera quand la paix et la sécurité seront revenues dans le pays. Mon souhait est que cette transition soit la plus courte possible. Quant aux frontières, elles seront réouvertes dès demain(samedi le 27juillet1996) y compris l'aéroport.

Q : *Monsieur le Président, vous venez de dire que vous allez mettre sur pied un parlement de transition. Comment comptez-vous procéder ? J'aimerais savoir si vous allez garder les mêmes parlementaires de la précédente Assemblée Nationale ou si vous allez y mettre des nouveaux ?*

R : Certains membres du précédent parlement pourront bien sûr figurer parmi le parlement de transition. Mais nous en ajouterons d'autres pour permettre aux Burundais de différentes catégories et de différentes sensibilités de participer pleinement à la mise sur pied des institutions nouvelles.

Conférence de presse du 26/7/1996